



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

RAPPORT ANNUUEL 2013

Le rapport annuel de la Banque du Canada peut être consulté dans le site Web de la Banque, à l'adresse banqueducanada.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service d'information publique
Département des Communications
Banque du Canada
234, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone : **613 782-8111; 1 800 303-1282** (sans frais en Amérique du Nord)
Courriel : info@banqueducanada.ca
Site Web : banqueducanada.ca

ISSN 1914-5691 (version papier)
ISSN 1487-0460 (Internet)
© Banque du Canada 2014



Stephen S. Poloz
Governor – Gouverneur

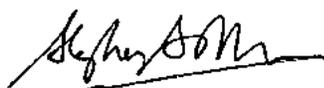
Le 28 février 2014

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances
21^e étage
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*, j'ai l'honneur de vous remettre le rapport de l'institution pour l'année 2013 ainsi que ses états financiers audités pour l'exercice terminé le 31 décembre dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.





La Boussole de la Banque

En tant qu'institution publique et milieu de travail, nous sommes guidés par notre engagement à l'égard des Canadiens et de l'excellence, ainsi que par notre engagement mutuel.

Notre engagement envers les Canadiens

Afin de promouvoir le bien-être économique et financier du Canada, nous :

- mettons en œuvre la politique monétaire de façon à préserver la confiance dans la valeur de la monnaie;
- contribuons à la fiabilité et à l'efficacité du système financier canadien;
- émettons des billets de banque de qualité aisément acceptés et dotés de caractéristiques anticontrefaçon;
- fournissons des services efficaces et efficaces en matière de gestion financière;
- communiquons ouvertement et efficacement nos objectifs et rendons compte de nos actes.

Notre engagement à l'égard de l'excellence

Forts de notre savoir-faire, nous visons à respecter notre engagement envers les Canadiens en obtenant les meilleurs résultats parmi les banques centrales du monde.

Nous recherchons l'excellence au moyen de recherches et d'analyses de pointe, de partenariats à

l'intérieur de la Banque et avec des organismes de l'extérieur, ainsi qu'en nous appuyant sur :

- l'innovation dans tous les aspects de notre travail;
- le leadership qui nous permet de réaliser de nouveaux succès;
- l'intégrité dont nous faisons preuve dans nos activités et nos actions;
- la diversité de notre personnel et de ses idées.

Notre engagement mutuel

Nous visons à fournir le meilleur de nous-mêmes dans un milieu de travail où nous :

- communiquons clairement et ouvertement;
- mettons en commun nos connaissances et notre expérience;
- développons nos talents et faisons progresser notre carrière;
- témoignons notre reconnaissance aux personnes qui nous aident à réaliser nos engagements;
- nous respectons les uns les autres et respectons nos vies personnelles.

Table des matières

Message du gouverneur	1
L'année 2013 en bref	5
Le mandat de la Banque du Canada.....	7
La Banque en 2013.....	8
Politique monétaire.....	8
Système financier	11
Monnaie	12
Gestion financière.....	15
Les progrès en regard du Plan à moyen terme	17
Les employés et le milieu de travail	19
Gestion des risques	23
Faits saillants financiers.....	24
Principales priorités en 2014.....	26
Gouvernance de la Banque	28
Conseil d'administration	28
Rôle du Conseil	29
Direction de la Banque.....	32
Rapport de gestion	33
États financiers	53
Cadres supérieurs	97
Bureaux régionaux de la Banque du Canada.....	98



Message du gouverneur

L'année 2013 a été riche en défis pour la Banque du Canada. L'inflation a continué de glisser sous la cible et l'économie n'a pas évolué vers une trajectoire plus viable. L'année dernière a aussi été placée sous le signe de la transition. Le gouverneur Carney a quitté la Banque pour assumer les fonctions de gouverneur de la Banque d'Angleterre, ce qui a supposé le recrutement d'un nouveau gouverneur et l'adaptation à celui-ci, ainsi que la préparation de matériel de breffage à son intention. Quatre des administrateurs indépendants siégeant au Conseil d'administration de l'institution ont pris leur retraite ou ont quitté l'institution et ont été remplacés. Par ailleurs, plus de 1 300 employés ont dû libérer le complexe du siège de la Banque à Ottawa, en raison d'importants travaux de rénovation qui se dérouleront sur une période de trois ans.

Ces contraintes ont certes mis l'organisation à l'épreuve mais, comme toujours, le personnel et le Conseil d'administration de la Banque ont été à la hauteur. À tout le moins, l'année 2013 attestera de l'engagement de la Banque envers l'excellence. Notre objectif consistant à ne se laisser devancer par aucune autre banque centrale va au-delà des mots. Il témoigne de l'efficacité des employés, qui unissent leurs efforts pour favoriser la prospérité économique et financière des Canadiens. De fait, c'est dans une large mesure grâce à ce milieu de travail collégial et motivant que la Banque se classe parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada depuis quatre ans.

La politique monétaire est de loin la fonction la plus visible de la Banque. À cet égard, l'année 2013 a débuté sur une note plutôt positive. La plupart des rajustements qui s'imposaient après la crise avaient été opérés, les conditions d'une croissance davantage autoalimentée étaient en train de se réunir et il semblait probable que les taux d'intérêt du marché s'inscriraient en hausse pour s'établir à des niveaux plus normaux assez rapidement.

À l'été, toutefois, notre optimisme s'est refroidi, en raison notamment de facteurs externes, l'économie américaine affichant une mauvaise tenue. Cependant, des enjeux intérieurs — trois en particulier — ont aussi été déterminants. Premièrement, les exportations canadiennes hors produits de base ont enregistré un niveau plus faible que ce que nos modèles avaient prédit, même une fois prises en compte la croissance modérée à l'échelle du globe et la vigueur du dollar canadien. Deuxièmement, les dépenses d'investissement en machines et matériel des entreprises canadiennes ont été inférieures à nos attentes. Et troisièmement, l'inflation au Canada était basse, sans raison apparente.

Le dénominateur commun de ces trois enjeux est la fiabilité moindre de nos modèles économiques. Peut-être n'y a-t-il pas lieu de s'en étonner, étant donné les circonstances inhabituelles auxquelles nous sommes confrontés. Nous déployons beaucoup d'efforts pour perfectionner ces modèles, mais cette expérience nous amène aussi à nous appuyer davantage sur nos propres observations, tirées de vraies conversations avec des Canadiens en chair et en os qui prennent des décisions économiques réelles. Cette démarche suppose des enquêtes, les nôtres et celles d'autres organisations, et de nombreuses réunions avec une variété d'associations de gens d'affaires. En outre, j'ai personnellement tenu des tables rondes avec des chefs de la direction d'entreprises à Toronto, Montréal, Halifax, Calgary et Vancouver afin d'étoffer nos analyses économiques.

Selon les prévisions de la Banque, les exportations gagneront en vigueur à la faveur d'une économie américaine de plus en plus robuste, ce qui se traduira naturellement par une hausse des investissements des entreprises. Cette évolution aura pour effet d'inverser la trajectoire de l'inflation, laquelle remontera pour s'établir au milieu de la fourchette cible de 1 à 3 %. Les attentes d'inflation du secteur privé demeurent relativement bien arrimées, à près de 2 %. Notre objectif est de répondre à ces attentes dès que possible en ramenant l'inflation à la cible. Dans l'intervalle, les dépenses des ménages alimentées par l'endettement, qui ont soutenu l'économie durant une période caractérisée par la faiblesse des exportations et des investissements, ralentiront, ce qui favorisera une évolution constructive des déséquilibres dans le secteur des ménages. Cependant, il est devenu manifeste au cours de 2013, à la lumière des données et des observations, que la matérialisation de ce scénario prendrait beaucoup plus de temps que prévu.

Les perspectives de la Banque ayant changé, il a fallu modifier sensiblement les communications au deuxième semestre de 2013 : nous avons adopté une position neutre et cessé d'émettre une mise en garde concernant un relèvement des taux d'intérêt. Parallèlement, l'intensification de l'incertitude au sujet de nos prévisions nous a incités à incorporer des intervalles de confiance explicites dans la façon dont nous présentons la politique monétaire. Par conséquent, en adoptant une position neutre, nous mettons en balance le risque que l'inflation ne glisse encore davantage sous la cible et celui que des taux d'intérêt plus bas n'exacerbent les déséquilibres dans le secteur des ménages. Nous estimons et estimons encore que ces risques sont équilibrés à l'heure actuelle et qu'ils le demeureront, car, selon nos projections, tous deux vont s'atténuer dans les prochaines années. Cette nouvelle façon de présenter la politique monétaire a contribué à modifier le message entourant cette dernière, en l'assimilant à un processus de gestion des risques plutôt qu'à un processus d'ingénierie, et nous a permis dans le même temps de cesser de recourir aux indications prospectives.

Sur un autre plan, l'année 2013 a été ponctuée d'évolutions notables de l'architecture du système financier, tant à l'échelle du globe qu'au Canada. Le système financier mondial est sans conteste plus sûr aujourd'hui qu'en 2007, et c'est pour reconnaître ce fait que la Banque a indiqué dans la livraison de décembre de la *Revue du système financier* que le risque global pesant sur la stabilité du système financier canadien avait diminué. À l'intérieur de nos frontières, la Banque a travaillé de concert avec ses partenaires, soit le ministère des Finances, le Bureau du surintendant des institutions financières, la Société d'assurance-dépôts du Canada, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada ainsi qu'avec les organismes de réglementation des valeurs mobilières pour respecter les engagements qu'elle a pris envers le G20 et le Conseil de stabilité financière en vue de la mise en œuvre des réformes convenues. Celles-ci portent notamment sur la compensation et la notification des transactions liées aux produits dérivés, la gestion des risques au sein des systèmes de compensation, la réduction de la dépendance à l'égard des agences de notation du crédit et la mise au point d'un cadre élargi de résolution des défaillances destiné aux grandes institutions financières.

L'année 2013 a aussi été déterminante au chapitre des billets de banque que les Canadiens utilisent puisqu'elle a été marquée par le lancement des coupures de 5 et de 10 dollars de la nouvelle série en polymère, ornée d'images mettant en valeur de grandes réalisations canadiennes. Les taux de contrefaçon sont bas, et nous avons bon espoir que les nouveaux billets se révéleront encore plus durables qu'escompté. Les travaux associés à la prochaine série de billets sont déjà en cours, à commencer par un examen des processus suivis par la Banque visant la formulation de recommandations liées aux nouveaux billets, qui est prévu pour le premier semestre de 2014.

Enfin, à titre d'agent financier du gouvernement canadien, la Banque s'est employée à faire passer les liquidités prudentielles de l'État de 10 à 20 milliards de dollars en 2013. Pour ce faire, la taille du bilan de la Banque a été sensiblement augmentée, sans que cela ne prêle à conséquence sur le plan macroéconomique. La Banque gère ces soldes de trésorerie, de même que le flux continu de transactions relatives à l'encours de la dette et aux réserves de change du gouvernement avec le plus grand professionnalisme et à l'aide des outils analytiques les plus modernes.

L'engagement de la Banque envers l'excellence dans tous ces secteurs ne s'est jamais démenti, malgré le déménagement de l'ensemble des employés du siège de l'institution auquel il a fallu procéder en 2013. Le complexe du siège est composé de l'immeuble d'origine en granit datant de 1938 flanqué de deux élégantes tours de verre reliées par un atrium, qui ont été construites au milieu des années 1970. L'immeuble d'origine a été conçu par S. G. Davenport, en collaboration avec la firme Marani, Lawson and Morris, et les tours et l'atrium, par Arthur Erickson, conjointement avec la même firme. Le complexe est véritablement unique et suscite l'admiration de tous.

Néanmoins, les tours nécessitent maintenant des investissements considérables afin que soient préservées la santé et la sécurité des employés. D'une durée de trois ans, les rénovations rendront les installations conformes aux exigences actuelles en matière de stabilité sismique, d'incendie et de sécurité, mais l'apparence extérieure restera la même. On s'appliquera en outre à restaurer la vision originelle d'Erickson axée sur des espaces de travail ouverts. La terrasse adjacente à la tour Est sera aménagée de façon à offrir une entrée plus visible au Musée de la monnaie et à servir de place publique multifonctionnelle.

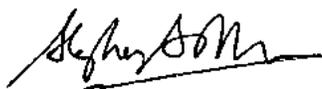
La réinstallation de plus de 1 300 personnes dans des locaux situés dans la région d'Ottawa s'est révélée une entreprise d'envergure. Les installations temporaires sont exigües mais confortables, et les employés ont été en mesure de rentrer à la maison un vendredi et de reprendre leur travail dans leurs nouveaux bureaux le lundi suivant — un exploit digne de mention sur le plan de la logistique et du travail d'équipe.

En somme, le bilan de 2013 est excellent. Même si l'économie canadienne n'a pas répondu à nos attentes, nous devons reconnaître que, comme économistes, nous sommes en territoire inconnu. Depuis la crise, le personnel de la Banque n'a ménagé aucun effort pour s'adapter à cette nouvelle réalité, en mettant à l'essai divers modèles et méthodologies et en actualisant ses prévisions huit fois par année. Même si nous avons encore du pain sur la planche, le rythme de travail est sensiblement revenu à la normale, ce qui a permis aux employés de la Banque de cesser de parer continuellement au plus pressé et d'adopter une approche plus propice à la réflexion au second semestre de 2013. Les cycles de prévision complets sont de nouveau réalisés une fois par trimestre, ce qui donne au personnel plus de temps pour se consacrer à des analyses rigoureuses et à de nouvelles recherches, en s'appuyant sur les leçons tirées des cinq années traumatisantes que nous venons de vivre.

Nous avons l'intention de tirer parti de cette expérience pour redéfinir les activités de banque centrale en période d'après-crise. Quoique notre mission première et notre engagement envers les Canadiens soient immuables, le monde a nettement changé depuis la crise financière mondiale. Nous reformulerons le rôle de banque centrale pour ce qui est de favoriser la stabilité monétaire et financière. Nous établirons de nouveaux principes et de nouvelles pratiques, au besoin, pour atteindre ces buts et communiquer avec le public. Afin de demeurer à l'avant-garde en ce qui a trait aux activités de banque centrale, nous nous appuierons plus que jamais sur le personnel et les administrateurs indépendants hors pair de la Banque. Nous sommes déterminés en outre à maintenir un milieu de travail de grande qualité et à investir encore davantage dans le développement du leadership.

Je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration de la Banque pour leur confiance, leurs conseils et leurs encouragements en 2013. Ces personnes nous donnent beaucoup et demandent très peu en retour. J'aimerais remercier particulièrement David Laidley qui a assumé la fonction d'administrateur principal pendant la majeure partie de l'année et qui a été chargé de la gestion du processus de recrutement d'un nouveau gouverneur. Le mandat de David est arrivé à terme à la fin de 2013, de même que ceux de William Black et de Jock Finlayson. Daniel Johnson a aussi quitté le Conseil. Ils passent à autre chose mais ils demeurent des anciens de la Banque. Plus important encore, je tiens à remercier les employés de la Banque pour leur travail acharné et leur dévouement, ainsi que pour leur patience alors qu'ils devaient s'adapter à un nouveau dirigeant. Ils devraient être très fiers de ce qu'ils ont accompli en 2013.

Le gouverneur,



Stephen S. Poloz

L'année 2013 en bref

- Malgré la conjoncture mondiale difficile et incertaine, la politique monétaire a favorisé la croissance de l'économie canadienne en 2013. Les attentes d'inflation sont demeurées solidement ancrées, même si le taux observé a été bien en deçà de la cible de 2 % visée par la Banque.
- La Banque a apporté une riche contribution aux discussions internationales sur les cadres de politique monétaire, l'incidence des mesures de politique monétaire non traditionnelles sur l'économie et les interventions des pouvoirs publics nécessaires pour parvenir à une croissance économique forte, durable et équilibrée à l'échelle mondiale.
- La Banque a participé activement au programme de réformes du système financier mondial de par son rôle au sein du Conseil de stabilité financière et d'autres instances internationales. Des progrès substantiels ont été réalisés par les autorités canadiennes dans la mise en œuvre de ces réformes au Canada.
- À la suite de l'examen réalisé dans le cadre de son Programme d'évaluation du secteur financier, le Fonds monétaire international a conclu que le système financier canadien demeurait solide et bien réglementé. Il a salué l'avant-gardisme de l'approche et de la méthode retenues par la Banque afin d'estimer la solidité des banques canadiennes.
- En mettant en circulation les deux dernières coupures en polymère, soit celles de 5 et de 10 dollars, la Banque a mené à bien l'émission de sa nouvelle série de billets de banque, lesquels sont plus sûrs, moins chers et plus verts que ceux de toute autre série émise précédemment.
- En 2013, le niveau de contrefaçon de l'ensemble des billets en circulation a été de 29 faux billets détectés pour chaque million de billets authentiques en circulation (BPM). L'objectif de la Banque, qui est de maintenir ce niveau en deçà de 30 BPM, a donc été atteint. Pour ce qui est des billets en polymère, qui comportent des éléments de sécurité de pointe faciles à vérifier et difficiles à contrefaire, le niveau de contrefaçon a été inférieur à 1 BPM.
- La Banque a commencé à effectuer à l'interne ses propres évaluations du risque de crédit associé aux placements détenus dans le Compte du fonds des changes du gouvernement, ce qui cadre avec ses engagements internationaux de favoriser la stabilité financière en réduisant sa dépendance à l'égard des agences de notation externes.

- La Banque a collaboré avec le gouvernement du Canada afin de mener à terme le plan de gestion de la liquidité prudentielle, ce qui a été fait en juin 2013, soit un an plus tôt que prévu. Conformément à ce plan, le gouvernement a constitué un dépôt remboursable de 20 milliards de dollars, tenu à la Banque du Canada.
- En 2013, environ 1 300 employés de la Banque ont emménagé dans des locaux temporaires, à Ottawa, en vue de la modernisation du complexe du siège au cours des trois prochaines années. Le processus de réinstallation s'est déroulé sans heurt et les opérations de la Banque se sont poursuivies comme prévu.
- La Banque s'est classée parmi les 100 meilleurs employeurs au pays pour la quatrième année d'affilée.
- Stephen S. Poloz a été nommé gouverneur de la Banque du Canada, pour un mandat de sept ans commencé le 3 juin.

Le mandat de la Banque du Canada

Favoriser la prospérité économique et financière du Canada

Ses quatre grandes fonctions sont les suivantes :

Politique monétaire

La Banque contribue à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible. Depuis 1991, les mesures de politique monétaire qu'elle prend pour atteindre cet objectif sont guidées par une cible de maîtrise de l'inflation clairement définie.

Système financier

La Banque favorise la stabilité et l'efficacité du système financier au Canada et dans le monde. À cette fin, elle assure la surveillance générale des grands systèmes de paiement, de compensation et de règlement au pays, agit à titre de prêteur de dernier ressort, évalue les risques entourant la stabilité financière et contribue à l'élaboration de politiques relatives au système financier.

Monnaie

La Banque conçoit, produit et distribue les billets de banque canadiens, et elle remplace les coupures usées. Elle décourage la contrefaçon en créant des billets à la fine pointe de la technologie, en informant le public et en collaborant avec les organismes d'application de la loi.

Gestion financière

La Banque assure des services de gestion financière efficaces et efficaces pour le compte du gouvernement du Canada, de même que pour son propre compte et celui d'autres clients. Elle offre au gouvernement des services de gestion de la trésorerie ainsi que des services administratifs et des conseils à l'égard de la dette publique et des réserves de change. Elle fournit également des services bancaires à l'appui des systèmes essentiels de paiement, de compensation et de règlement.

La Banque en 2013

Politique monétaire

Le maintien de l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible constitue la plus importante contribution que la politique monétaire puisse apporter à la prospérité économique des Canadiens. Depuis 1991, les mesures de politique monétaire de la Banque axées sur cet objectif sont guidées par une cible de maîtrise de l'inflation clairement définie. En 2011, cette cible — qui correspond à un taux d'augmentation de l'IPC global de 2 % — a été reconduite par la Banque et le gouvernement canadien jusqu'en 2016.

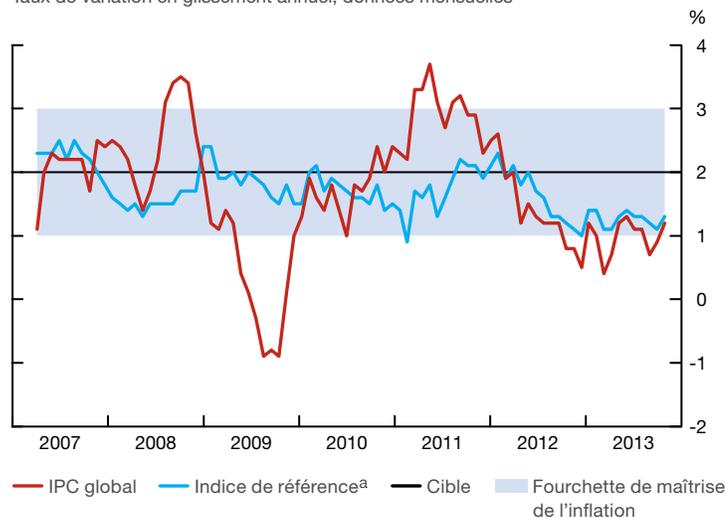
Les décisions de politique monétaire sont prises dans le cadre d'un régime flexible de ciblage de l'inflation et doivent être orientées vers l'avenir. Elles reposent de façon importante sur les analyses conjoncturelles, les prévisions et les recherches effectuées par les économistes de la Banque ainsi que sur des sources d'information externes. Étant donné la structure de l'économie canadienne, l'analyse de la conjoncture internationale joue un rôle majeur dans la formulation de la politique monétaire.

L'activité au Canada a continué d'être freinée, en 2013, par la faiblesse de l'économie mondiale et les niveaux élevés d'incertitude. À l'échelle internationale, l'austérité budgétaire et la réduction des leviers d'endettement en cours dans un certain nombre de pays ont restreint la croissance. Ces facteurs ont également pesé sur la confiance des entreprises et des consommateurs. Toutefois, au fil des mois, des signes ont donné à penser que ces vents contraires commençaient à s'apaiser. Les conditions financières sont restées très expansionnistes dans le monde même si, dans la dernière partie de l'année, les rendements des obligations à long terme se sont accrus sur les marchés financiers internationaux, en réponse au raffermissement de l'activité économique aux États-Unis et aux indications selon lesquelles la Réserve fédérale américaine se préparait à ralentir le rythme de ses achats d'actifs.

En 2013, l'activité économique réelle a été décevante au Canada, le rééquilibrage attendu de la demande vers les exportations et les dépenses d'investissement ne s'étant pas matérialisé. Si l'atonie des exportations est en partie attribuable à une croissance plus faible qu'escompté de la demande étrangère et aux défis qui subsistent sur le plan de la compétitivité, la conjoncture défavorable dans le secteur de l'énergie a également joué un rôle important. Par contre, les dépenses des ménages ont évolué de manière plus constructive, ce qui semble indiquer une résorption graduelle des déséquilibres présents dans le secteur du logement et un ratio plus stable de la dette au revenu des ménages.

Graphique 1 : Le taux d'augmentation de l'IPC global et de l'indice de référence a avoisiné 1 % durant une bonne partie de 2013

Taux de variation en glissement annuel, données mensuelles



a. Indice excluant huit des composantes les plus volatiles de l'IPC ainsi que l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes

Source : Statistique Canada

Dernière observation : décembre 2013

L'offre excédentaire substantielle qu'affiche l'économie et les pressions concurrentielles accrues dans le commerce de détail ont contribué à contenir l'inflation au Canada. Tout au long de 2013, les mesures de l'inflation fondamentale se sont inscrites dans la moitié inférieure de la fourchette de maîtrise de l'inflation de 1 à 3 % visée par la Banque (Graphique 1). L'inflation mesurée par l'IPC global, qui s'est chiffrée légèrement sous 1 % en moyenne, a été limitée par la faible progression de l'indice de référence, la diminution des coûts d'intérêt hypothécaire et le modeste accroissement des prix de l'essence.

Dans ses décisions de politique monétaire, la Banque a tenu compte des risques à la baisse touchant l'inflation, lesquels ont gagné en importance dans une conjoncture où l'inflation s'est maintenue au-dessous de la cible et a encore diminué au second semestre. Parallèlement, l'abaissement du taux directeur aurait pu amplifier les déséquilibres déjà prononcés dans le secteur des ménages. Mettant ces deux types de risque en balance, l'institution a estimé que la détente monétaire considérable en place était appropriée et a, par conséquent, maintenu le taux cible du financement à un jour à 1 % pendant toute l'année. Une analyse économique détaillée et des explications concernant la politique monétaire de la Banque sont publiées tous les trois mois dans le *Rapport sur la politique monétaire*.

Principales réalisations

- Malgré la conjoncture mondiale difficile et incertaine, la politique monétaire a favorisé la croissance de l'économie canadienne en 2013. Les attentes d'inflation sont demeurées solidement ancrées, même si les taux observés ont été bien en deçà de la cible de 2 % visée par la Banque.
- Les outils d'analyse sur lesquels s'appuie la prise des décisions de politique monétaire ont été enrichis et améliorés. Une vaste gamme d'outils d'analyse conjoncturelle et de modèles de politique ont été mis au point et adoptés, ce qui a accru les capacités de la Banque en matière d'analyse, de surveillance et de prévision.

- Le personnel de la Banque a produit des travaux de recherche et d'analyse portant sur un large éventail de questions de politiques, notamment des cadres de politique monétaire différents; l'incidence économique des mesures de politique monétaire non traditionnelles; les répercussions de l'incertitude sur les décisions d'investissement des entreprises; les vulnérabilités observées dans les économies émergentes et leurs effets sur la croissance mondiale; les liens entre l'économie réelle et la sphère financière; et les facteurs déterminant l'évolution des cours mondiaux des matières premières.
- La Banque du Canada a également apporté une riche contribution aux discussions concernant des enjeux de politiques publiques au sein d'instances internationales comme le G20 et le Fonds monétaire international, en fournissant des conseils utiles relativement à la réforme du système monétaire, aux avantages et aux coûts des mesures de politique monétaire non traditionnelles, ainsi qu'à la nécessité d'un rééquilibrage à point nommé de la demande mondiale.

Programme de bourses de recherche de la Banque du Canada

Le **Programme de bourses de recherche**¹ a pour objet de favoriser l'excellence de la recherche dans les domaines qui sont au cœur du mandat de la Banque et d'établir des partenariats avec des experts externes. Deux bourses différentes sont offertes dans le cadre du Programme; dans chaque cas, les lauréats doivent être des chercheurs employés par une université canadienne.

La **Bourse de recherche** est accordée pour une période de cinq ans, sous réserve d'un processus annuel d'examen et de confirmation. Elle souligne l'excellence dont font preuve des chercheurs reconnus au Canada. En 2013, cette bourse a été décernée à **M. Peter Christoffersen**, professeur à la Rotman School of Management de l'Université de Toronto, un chercheur de premier plan dans les domaines de la gestion des risques, de la modélisation de la volatilité des marchés financiers et de l'ingénierie financière. Ses recherches ambitieuses se rapportant à l'évaluation des risques systémiques, à la modélisation structurelle des défauts de paiement des ménages, à l'amélioration des techniques de tests de résistance et à l'élaboration de stratégies optimales de gestion des risques sont non seulement fort à propos et influentes, mais aussi très pertinentes pour les décideurs publics de partout dans le monde.

Octroyée pour une durée de deux ans, la **Bourse du gouverneur** est assujettie à un processus d'examen et de confirmation au terme de la première année. Elle vise à soutenir des universitaires de haut niveau qui sont en début de carrière. Le lauréat de cette bourse pour 2013 est **M. James MacGee**, professeur à l'Université Western. M. MacGee a publié des travaux de pointe sur les faillites de particuliers et la dynamique de la dette des ménages, la Grande Dépression et l'évolution des marchés de la dette à la consommation. Ses efforts de recherche actuels se concentrent sur la propagation des chocs économiques internationaux, l'incidence du niveau d'endettement élevé des ménages sur l'efficacité de la politique monétaire ainsi que les sources et les conséquences des variations des marchés de la dette à la consommation.

¹ Pour obtenir de plus amples renseignements, on peut consulter le [site Web](#) de la Banque.

Système financier

La Banque s'emploie à favoriser la stabilité et l'efficacité du système financier canadien en fournissant des liquidités; en surveillant les systèmes de compensation et de règlement des paiements d'importance systémique; en participant à l'élaboration des politiques qui régissent le système financier tant au Canada qu'à l'échelle internationale; en évaluant les risques qui menacent la stabilité du système financier dans son ensemble et en communiquant ses constatations à cet égard.

La stabilité du système financier est une responsabilité que la Banque partage avec d'autres organismes fédéraux de réglementation financière. En définitive, c'est le ministre des Finances qui est chargé d'assurer la saine gestion de ce système.

Dans sa publication semestrielle, la *Revue du système financier*, et dans les discours prononcés par les membres du Conseil de direction, la Banque communique son évaluation des risques auxquels est exposé le système financier. En collaboration avec les organismes fédéraux et provinciaux concernés, elle évalue ces risques et contribue à formuler des politiques visant à les atténuer.

Le système financier canadien a été confronté ces dernières années à un niveau de risque élevé, qui a toutefois diminué en 2013. Cette baisse tient, en partie, aux progrès accomplis dans la création d'un système financier plus résilient au Canada comme à l'étranger, progrès qui ont été obtenus moyennant la réduction de l'effet de levier et le renforcement de la gestion de la liquidité dans le système bancaire, la consolidation des marchés de financement essentiels et les efforts déployés afin qu'aucune institution financière ne soit « trop importante pour faire faillite ». Les risques se sont également modérés à la faveur d'évolutions significatives sur la scène internationale, comme l'amélioration des perspectives de la zone euro — avec pour corollaire la réduction du risque d'apparition d'une autre crise au sein de l'union monétaire — et le début de normalisation des taux d'intérêt à long terme dans le monde.

Malgré tout, certaines sources de risque majeures subsistent. Au Canada, la plus notable est formée par la conjugaison d'un haut niveau d'endettement des ménages et de déséquilibres sur le marché du logement. Ces déséquilibres devraient cependant se stabiliser puis se résorber, à mesure que les taux d'intérêt hypothécaires retourneront à la normale.

Principales réalisations

- La Banque a mené à terme le Programme sur les applications relatives aux adjudications et aux opérations sur les marchés (PARAOM), qui prévoyait la mise à niveau ainsi que le renforcement des outils technologiques utilisés pour réaliser des opérations de marché, tout spécialement celles qui pourraient s'avérer nécessaires au soutien de la stabilité du système financier en période de tensions. Ces améliorations permettront à la Banque de mieux gérer les risques associés à ce type d'opérations.
- La Banque a participé activement à la réforme des systèmes financiers canadien et mondial par son rôle au sein d'organisations pivots à l'échelle internationale; en particulier, cette action a visé à accroître la transparence et la résilience des marchés de produits dérivés de gré à gré, à affermir les normes en matière de levier financier et de liquidité dans le secteur bancaire, à établir des régimes de résolution des défaillances des institutions financières d'importance systémique, à consolider la gouvernance des indicateurs de référence des marchés financiers et à concevoir un cadre réglementaire pour les opérations de pension et les opérations de financement par titres.

- Afin de limiter le risque systémique et d'améliorer la transparence, la Banque a travaillé, en concertation avec les organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières et les acteurs de marché, à la réforme des marchés de dérivés de gré à gré et au renforcement du cadre servant à la surveillance de la contrepartie centrale chargée de la compensation des opérations de pension.
- La Banque a élaboré et mis en place de nouveaux outils pour le suivi du risque systémique, notamment un modèle d'indicateurs avancés permettant d'évaluer les vulnérabilités du secteur financier, un modèle de projection du crédit aux ménages, et un modèle d'analyse des politiques destiné à étudier l'interaction entre la politique monétaire et les politiques macrofinancières.
- Dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier que pilote le FMI, la Banque a participé au test de résistance visant à estimer la solidité des banques canadiennes dans l'éventualité d'un grave choc macroéconomique. À cette occasion, le FMI a salué la nouveauté et le modernisme de l'approche et de la méthode retenues par la Banque.

Monnaie

La Banque du Canada est chargée de fournir aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance. Sa stratégie relative à la monnaie repose sur quatre piliers :

- concevoir des billets difficiles à contrefaire mais faciles à vérifier;
- accroître la vérification systématique des billets par les détaillants et le public;
- promouvoir la répression de la contrefaçon, en collaboration avec les organismes d'application de la loi et les procureurs;
- privilégier la qualité tout au long du cycle de vie des billets — de la production à la distribution efficiente des billets, jusqu'à la destruction et au remplacement de ceux-ci.

En 2013, les grandes priorités de la fonction Monnaie ont consisté à émettre les deux dernières coupures de la nouvelle série en polymère, soit les billets de 5 et de 10 dollars, à gérer la réinstallation des activités liées à la Monnaie découlant du Programme de modernisation du siège, ainsi qu'à planifier et à mettre en œuvre les changements de nature fonctionnelle nécessités par l'émission des billets de banque en polymère, qui sont plus durables.

La Banque a continué de collaborer à des travaux axés sur la conception et la sûreté des billets de banque dans le cadre de groupes de travail et de partenariats de recherche internationaux, dont le Groupe de dissuasion de la contrefaçon des banques centrales (composé de 32 banques centrales), le Groupe des quatre nations (auquel participent l'Australie, le Canada, le Royaume-Uni, le Mexique et, plus récemment, les États-Unis) et le Reproduction Research Centre (un laboratoire anticontrefaçon exploité par des banques centrales).

Au pays, la Banque a poursuivi sa collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC), d'autres organismes d'application de la loi ainsi que des intervenants du secteur du commerce de détail et du secteur financier, afin de promouvoir la vérification de l'authenticité des billets de banque et la dissuasion de la contrefaçon.

À la fin de l'année, il y avait environ 2 milliards de billets en circulation, d'une valeur totale de 66,6 milliards de dollars. Ces chiffres sont du même ordre que ceux de 2012. À la fin de 2013, les billets en polymère représentaient 51 % des billets en circulation (à l'exclusion des coupures de 1, de 2

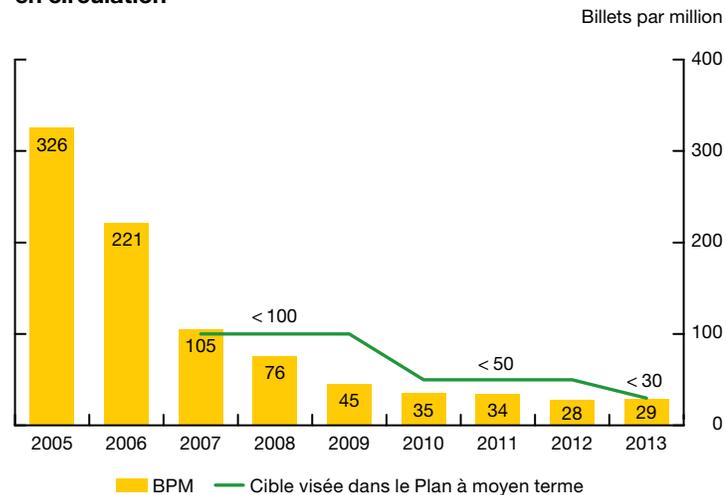
et de 1 000 dollars, qui ne sont plus émises mais pourraient encore se retrouver dans le circuit fiduciaire).

Sur le plan de la contrefaçon, pour la période visée par le Plan à moyen terme, soit 2013-2015, la Banque s'est fixé une cible annuelle de moins de 30 faux billets détectés pour chaque million de billets authentiques en circulation (BPM).

Principales réalisations

- La Banque a réalisé son objectif visant à mettre en circulation les cinq coupures de la série de billets en polymère dans un délai de 24 mois, les deux dernières coupures ayant été émises avec succès le 7 novembre (voir l'Encadré 1).
- Les processus opérationnels de la fonction Monnaie ont été examinés et améliorés en tenant compte de la durée de vie prolongée des billets en polymère et de la diminution des niveaux de contrefaçon. L'adaptation des opérations de traitement aux nouveaux billets en polymère a été menée à bien, et des critères de qualité ont été établis pour ces billets.
- Pour l'ensemble des séries de billets en circulation, le niveau de contrefaçon a été de 29 BPM en 2013 (Graphique 2), ce qui satisfait à l'objectif de la Banque consistant à le maintenir en deçà de 30 BPM. Dans le cas des billets en polymère, dotés d'éléments de sécurité d'avant-garde qui sont faciles à vérifier et difficiles à contrefaire, le niveau de contrefaçon a été inférieur à 1 BPM.

Graphique 2 : Nombre de faux billets détectés pour chaque million de billets en circulation^a



a. Dans son plan à moyen terme pour 2013-2015, la Banque vise des niveaux de contrefaçon inférieurs à 30 BPM.

Encadré 1

Les nouveaux billets de 5 et de 10 dollars en polymère

Le 7 novembre 2013, pour la première fois depuis 1954, la Banque du Canada a émis la même journée deux nouvelles coupures, les dernières de la **série de billets de banque en polymère**. L'élaboration de cette nouvelle série s'appuie sur une longue tradition d'innovations et de réalisations au Canada. Plus sûrs, plus verts et moins chers que ceux des séries précédentes, les billets en polymère combinent des éléments transparents, des hologrammes et d'autres éléments de sécurité perfectionnés qui les placent dans une classe à part dans le monde de la monnaie. Tout au long de la préparation et de l'émission de la nouvelle série, la Banque a travaillé en étroite collaboration avec les principaux intervenants afin d'assurer une transition harmonieuse vers le nouveau graphisme et le support en polymère.

Comme les billets en polymère dureront au moins deux fois et demie plus longtemps que ceux en papier de coton, ils seront économiques et auront une incidence moindre sur l'environnement. Parallèlement, grâce à leurs éléments de sécurité d'avant-garde, le faux-monnayage diminuera et les Canadiens pourront continuer d'utiliser les billets de banque en toute confiance.

Le verso de la coupure de 5 dollars met en valeur la contribution continue du Canada au programme de la Station spatiale internationale et témoigne de l'engagement de notre pays à l'égard de l'exploration spatiale. Le billet a été dévoilé publiquement en avril par l'astronaute canadien Chris Hadfield, commandant de la Station spatiale internationale, pendant qu'il était dans l'espace. L'illustration représente le Système d'entretien mobile, de conception canadienne, qui est un ensemble complexe d'éléments robotiques — la Base mobile, *Canadarm2* et *Dextre* — ayant servi à l'assemblage de la Station spatiale internationale.

Le verso de la coupure de 10 dollars illustre l'expansion du chemin de fer canadien dans les années 1880, qui en avait fait le plus long jamais construit à l'époque. La réalisation de ce projet a été saluée comme une formidable prouesse d'ingénierie pour un pays au relief varié et souvent très escarpé. L'image du train *Le Canadien*, qui serpente à travers les Rocheuses, met en valeur la beauté de nos paysages et symbolise ce que notre jeune nation a réussi à accomplir.



Gestion financière

En qualité d'agent financier et de banquier du gouvernement fédéral, la Banque du Canada administre la dette et les réserves de liquidités internationales de ce dernier et lui donne des conseils à ce sujet. De plus, elle collabore avec le ministère des Finances à l'élaboration des politiques et des programmes sur lesquels repose la gestion des opérations d'emprunt et de placement de l'État. La Banque a pour objectif de fournir ses services d'agent financier et les services bancaires connexes de manière efficace et efficiente, en se conformant à un solide cadre de gestion des risques.

La Banque gère les soldes de trésorerie des comptes que le gouvernement canadien tient chez elle et dans d'autres institutions financières, lesquels se sont établis en moyenne à 30 milliards de dollars en 2013, ainsi que les réserves de liquidités internationales du Canada, qui se sont chiffrées à environ 70 milliards de dollars É.-U. en 2013.

Elle gère aussi les risques liés à son propre bilan ainsi que les actifs du fonds de pension de son personnel. En outre, elle mène des activités bancaires au nom d'autres banques centrales et d'organisations internationales, et elle offre des services bancaires à l'appui des opérations des institutions financières et des systèmes désignés de compensation et de règlement.

En raison du rôle clé joué par la Banque au sein du système de paiement canadien, un des grands défis qu'a dû relever la fonction Gestion financière en 2013 a été de préserver la continuité des opérations durant la réinstallation du siège de la Banque dans des locaux temporaires. Grâce aux stratégies détaillées d'atténuation des risques qui ont été déployées, la Banque a pu continuer d'offrir des services bancaires sûrs et efficaces durant le déménagement.

Principales réalisations

- L'amélioration du processus de gestion des réserves de change du Canada s'est poursuivie, à la faveur de la clarification des rôles et procédures, des importantes avancées réalisées dans la mise au point d'un indice de référence stratégique pour le portefeuille de réserves de change, et de la consolidation proposée du dispositif de garanties qui accompagne le programme de swaps.
- Un certain nombre de mesures ont été annoncées pour abaisser les risques associés à la gestion des soldes de trésorerie du gouvernement, en particulier l'obligation de ne déposer que des offres entièrement garanties lors de l'adjudication du matin des soldes de trésorerie du receveur général.
- D'importants progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Conseil de stabilité financière formulées en 2010 et qui ont pour but d'éliminer le recours automatique aux notes attribuées par les agences de notation. En 2013, la Banque a commencé à mettre en place un dispositif interne pour évaluer de façon indépendante le risque souverain dans le cadre de ses activités de gestion financière.
- Avec le concours du gouvernement du Canada, la Banque a poursuivi les efforts visant à assurer à l'État les fonds nécessaires à la conduite de ses activités quotidiennes, que les conditions de marché soient normales ou tendues. Au terme de la mise en œuvre du plan de liquidité prudentielle du gouvernement, en juin 2013, soit un an plus tôt que prévu, le montant des dépôts remboursables a ainsi été porté à 20 milliards de dollars.

- Les opérations bancaires n'ont cessé d'être réalisées avec un haut niveau d'efficacité et d'efficacités, et ni incident ni panne graves ne sont venus en perturber le déroulement. Le barème des droits perçus pour les services offerts à des infrastructures de marché financier et à d'autres banques centrales a été réexaminé et révisé de manière à atteindre les objectifs de recouvrement des coûts.
- La préparation de conseils stratégiques s'est appuyée sur des travaux de recherche et d'analyse qui ont permis :
 - de mieux comprendre l'influence qu'ont d'autres moyens de paiement sur la demande d'espèces et sur l'efficacité et la stabilité des systèmes de paiement de détail;
 - de conseiller le gouvernement sur la gestion de la dette fédérale;
 - de renforcer le cadre de gouvernance dans lequel s'inscrit le placement des réserves de change de l'État.

Soldes non réclamés

Un « solde non réclamé » désigne soit un dépôt libellé en dollars canadiens effectué auprès d'une banque ou d'une société de fiducie sous réglementation fédérale, soit un instrument négociable libellé en dollars canadiens émis par l'une de ces institutions, pour lequel aucune opération n'a été enregistrée depuis dix ans et dont l'établissement dépositaire ou gestionnaire n'arrive pas à retracer le propriétaire. Il peut s'agir d'un compte de dépôt, d'une traite bancaire, d'un chèque certifié, d'un récépissé de dépôt, d'un mandat, d'un certificat de placement garanti, d'un dépôt à terme, d'un solde de carte de crédit positif ou d'un chèque de voyage.

Ces soldes sont remis à la Banque du Canada qui en assure la garde pour le compte de leurs propriétaires. Les soldes sont transférés à la Banque une fois par année, soit le 31 décembre.

La Banque du Canada, par l'intermédiaire de son [service des soldes non réclamés](#), conserve durant 30 ans les soldes de moins de 1 000 dollars qui lui sont transférés. Les soldes de 1 000 dollars ou plus sont gardés pour une période de 100 ans. Si les soldes n'ont toujours pas été réclamés à la fin de la période de garde prévue, la Banque transfère les fonds au receveur général du Canada.

Les propriétaires des fonds peuvent récupérer leur argent sur présentation de documents attestant leurs droits. Au cours des dix dernières années, la Banque a versé aux ayants droit approximativement 135 millions de dollars répartis entre quelque 75 000 soldes non réclamés, dont le plus important s'élevait à 600 000 dollars. Elle a aussi transféré 15 millions de dollars au gouvernement fédéral durant cette même période.

À la fin de 2013, la Banque assurait la garde de 1,4 million de soldes non réclamés, d'une valeur globale d'environ 533 millions de dollars.

En 2013, la Banque a découvert qu'une somme de 1,6 million de dollars avait été indûment versée à une organisation lui ayant présenté de nombreuses réclamations. Elle a pris des mesures pour recouvrer les fonds, et les soldes correspondants ont été réinscrits dans le registre des soldes non réclamés.

Dans la foulée, la Banque a entrepris d'examiner les processus de traitement des demandes de paiement de soldes qu'elle reçoit. Elle a renforcé ses procédures, notamment en ce qui a trait aux demandes complexes de personnes morales portant sur plusieurs comptes, lesquelles présentent un risque d'erreur accru.

Bâtir sur l'excellence : les progrès en regard du Plan à moyen terme

Pour s'acquitter de son mandat dans un contexte en évolution, la Banque élabore tous les trois ans un plan à moyen terme.

Son plan actuel, intitulé *Bâtir sur l'excellence : solidité, stabilité et confiance*, fait fond sur les réalisations des plans antérieurs; il définit les priorités pour les années 2013 à 2015 qui placeront la Banque sur la voie d'un succès durable. Ces priorités mettent l'accent sur la collaboration entre les fonctions et aident la Banque à remplir son mandat de manière efficace. On y trouve aussi l'engagement de l'institution à respecter l'esprit et la lettre du plan d'action du gouvernement pour la réduction du déficit.

Les trois priorités stratégiques énoncées dans le Plan à moyen terme 2013-2015 de la Banque sont :

- mener des analyses de politique de qualité supérieure;
- bâtir un système financier résilient;
- fournir d'excellents services.

Des projets à l'appui de ces priorités ont été entrepris à l'échelle de la Banque, dont plusieurs sont présentés dans les pages précédentes, et des progrès appréciables ont été accomplis à cet égard en 2013. Quelques-unes des principales réalisations pour chacune des priorités sont résumées ci-dessous.

Priorité stratégique	Principales réalisations en 2013
<p>Mener des analyses de politique de qualité supérieure : rester à l'avant-garde des pratiques des banques centrales</p>	<p>La Banque a mené d'importants travaux de recherche sur un large éventail de questions de politiques publiques qui ont influé sur ses propres activités et sur les débats de fonds dans diverses instances internationales.</p> <p>Elle a amélioré les outils et les modèles de politique dont elle se sert pour effectuer son analyse, son suivi et ses prévisions à l'égard des économies mondiale et canadienne.</p> <p>L'analyse des risques et de l'incertitude présentée dans le <i>Rapport sur la politique monétaire</i> a été approfondie.</p> <p>Des progrès sensibles ont été réalisés au chapitre de la recherche sur la monnaie et les paiements électroniques. Des modèles économiques ont été élaborés pour mieux comprendre l'incidence des nouvelles technologies de paiement.</p>

Priorité stratégique	Principales réalisations en 2013
<p>Bâtir un système financier résilient : à l'échelle nationale et internationale</p>	<p>La Banque a contribué de façon notable aux initiatives de réforme du secteur financier à l'échelle nationale et internationale. Au pays, elle a participé à l'élaboration d'un modèle de recapitalisation interne obligatoire visant les banques nationales d'importance systémique. Sur la scène internationale, elle a pris part à la définition des exigences de marge dans le cas des opérations bilatérales sur dérivés de gré à gré.</p> <p>Des outils servant à évaluer les risques auxquels est exposée la stabilité financière et à appuyer la formulation de conseils stratégiques ont été élaborés et d'autres, améliorés. Le Cadre d'évaluation des risques macrofinanciers, qui sert à mesurer les risques présents dans le système bancaire canadien, est considéré par le Fonds monétaire international comme un cadre d'avant-garde en matière de test de résistance.</p> <p>SwapClear, contrepartie centrale établie à Londres, a été assujettie à la surveillance réglementaire continue de la Banque en application de la <i>Loi sur la compensation et le règlement des paiements</i>.</p>
<p>Fournir d'excellents services : répondre aux besoins évolutifs des Canadiens, du gouvernement du Canada et des marchés financiers</p>	<p>L'émission de la série de billets de banque en polymère a marqué une avancée considérable dans le renforcement de la sûreté des billets.</p> <p>D'importants progrès ont été réalisés dans l'amélioration du cadre de gouvernance en matière de gestion des réserves de change et la création de capacités internes de notation du crédit.</p> <p>Pour ce qui est des responsabilités de la Banque à titre d'agent financier et à l'égard des opérations liées aux titres au détail et aux opérations bancaires, les normes élevées d'excellence opérationnelle ont été maintenues.</p>

En 2013, les charges ont été gérées dans les limites du plan financier sous-jacent et conformément aux engagements pris pour le moyen terme. On trouvera de plus amples renseignements sur les résultats financiers de la Banque pour l'année dans la section « [Rapport de gestion](#) » du présent document.

Le Plan à moyen terme prévoit également des investissements dans l'infrastructure de soutien de la Banque, notamment la modernisation, au cours des prochaines années, des installations de son siège, à Ottawa. Les investissements dans les employés et le milieu de travail, en particulier le perfectionnement en leadership, constituent un autre volet important du Plan. Pour être en mesure de respecter ses priorités et de relever les défis de demain, la Banque doit pouvoir compter sur un personnel mobilisé et motivé, ayant les compétences requises et disposant des outils et de l'environnement de travail voulus.

Les employés et le milieu de travail

Étant la banque centrale du pays, la Banque du Canada est une institution unique, qui joue un rôle déterminant au sein des économies nationale et internationale. Son succès repose sur ses employés, chacun d'eux apportant sa pierre à la réalisation de son mandat, qui est de favoriser la prospérité économique et financière du pays et de sa population.

La majorité des 1 250 employés réguliers travaillent à Ottawa. Le reste de l'effectif est réparti dans les bureaux de Halifax, Montréal, Toronto, Calgary, Vancouver et New York, ainsi que dans les centres des opérations de Montréal et de Toronto.

La Banque emploie des personnes dont le travail porte principalement sur des aspects très pointus de l'économie et du fonctionnement du système financier, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. Mais ce n'est là qu'un exemple des multiples talents de son effectif. Pour être en mesure de bien s'acquitter de leurs tâches, les employés, y compris ceux qui font partie des fonctions administratives et opérationnelles, doivent comprendre la nature particulière de l'institution ainsi que ses buts et objectifs. Ils bénéficient d'un environnement où règne le respect et où tous sont conscients de l'importance d'unir leurs efforts pour permettre à la Banque de remplir son mandat.

Fière de son personnel talentueux, la Banque met tout en œuvre pour lui offrir un travail stimulant, des occasions de perfectionnement uniques et une rémunération globale concurrentielle. La grande diversité des activités présente, pour les employés, de nombreuses possibilités d'apprentissage et de perfectionnement continu au sein même de l'institution et ils sont encouragés à s'en prévaloir, que ce soit en contribuant à des projets interdépartementaux, en profitant d'une affectation provisoire ou en assistant à des colloques et à des séminaires. De plus, la Banque participe à des comités de travail, à des réunions et à des conférences sur la scène internationale où elle met en commun ses connaissances et ses points de vue avec ses pairs.

Le recrutement demeure d'une grande importance pour la Banque, tout particulièrement sa campagne annuelle de recrutement universitaire. Celle-ci a été bonifiée en 2013 grâce à un meilleur accès à l'information sur l'institution et à une plus grande adhésion des cadres supérieurs. La campagne est maintenant présidée par un sous-gouverneur, qui est secondé par des membres de la direction chargés d'apparier les compétences des candidats et les besoins de la Banque.

La Banque s'efforce d'offrir à ses employés un milieu de travail exceptionnel qui repose sur les valeurs suivantes :

L'excellence : Nous nous appuyons sur la recherche et l'analyse de pointe, sur la collaboration à l'intérieur de la Banque et à l'externe, et sur notre souci d'innover dans chaque aspect de notre travail.

L'intégrité : Nous communiquons nos objectifs de façon efficace et transparente, et nous sommes responsables de nos actes et de nos paroles devant nos collègues et devant tous les Canadiens.

Le respect : Notre succès passe par la reconnaissance de la valeur inhérente à la diversité des personnes et des idées et par le respect de la vie privée de chacun.

La Banque considère que la mobilisation des employés et l'instauration d'un milieu de travail positif sont liées à la présence de leaders dynamiques. Le processus visant à accroître les occasions d'apprentissage et les compétences en leadership, amorcé en 2013, restera en tête des priorités pour 2014.

Afin de souligner l'apport des employés qui incarnent le mieux les valeurs d'excellence, d'intégrité et de respect, la Banque a modifié en 2013 son programme de reconnaissance. Elle a ainsi créé un prix visant à récompenser les personnes et les équipes qui ont fourni une contribution notable vers la concrétisation de ses objectifs et l'amélioration du milieu de travail. Les Prix d'excellence seront décernés pour la première fois en 2014.

La Banque est fière de s'être classée, pour une quatrième année d'affilée, parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada. Les juges ont mentionné tout particulièrement l'environnement de travail exceptionnel : l'institution met à la disposition de ses employés un centre de conditionnement physique, une salle de méditation et de prière ainsi qu'un stationnement intérieur pour vélos, et son siège, au cœur de la capitale nationale, est situé à proximité de parcs, de magasins, du canal Rideau et de la Colline du Parlement. Le maintien de ces éléments dans des locaux temporaires au centre-ville d'Ottawa était l'une des priorités de 2013.

D'autres aspects du climat de travail, dont les excellentes communications internes destinées à tenir les employés informés non seulement des priorités institutionnelles, mais aussi des activités moins formelles, comme la journée « Invitons nos jeunes au travail », les concours de photos et les campagnes de financement pour des organisations caritatives, ont aussi permis à la Banque de se démarquer.

Le soutien à l'égard du perfectionnement professionnel — qui comprend notamment le remboursement des frais de scolarité, un large éventail d'occasions d'apprentissage à l'interne et à l'externe ainsi qu'un programme de mentorat où sont jumelés des employés nouvellement nommés à un poste avec des collègues plus expérimentés — a également été souligné comme une force de l'institution en tant qu'employeur.



Pour en apprendre davantage sur les raisons qui font de la Banque l'un des 100 meilleurs employeurs au pays, rendez-vous à l'adresse www.eluta.ca/top-employer-bank-of-canada (en anglais seulement).



En outre, la Banque a été reconnue comme l'un des meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale (en anglais seulement).

Qui sommes-nous?

Le profil démographique du personnel en un coup d'œil

Employés réguliers au 31 décembre 2013

PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE



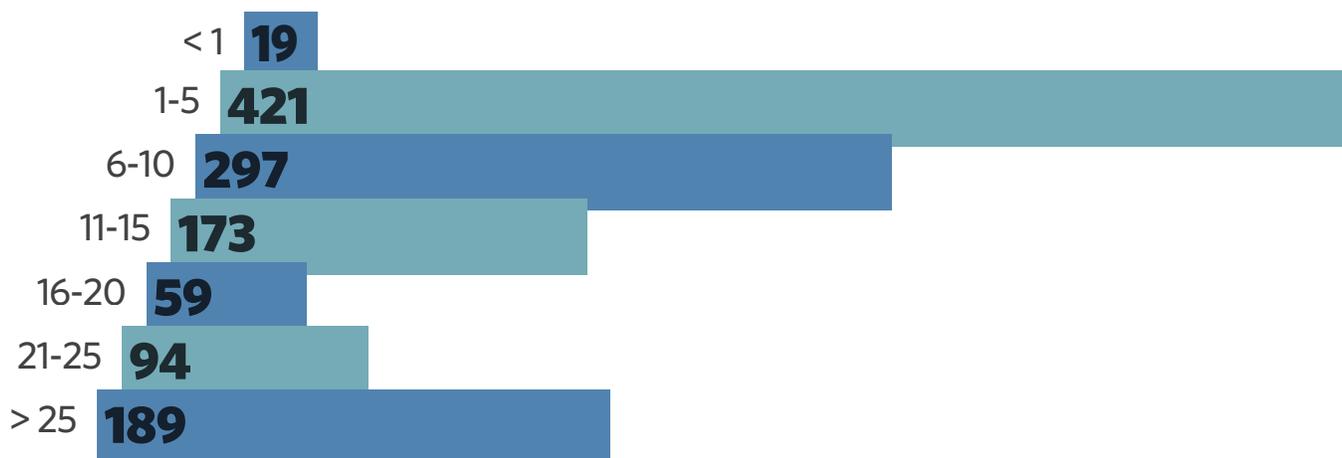
SEXE



NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR VILLE



NOMBRE D'EMPLOYÉS SELON LES ANNÉES DE SERVICE



Encadré 2

Modernisation du siège

La Banque s'est engagée à mener à bien la modernisation du complexe du siège avec le souci de préserver le patrimoine architectural et l'intégrité des immeubles d'origine, tout en assurant une saine gestion des fonds publics.

Le complexe du 234, rue Wellington, qui abrite les locaux de la Banque depuis 1938, a été conçu par S. G. Davenport en collaboration avec la société Marani, Lawson and Morris. Il a été agrandi dans les années 1970 par l'ajout de deux tours élégantes et d'un atrium dont les plans ont été élaborés par Arthur Erickson, conjointement avec la même société d'architecture. Nous sommes conscients du privilège que nous avons d'occuper ce magnifique complexe et de la responsabilité qui nous incombe de le maintenir en bon état.

Nous modernisons le siège de manière à pouvoir bénéficier, durant de nombreuses décennies, d'un milieu de travail sûr, confortable et propice à la productivité, tout en mettant en valeur ses éléments distinctifs et en respectant la vision originelle des architectes.

Il est indispensable que la Banque dispose d'installations de travail résilientes pour continuer à exécuter son mandat, qui consiste à favoriser la prospérité économique et financière du Canada. Le complexe du siège doit être rénové en profondeur afin qu'il réponde aux exigences et aux normes actuelles en matière de santé et de sécurité ainsi que de stabilité sismique, et pour mieux satisfaire les besoins de la Banque sur le plan de la sécurité et des opérations. La modernisation offre aussi l'occasion de rendre le siège plus écoénergétique, efficient et durable sur le plan environnemental.

Les coûts de construction sont estimés à 460 millions de dollars. Le projet est géré par un comité de surveillance formé de cadres supérieurs de la Banque et fait aussi l'objet d'un suivi étroit assuré par les administrateurs indépendants de l'institution, qui sont nommés par le gouvernement fédéral afin d'exercer une surveillance générale à l'égard de la gestion et de l'administration de la Banque. On trouvera une description des objectifs du projet ainsi que des renseignements détaillés sur celui-ci dans le [site Web](#) de la Banque.

En 2013, les employés du siège se sont installés provisoirement au 234, avenue Laurier Ouest et dans deux autres immeubles de la région d'Ottawa. Les diverses vagues de réinstallation ont eu lieu dans le respect de l'échéancier et sans perturber les activités de la Banque. Le fait de laisser le complexe du siège inoccupé permet à la Banque d'effectuer les rénovations plus rapidement, d'écourter la période de perturbations, de réduire le risque de défaillance des systèmes ainsi que d'abaisser les coûts du projet.

Gestion des risques

La gestion des risques financiers, des risques liés aux activités et des risques d'entreprise qui peuvent influencer, directement ou non, sur la capacité de la Banque de s'acquitter de son mandat et d'atteindre ses objectifs stratégiques est un élément important des responsabilités de la direction. La Banque dispose d'un cadre bien établi, qui met à contribution des employés de l'ensemble de l'institution, pour cerner, gérer et surveiller ces risques. On trouvera une description de ce cadre, ainsi que du profil de risque de la Banque pour 2014, à la section « [Rapport de gestion](#) » du présent rapport annuel.

Gestion des risques — Points saillants de 2013

En 2013, le profil de risque de la Banque était considéré comme élevé en raison des risques associés à la [modernisation des installations du siège](#). Ce projet exigeait que l'on prépare les locaux temporaires et réinstalle environ 1 300 employés et tous les biens du siège, tout en veillant au maintien de la continuité des opérations. La Banque a consacré des efforts considérables à cerner, à analyser et à gérer les risques liés à ce projet et a tenu régulièrement des ateliers sur les risques avec les principales parties prenantes internes et externes. La réinstallation s'est bien déroulée, et les activités essentielles se sont poursuivies sans interruption.

Parmi les autres points saillants, mentionnons l'achèvement de deux projets importants visant à renforcer la résilience des activités de la Banque :

- le [Programme d'amélioration de la continuité des opérations](#), un projet pluri-annuel ayant pour but l'aménagement et la mise en service des nouveaux centres de données principal et secondaire de la Banque ainsi que la mise à niveau de l'infrastructure et le renforcement de la résilience opérationnelle de l'institution;
- le [Programme sur les applications relatives aux adjudications et aux opérations sur les marchés \(PARAOM\)](#), un projet s'échelonnant sur cinq ans qui a permis de réduire les risques rattachés aux activités à l'appui de la fonction Système financier de la Banque.

Le niveau de risque lié à la mise en circulation des nouveaux billets de banque en polymère a été réévalué à la baisse, passant de « préoccupant » à « acceptable », ce qui s'explique par le lancement réussi de toutes les coupures de la série et l'expérience positive associée à leur utilisation.

Enfin, la Banque a fait des progrès significatifs en 2013 en ce qui concerne l'expansion de ses capacités d'évaluation du crédit et la réduction de sa dépendance à l'égard des agences de notation dans le cadre de ses activités de gestion financière.

Faits saillants financiers

Le **Tableau 1** ci-dessous présente les faits saillants des états financiers de la Banque pour 2013, de même que des chiffres comparatifs. On trouvera d'autres explications et commentaires à la section « **Rapport de gestion** » du présent rapport. De plus amples renseignements sur le bilan de la Banque sont fournis dans le [site Web](#) de l'institution.

Tableau 1 : Faits saillants des états financiers

(En millions de dollars)

	Valeur au 31 décembre		
	2013	2012 ^a	2011 ^a
Total de l'actif et Total du passif et des capitaux propres	91 305,7	77 807,3	64 247,2
Éléments importants des états financiers			
ACTIF			
<i>Prêts et créances</i>	2 214,9	1 905,6	1 530,8
<i>Placements</i>	88 577,1	75 607,3	62 424,2
PASSIF			
<i>Billets de banque en circulation</i>	66 615,9	63 700,0	61 028,8
<i>Dépôts</i>	23 823,5	13 291,3	2 481,0
Résultat global			
<i>Total des produits</i>	1 580,0	1 575,4	1 606,8
<i>Total des charges</i>	574,0	491,3	353,1
<i>Autres éléments du résultat global (perte)</i>	221,4	(48,0)	(178,9)
Résultat global	1 227,4	1 036,1	1 074,8

a. Conformément aux Normes internationales d'information financière, la Banque a adopté, en date du 1^{er} janvier 2013, les modifications apportées à IAS 19 *Avantages du personnel*. Les résultats comparatifs de 2012 ont été retraités pour satisfaire aux exigences de la norme modifiée. Par contre, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2011 n'ont pas été retraités, et les charges ne sont pas présentées selon une base permettant de les comparer à celles des exercices suivants (2012 et 2013).

La taille du bilan de la Banque s'est accrue de 42 % depuis 2011. Cette hausse découle principalement de la décision du gouvernement fédéral de constituer, à concurrence de 20 milliards de dollars, un dépôt tenu à la Banque du Canada aux fins de gestion de la liquidité prudentielle. Ce dépôt a crû de 10 milliards de dollars en 2012 et d'autant en 2013, contribuant ainsi à l'essentiel de l'expansion du bilan de l'institution au cours de ces exercices.

Les billets de banque constituent l'élément le plus important du passif. La valeur des billets en circulation a augmenté de 5 % en 2013, ce qui correspond en gros au taux de croissance du PIB nominal.

Le total des produits de 2013 est très similaire à celui de l'exercice précédent. Les charges opérationnelles ont été gérées dans les limites du plan financier sous-jacent et conformément aux engagements à moyen terme. Le total des charges a augmenté de 82,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des coûts associés à la production des billets de banque en polymère et au Programme de modernisation du siège.

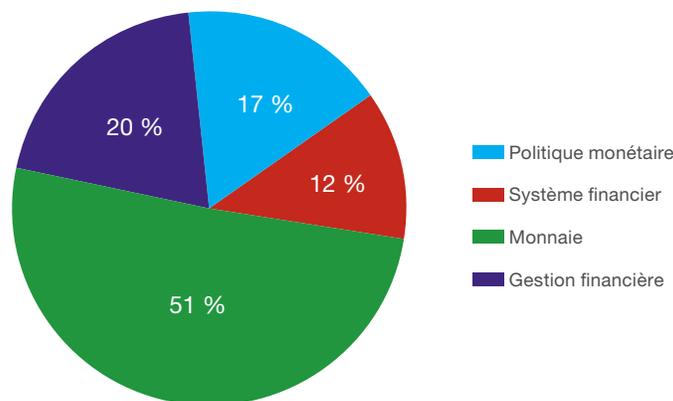
Les autres éléments du résultat global comptabilisés en 2013 sont composés en grande partie des gains actuariels liés aux régimes d'avantages du personnel futurs, lesquels reflètent une augmentation de 90 points de base du taux d'actualisation servant à calculer la valeur de l'obligation au titre des prestations définies ainsi qu'une hausse des rendements des actifs des régimes.

Charges par fonction

Le **Graphique 3** ci-dessous illustre la ventilation par fonction des charges de la Banque en 2013 (à l'exclusion des coûts associés au Programme de modernisation du siège).

Les charges liées à la fonction Monnaie constituent la part la plus importante des charges de l'institution (51 %) et comprennent les coûts de production des billets de banque. Ces coûts ont enregistré une hausse en 2013, attribuable à la production des billets en polymère, y compris les coupures de 5 et de 10 dollars, qui ont été émises en novembre 2013.

Graphique 3 : Charges opérationnelles, par fonction^a



a. Sont exclus des charges les coûts non récurrents associés au Programme de modernisation du siège.

Principales priorités en 2014

Surveiller et évaluer la transformation continue des économies canadienne et mondiale...

... notamment les principaux déterminants de l'inflation, les changements structurels sur les marchés du travail, l'évolution du secteur de l'énergie et les facteurs qui influent sur le commerce extérieur du Canada.

Effectuer des recherches sur les cadres de politique monétaire en vue de la reconduction de la cible d'inflation en 2016...

... entre autres sur l'intérêt de cadres de politique monétaire différents dans un contexte d'après-crise, le rôle des considérations relatives à la stabilité financière, l'incidence des politiques monétaires non traditionnelles et les liens entre l'économie réelle et la sphère financière.

Passer en revue le cadre sur lequel la Banque se fonde pour mener ses opérations sur les marchés financiers...

... pour tenir compte de l'évolution du système financier et continuer d'appuyer efficacement les décisions en matière de stabilité financière et de politique monétaire.

Participer aux initiatives de réglementation...

... pour bâtir un système financier plus résilient à l'échelle nationale et internationale ainsi que pour appuyer la mise en œuvre des réformes auxquelles les dirigeants du G20 ont souscrit.

Renforcer le cadre de gestion pour le placement des réserves de change du Canada...

... en mettant en place un indice de référence stratégique pour le portefeuille des réserves de change du pays.

Examiner et mettre à jour la stratégie de gestion de la dette à moyen terme du gouvernement du Canada...

... en collaboration avec le ministère des Finances pour tenir compte des changements structurels de la demande et de l'offre de titres d'emprunt de l'État.

Réduire davantage la dépendance de la Banque à l'égard des agences de notation en ce qui a trait aux activités de gestion financière du gouvernement...

... en accroissant les capacités internes d'évaluation du risque de crédit pour toutes les activités de trésorerie que la Banque mène à titre d'agent financier du gouvernement.

Réaliser des projets de recherche-développement sur les billets de banque...

... pour améliorer la capacité de la Banque à concevoir, à émettre et à protéger de la contrefaçon les prochaines séries de billets de banque.

Étudier les implications de la monnaie électronique...

... pour les modes de paiement, les politiques publiques et le rôle des banques centrales.

Mettre l'accent sur le perfectionnement en leadership...

... pour veiller à ce que les leaders de la Banque disposent des outils et de la formation dont ils ont besoin pour exceller.

Moderniser les installations du siège de la Banque...

... en faisant preuve d'une gouvernance efficace et d'une saine gestion financière, et de manière à préserver le patrimoine architectural et l'intégrité de ses immeubles d'origine.

Gouvernance de la Banque

Conseil d'administration



Stephen S. Poloz^{2*}
Gouverneur



Tiff Macklem^{2,7*}
Premier sous-gouverneur



Phyllis Clark^{4,7}
Edmonton (Alberta)



Philip Deck^{1,2,5,6*}
Toronto (Ontario)



Colin Dodds^{7,8}
Halifax (Nouvelle-Écosse)



Douglas Emsley^{4,5}
Regina (Saskatchewan)



Brian Henley^{2,3,5*}
St. John's
(Terre-Neuve-et-Labrador)



Monique
Jérôme-Forget^{3,6}
Montréal (Québec)



Claire Kennedy^{3,4,6}
Toronto (Ontario)



Derek D. Key^{3,5}
Summerside
(Île-du-Prince-Édouard)



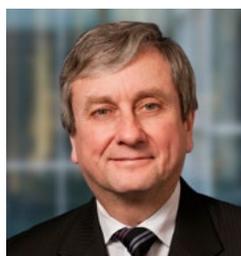
Hassan Khosrowshahi^{4,5}
Vancouver
(Colombie-Britannique)



Leo Ledohowski^{5,6}
Winnipeg (Manitoba)



Richard McGaw^{6,7}
Fredericton
(Nouveau-Brunswick)



Michael Horgan²
Sous-ministre des Finances
Membre d'office

1. Administrateur principal
 2. Membre du Comité de direction
 3. Membre du Comité de gouvernance
 4. Membre du Comité de la vérification et des finances
 5. Membre du Comité des projets d'immobilisations
 6. Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération
 7. Membre du Comité des pensions
 8. Président du Comité de nomination du Programme de bourses de recherche
- * Assure la présidence du Comité

Rôle du Conseil

Selon le cadre de gouvernance établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur est le premier dirigeant de l'institution et le président du Conseil d'administration de celle-ci. Il a compétence expresse sur les activités de la Banque et il en assume la responsabilité. Ces activités consistent notamment à formuler et à mettre en œuvre la politique monétaire, à faire office d'agent financier du gouvernement canadien, à émettre des billets de banque, à approvisionner le système financier en liquidités et, conformément à la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, à exercer la surveillance des principaux systèmes de compensation et de règlement au Canada.

Le Conseil d'administration joue un rôle de surveillance générale à l'égard de la gestion et de l'administration de la Banque, en particulier en ce qui concerne la planification stratégique, les finances et la comptabilité, la gestion des risques, les ressources humaines et les autres politiques internes. Le Conseil et le gouverneur travaillent en étroite collaboration, étant donné l'importance que revêt la surveillance exercée par le Conseil en matière de finances et d'administration pour la conduite des affaires de la Banque par le gouverneur.

Le Conseil et la Haute Direction revoient périodiquement et prennent en considération les pratiques optimales pertinentes en vigueur dans d'autres institutions publiques, banques centrales et organismes du secteur privé dans le but d'améliorer sans cesse la qualité de la gouvernance de la Banque et d'atteindre l'excellence à cet égard.

Composition et activités du Conseil

Le Conseil est composé du gouverneur, du premier sous-gouverneur ainsi que de douze administrateurs indépendants nommés pour un mandat renouvelable de trois ans par le gouverneur en conseil (le Cabinet). Le sous-ministre des Finances y siège en qualité de membre d'office n'ayant pas droit de vote.

Le Conseil d'administration et chacun de ses comités se réunissent périodiquement tout au long de l'année. En 2013, le Conseil a tenu six réunions dont une à l'extérieur d'Ottawa, soit à Burlington (Ontario), afin de se familiariser avec les préoccupations locales et d'expliquer les politiques de la Banque.

Les responsabilités des comités du Conseil et celles qui incombent à leurs présidents sont énoncées dans des mandats écrits. Ces comités adoptent des plans de travail écrits pour chaque année civile.

Comités et activités du Conseil¹

Par souci d'efficacité, le Conseil a institué les comités permanents suivants pour le seconder dans l'exercice de ses fonctions.

Comité	Président	Mandat	Nombre de réunions en 2013
Comité de la vérification et des finances	Daniel Johnson ^a	Assurer la supervision des questions financières au sein de l'institution, notamment à l'égard du Plan à moyen terme, du budget annuel et des dépenses, ainsi que des activités des vérificateurs internes et des auditeurs externes de la Banque.	6

¹ Le registre des présences peut être consulté dans le site Web de l'institution ([Au sujet de la Banque > Direction et gouvernance > Conseil d'administration](#)).

Comité	Président	Mandat	Nombre de réunions en 2013
Comité des ressources humaines et de la rémunération	Philip Deck	Assumer le rôle de surveillance dévolu au Conseil en ce qui touche les politiques et pratiques en matière de ressources humaines, les politiques de rémunération, la planification de la relève et le rendement des cadres supérieurs, ainsi que, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, la rémunération du gouverneur et du premier sous-gouverneur.	4
Comité de gouvernance	Jock Finlayson ^b	Veiller, au nom du Conseil, au respect des pratiques de gouvernance institutionnelle et, à cette fin, procéder annuellement à l'évaluation de l'efficacité du Conseil, au suivi du programme de formation des administrateurs ^c , à la revue de la composition des comités ainsi qu'à l'examen des mandats du Conseil et de ses comités.	2
Comité des projets d'immobilisations	Brian Henley	Exercer, au nom du Conseil, une surveillance des projets d'immobilisations d'envergure entrepris par la Banque, notamment du Programme de modernisation du siège.	5
Comité des pensions	Premier sous-gouverneur, Tiff Macklem	Soumettre au Conseil ses recommandations à l'égard des responsabilités de la Banque à titre de répondant et d'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada, y compris en ce qui a trait aux politiques de placement, à l'administration du Régime, aux communications et aux relations avec les parties prenantes ^d .	4

a. Avant novembre 2013

b. Jusqu'en septembre 2013

c. En plus de participer au programme de formation du Conseil, les administrateurs nouvellement nommés assistent à des séances d'orientation exhaustives.

d. Le Comité des pensions est constitué de trois administrateurs indépendants, du premier sous-gouverneur et de trois autres membres de la direction.

De plus, aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution est dotée d'un comité de direction ayant qualité pour agir en lieu et place du Conseil. Les membres du Comité de direction se sont rencontrés en février, pour prendre connaissance du rapport annuel sur la dotation en personnel présenté par le Comité des ressources humaines et de la rémunération, et en juillet, pour recevoir un compte rendu approfondi de la situation économique de la part de la Haute Direction (réunion ouverte à tous les membres du Conseil).

Un administrateur indépendant assume la présidence du Comité de nomination du Programme de bourses de recherche de la Banque. Jock Finlayson a présidé ce comité jusqu'en octobre 2013. Les points saillants du Programme mené cette année figurent dans la section du présent rapport consacrée à la politique monétaire.

En mai 2013, un comité spécial constitué d'administrateurs indépendants a achevé le processus ayant conduit à la nomination de Stephen S. Poloz au poste de gouverneur, pour une période de sept ans commençant le 3 juin 2013. Le mandat de ce comité a pris fin en juin 2013. Des membres du Conseil ont par ailleurs participé au processus de sélection de Lawrence Schembri à titre de sous-gouverneur.

Indépendance du Conseil

Le gouverneur exerce la double fonction de président du Conseil d'administration et de premier dirigeant de la Banque; c'est pourquoi les administrateurs indépendants (c'est-à-dire qui ne font pas partie de la direction) élisent, pour un mandat renouvelable de deux ans, un administrateur principal chargé de représenter leurs intérêts et d'assurer la liaison entre eux et le gouverneur.

De plus, le Conseil et ses comités tiennent régulièrement séance sans la présence de la direction ou des administrateurs non indépendants. À l'exception du Comité des pensions, tous les comités du Conseil sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants. Le Comité de la vérification et des finances rencontre périodiquement à huis clos les coauditeurs, le vérificateur interne en chef, de même que le chef des finances et comptable en chef. Le Conseil et ses comités sont autorisés à retenir les services de conseillers indépendants aux frais de la Banque.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs indépendants sont rémunérés en fonction des échelles prévues dans les lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État, qui sont administrées par le Bureau du Conseil privé. En outre, les administrateurs indépendants obtiennent le remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas qu'occasionne leur participation aux réunions du Conseil ou de ses comités, ou à d'autres activités se rapportant à leurs fonctions. Le gouverneur, le premier sous-gouverneur et le sous-ministre des Finances ne sont pas rémunérés en leur qualité de membres du Conseil.

Faits saillants en 2013

Changements apportés à la composition du Conseil (octobre 2013)

Nominations : Colin Dodds, Monique Jérôme-Forget et Hassan Khosrowshahi

Départs : William Black, David Laidley et Jock Finlayson

Démission : Daniel Johnson

Changements de responsabilités des membres

Administrateur principal : Philip Deck succède à David Laidley (septembre 2013)

Président du Comité de gouvernance : Claire Kennedy succède à Jock Finlayson (septembre 2013)

Président du Comité de la vérification et des finances : Phyllis Clark succède à Daniel Johnson (novembre 2013)

Rémunération

Provision annuelle : 8 000 \$

Provision supplémentaire pour les membres du Comité de direction : 3 000 \$

Provision supplémentaire pour les présidents des comités (à l'exclusion du président du Comité de gouvernance) : 1 000 \$

Provision supplémentaire pour le président du Comité de gouvernance : 2 000 \$

Indemnité quotidienne pour la participation aux réunions : 625 \$



Le Conseil de direction (de gauche à droite) : Tiff Macklem, premier sous-gouverneur; John Murray, sous-gouverneur; Stephen S. Poloz, gouverneur; Lawrence Schembri, sous-gouverneur; Agathe Côté, sous-gouverneure; Timothy Lane, sous-gouverneur

Direction de la Banque

Formé du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs, le Conseil de direction constitue l'organe de décision chargé des politiques de la Banque. Placé sous la direction du gouverneur, il est responsable de la conduite de la politique monétaire, des décisions visant à favoriser la solidité et la stabilité du système financier ainsi que de l'orientation stratégique de la Banque.

Le Conseil de gestion assure un leadership et fournit des conseils sur les politiques institutionnelles et sur les enjeux stratégiques en matière de gestion, en plus de superviser l'ensemble des activités de la Banque. Présidé par le premier sous-gouverneur, le Conseil de gestion est composé de deux sous-gouverneurs, de deux conseillers, de l'avocat général et secrétaire général, du chef du département des Ressources humaines, ainsi que du chef des finances et comptable en chef.

Le Comité des chefs veille à la rationalisation des processus décisionnels de la Banque en renforçant la collaboration entre les départements chargés d'apporter des solutions communes aux problèmes opérationnels. Le Comité se compose de tous les chefs de département et du conseiller responsable du Programme de modernisation du siège.

La Banque est constituée des treize départements suivants : Analyses de l'économie canadienne, Analyses de l'économie internationale, Communications, Gestion financière et Opérations bancaires, Marchés financiers, Monnaie, Ressources humaines, Services à la Haute Direction et Services juridiques, Services des technologies de l'information, Services financiers, Services généraux, Stabilité financière, et Vérification.

Changements touchant la Haute Direction de la Banque survenus en 2013 :

- En janvier, le poste de chef de la gestion des risques a été confié à Sheila Niven, conseillère et membre du Conseil de gestion.
- Lawrence Schembri a été nommé sous-gouverneur en février.
- En juin, Stephen S. Poloz a entamé un mandat de sept ans à titre de gouverneur de la Banque.

Rapport de gestion

31 décembre 2013

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion fournit des renseignements contextuels additionnels qui permettent de mieux comprendre les activités de la Banque, son rendement et les prévisions relatives à ses charges. Ce rapport aide à évaluer la pertinence des stratégies opérationnelles de la direction et son appréciation des risques. Le lecteur est ainsi plus à même de poser un regard sur la Banque du point de vue de ses dirigeants.

Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers audités de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Aperçu des opérations financières de la Banque du Canada35

La Banque élabore et applique les politiques relevant de son mandat, notamment en ce qui concerne ses quatre grandes fonctions, à savoir la Politique monétaire, le Système financier, la Monnaie et la Gestion financière. Les activités et les opérations de la Banque appuient la réalisation de son mandat premier et n'ont pas pour objet de générer des revenus ou des profits. Cette section brosse un tableau général du modèle opérationnel et financier de l'institution.

Résultats par rapport au Plan36

Tous les trois ans, la Banque établit un plan stratégique à moyen terme, dans lequel elle expose sa feuille de route pour la période à venir. Le Plan à moyen terme 2013-2015 comprend des plans relatifs aux finances, à l'infrastructure et à la résilience, ainsi qu'aux ressources humaines visant à favoriser la réalisation des activités et l'atteinte des objectifs prioritaires de la Banque. Cette section expose les progrès effectués en 2013 au regard de ces plans d'action.

Analyse des résultats financiers sur douze mois38

Cette section fournit une analyse sur douze mois des états financiers de la Banque, au 31 décembre 2013, y compris les points saillants des produits et des charges, la situation financière et les réserves, ainsi que les perspectives concernant les charges pour 2014.

Gestion des risques 45

La Banque gère les risques par l'intermédiaire de son programme de gestion des risques d'entreprise. Cette section donne un aperçu de ce cadre et présente l'évaluation par la Haute Direction du profil de risque de la Banque pour 2014.

Renseignements complémentaires — Incidence des grandes fonctions de la Banque sur ses états financiers 49

Le bilan de la Banque est différent de celui des grandes institutions financières canadiennes, ses actifs et passifs servant à soutenir une ou plusieurs de ses fonctions. Les mécanismes auxquels la Banque a recours pour réaliser son mandat premier, ainsi que leur incidence sur les résultats financiers, sont décrits dans cette section.

Aperçu des opérations financières de la Banque du Canada

La Banque du Canada est la banque centrale du pays. La Banque n'est pas un établissement commercial et n'offre donc aucun service bancaire au public. Il s'agit d'une société d'État qui appartient en propriété exclusive au gouvernement fédéral et est responsable devant le Parlement par l'intermédiaire du ministre des Finances. Elle est régie par la *Loi sur la Banque du Canada*, qui prescrit le cadre législatif et le mode de gouvernance de l'institution et établit le vaste mandat dont elle est investie, lequel consiste à « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ».

La Banque élabore et applique les politiques relevant de son mandat, notamment en ce qui concerne ses quatre grandes fonctions, à savoir la Politique monétaire, le Système financier, la Monnaie et la Gestion financière. Les activités et les opérations de la Banque appuient la réalisation de son mandat premier et n'ont pas pour objet de générer des revenus ou des profits. On trouvera une description plus complète de l'éventail des actions et des réalisations de la Banque en 2013 à la section « [La Banque en 2013](#) » du présent rapport annuel.

La Banque est seule habilitée à émettre les billets de banque canadiens; la valeur nominale de ces billets constitue l'élément le plus important du passif de son bilan. La Banque approvisionne en billets les institutions financières, qui portent alors à son crédit la valeur nominale des coupures livrées.

Conjointement aux activités de gestion financière dont elle s'acquitte, la Banque détient des dépôts pour le compte du gouvernement du Canada.

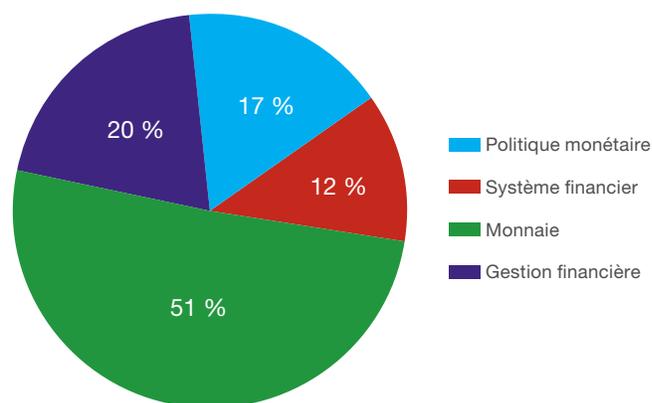
La Banque se sert du produit des opérations d'émission de billets de banque et des intérêts des dépôts susmentionnés pour acheter des titres du gouvernement du Canada (bons du Trésor et obligations). L'acquisition de ces titres se fait par voie de soumission non concurrentielle lors d'adjudications, et le portefeuille de la Banque est structuré de façon à refléter, dans l'ensemble, la composition de l'encours des titres négociables émis par le gouvernement fédéral sur le marché intérieur. Ces actifs permettent à la Banque d'exercer ses responsabilités au regard de ses fonctions Politique monétaire et Système financier.

L'essentiel des revenus de la Banque provient de la rémunération de ces titres d'État. Déduction faite des coûts de production et de distribution des billets, les produits d'intérêts sur les actifs sous-jacents aux billets de banque en circulation constituent ce qu'on appelle les « recettes de seigneurage », et fournissent une source stable et constante de financement des activités de la Banque qui lui permet de remplir son mandat sans avoir à dépendre des crédits publics. La Banque dispose d'autres sources de revenus, entre autres les intérêts qu'elle tire de ses facilités de prêt et de ses dépôts, les droits de garde ainsi que les dividendes qu'elle reçoit de la Banque des Règlements Internationaux (BRI).

La Banque mène ses activités sans subir les contraintes normalement imposées par les flux de trésorerie ou les avoirs liquides, ses recettes de seigneurage étant prévisibles et supérieures à ses charges. Le solde, dont est soustrait le montant des réserves et prélèvements autorisés, est remis au receveur général du Canada. En 2013, la Banque a versé à ce titre 1 230,7 millions de dollars.

Les charges associées à la fonction Monnaie constituent la part la plus importante des charges de l'institution (51 %) et comprennent les coûts de production des billets de banque. Ces coûts ont enregistré une hausse en 2013, liée à la production des billets en polymère, y compris les coupures de 5 et de 10 dollars, qui ont été émises en novembre 2013.

Charges opérationnelles, par fonction^a



a. Sont exclus des charges les coûts non récurrents associés au Programme de modernisation du siège.

Résultats par rapport au Plan

Tous les trois ans, la Banque établit un plan stratégique à moyen terme, dans lequel elle expose sa feuille de route pour la période à venir. Le Plan à moyen terme 2013-2015, intitulé *Bâtir sur l'excellence : solidité, stabilité et confiance*, est axé sur trois priorités stratégiques : mener des analyses de politique de qualité supérieure, bâtir un système financier résilient à l'échelle nationale et internationale, et fournir d'excellents services pour répondre aux besoins évolutifs des Canadiens, des marchés financiers et du gouvernement du Canada. On trouvera un aperçu des progrès de la Banque à l'égard de ses priorités stratégiques à la section « *Bâtir sur l'excellence : les progrès en regard du Plan à moyen terme* » du présent rapport annuel.

Le Plan prévoit également des investissements stratégiques visant le personnel, l'infrastructure et la résilience, et réitère l'engagement de l'institution à gérer les fonds publics de façon prudente, particulièrement dans le contexte de restrictions budgétaires actuel. Le plan financier, le plan relatif à l'infrastructure et à la résilience ainsi que le plan relatif aux ressources humaines appuient l'exercice des activités courantes de la Banque et la réalisation de ses priorités stratégiques et fonctionnelles. Les sections ci-après traitent des progrès accomplis par rapport à ces plans d'action en 2013.

Plan financier : résultats de 2013

Pour suivre l'évolution de ses charges, la Banque se penche sur deux indicateurs fondamentaux de la gestion financière, soit les charges opérationnelles totales publiées dans les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et les charges opérationnelles relevant du Plan à moyen terme¹.

Les charges opérationnelles relevant du Plan à moyen terme constituent un sous-ensemble des charges opérationnelles totales de la Banque et excluent des charges qui sont habituellement volatiles, soit :

- les coûts liés à la production des billets de banque, qui varient en fonction des volumes de billets;
- les charges associées aux avantages du personnel futurs ne se rapportant pas à l'exercice courant, dont la volatilité découle principalement des variations des taux d'actualisation;
- les coûts ponctuels rattachés au Programme de modernisation du siège.

Le plan financier tient compte de l'obligation qui incombe à la Banque, à titre d'institution publique, de faire preuve, en toute circonstance, de prudence en matière de gestion financière et de veiller à l'affectation de ressources aux priorités à plus forte valeur ajoutée. Le plan reflète également l'engagement qu'a pris la Banque de respecter l'esprit et l'intention du plan d'action du gouvernement pour la réduction du déficit en intégrant des diminutions des charges opérationnelles au plan financier 2013-2015. C'est pourquoi celui-ci est fondé sur un taux de croissance de 2 % entre 2012 et 2015, soit un taux de croissance réel nul compte tenu d'un taux d'inflation moyen de 2 %, taux cible de l'institution. L'augmentation réelle des charges nécessaire pour permettre à la Banque de remplir son mandat s'accompagne de réductions équivalentes.

Il était prévu qu'en 2013, première année d'application du Plan à moyen terme, les charges opérationnelles enregistreraient une croissance de 5 % par rapport au budget de 2012, en raison notamment de nouveaux coûts non discrétionnaires engagés pour le renforcement de la résilience des systèmes de l'institution, ainsi que d'investissements destinés à recentrer et à reconfigurer un certain nombre de modèles opérationnels et d'opérations pour réaliser des économies futures.

¹ Les charges opérationnelles relevant du Plan à moyen terme constituent un sous-ensemble des charges totales. Elles ne sont pas considérées comme une mesure uniformisée, conforme aux IFRS.

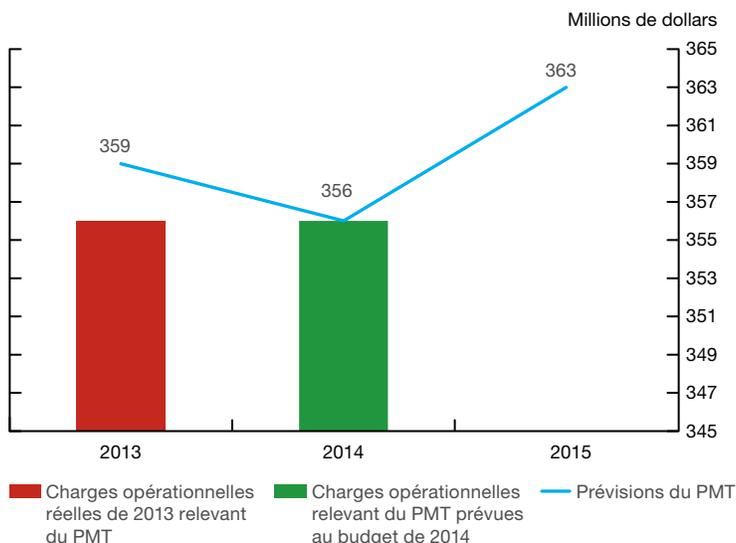
Résultats de 2013 — Charges opérationnelles relevant du Plan à moyen terme

En 2013, la Banque a accompli des progrès considérables par rapport aux objectifs établis dans le Plan à moyen terme tout en maintenant les charges opérationnelles (356 millions de dollars) dans les limites des estimations du Plan.

Le montant des charges opérationnelles relevant du Plan à moyen terme inscrit au budget de 2014 est le même que celui enregistré en 2013. La hausse des coûts a été contrebalancée par des économies correspondantes, conformément à l'engagement qu'a pris la Banque de respecter l'esprit du plan d'action du gouvernement pour la réduction du déficit.

On trouvera une analyse exhaustive des charges de 2013 et les prévisions relatives aux charges opérationnelles de 2014 à la section « [Analyse des résultats financiers](#) » du présent rapport de gestion.

Charges opérationnelles relevant du PMT



Progrès par rapport au plan relatif à l'infrastructure et à la résilience

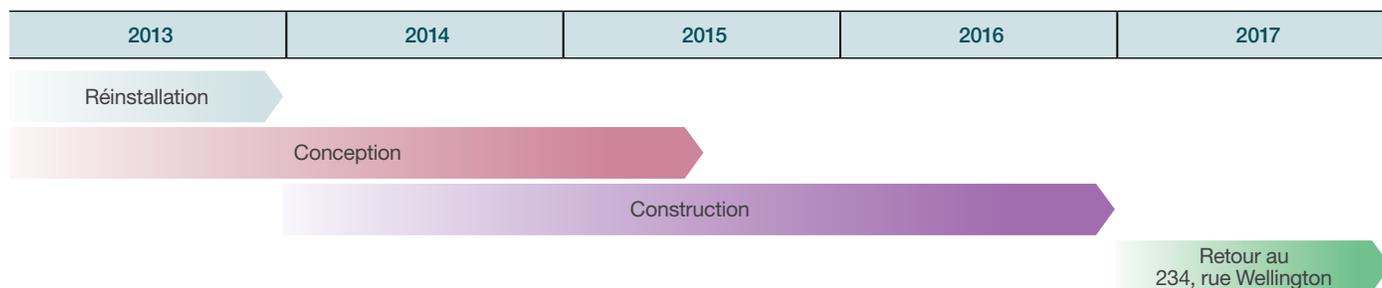
Le plan relatif à l'infrastructure et à la résilience vise à ce que les systèmes et l'infrastructure de la Banque répondent aux besoins actuels et futurs de cette dernière. Parmi les priorités figurent le perfectionnement constant de l'infrastructure technologique de l'institution ainsi que l'amélioration de sa sécurité et de sa résilience. Ce plan prévoit également la création d'outils permettant au personnel de la Banque de travailler de manière efficace et efficiente.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des projets de la Banque qui ont été achevés en 2013.

Projet	Échéance visée	Avantages attendus	État d'avancement et réalisations en 2013
Programme d'amélioration de la continuité des opérations	2013	Accroître la résilience de la Banque à l'égard du fonctionnement des systèmes essentiels de compensation et de règlement des paiements et celle de ses centres de données	Terminé en 2013
Programme sur les applications relatives aux adjudications et aux opérations sur les marchés	2013	Mettre en œuvre une nouvelle solution centralisée permettant d'acquérir, de dériver et de distribuer des données sur le marché au sein de la Banque afin de faciliter l'intégration entre les fournisseurs de données externes et internes et les consommateurs de données de l'institution	Terminé en 2013
Programme de transformation des systèmes de la Monnaie	2013	Répondre aux besoins en matière de regroupement de l'information sur les stocks de billets, de systèmes de gestion des stocks et de processus de contrôle de gestion à l'appui de la nouvelle série de billets en polymère, et accroître les gains d'efficacité	Terminé en 2013
Renouvellement du Système de base de données tripartite	2014	Mettre en œuvre une solution qui accroît les capacités de gestion des données et la souplesse permettant de saisir et de gérer de nouvelles catégories de données des institutions financières et de produire des rapports sur ces données	Mise en œuvre pour les institutions de dépôt achevée en 2013
Programme de gestion de contenu d'entreprise	2015	Remplacer le système de gestion des fichiers actuel par un système permettant aux utilisateurs de stocker, de gérer, de mettre en commun et de trouver facilement des documents sur support électronique	Conception globale terminée et début du déploiement initial pour les utilisateurs au quatrième trimestre de 2013
Mise à niveau de l'environnement d'analyse économique	2015	Mettre à niveau les applications et regrouper toutes les séries chronologiques dans un seul entrepôt de données; retirer la plupart des anciennes bases de données restantes des séries chronologiques économiques	Modernisation du système (logiciel et base de données spécialisés utilisés pour le traitement des séries chronologiques à l'appui de l'analyse économique) approuvée par la direction

Le Programme de modernisation du siège, qui prévoit la remise à neuf et la modernisation des installations abritant le siège de la Banque, est un projet important du plan relatif à l'infrastructure et à la résilience. Ce programme a été approuvé par le Conseil d'administration de la Banque à l'automne 2012 et, en 2013, tous les employés du siège ont été réinstallés dans des locaux temporaires. Ce projet a nécessité une planification minutieuse et une collaboration poussée entre tous les départements de la Banque afin 1) d'assurer la continuité des opérations, 2) de coordonner les grands travaux nécessaires à l'aménagement des locaux en fonction des activités spécialisées de l'institution et 3) d'adapter les services internes en vue de l'occupation d'un immeuble en location géré par son propriétaire. La réinstallation dépendait également de la mise en place d'une nouvelle infrastructure TI et du transfert d'opérations vers de nouveaux centres de données. La conclusion d'un contrat à coût maximum garanti avec l'entrepreneur général chargé de la modernisation des installations du 234, rue Wellington est une réalisation importante permettant de jeter les bases des travaux de construction qui seront menés au cours des trois prochaines années. On trouvera de plus amples renseignements sur le [Programme de modernisation du siège](#) à la page 22 du présent rapport annuel.

Programme de modernisation du siège Calendrier du projet



Progrès par rapport au plan relatif aux ressources humaines

En tant qu'institution fondée sur le savoir, la Banque s'appuie sur ses employés pour remplir son mandat et réaliser ses priorités stratégiques. Le plan relatif aux ressources humaines vise le renforcement de la capacité de la Banque d'attirer et de retenir un personnel de grand talent. La section « [Les employés et le milieu de travail](#) », à la page 19 du présent rapport annuel, traite des progrès accomplis à cet égard en 2013.

Analyse des résultats financiers sur douze mois

L'actif et le passif de la Banque sous-tendent les mandats fonctionnels de cette dernière en lui procurant un flux de revenus indépendant. Les activités et les opérations de l'institution n'ont pas pour objet de maximiser le résultat net, mais plutôt de contribuer à l'atteinte de ses grands objectifs.

Points saillants de l'état du résultat global

Produits

Points saillants des produits selon l'état du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre

(En millions de dollars canadiens)

	2013	2012
Produits d'intérêts	1 779,5	1 653,1
Charges d'intérêts	(210,6)	(87,8)
Autres produits	11,1	10,1
Total des produits	1 580,0	1 575,4

En hausse de 4,6 millions de dollars (0,3 %) par rapport à 2012, le total des produits s'est chiffré à 1 580,0 millions de dollars en 2013, soit un résultat très similaire à celui de l'exercice précédent.

L'essentiel des revenus de la Banque provient des produits d'intérêts sur ses placements, qui sont générés par les titres du gouvernement du Canada et fluctuent en fonction des conditions du marché. En 2013, les produits d'intérêts de la Banque découlant de bons du Trésor et d'obligations se sont établis à 1 770,7 millions de dollars, soit 124,6 millions de dollars de plus qu'à l'exercice précédent. L'augmentation des produits d'intérêts tient surtout aux placements plus élevés, qui ont été partiellement contrebalancés par les rendements plus faibles des obligations nouvellement acquises, comparativement aux rendements que procuraient les placements arrivés à échéance. La dernière composante englobe les intérêts issus des prises en pension et les dividendes tirés du placement de la Banque en actions de la BRI, éléments dont le niveau avoisine, dans les deux cas, celui enregistré en 2012.

Les produits de la Banque sont comptabilisés déduction faite des intérêts versés sur les dépôts du gouvernement du Canada. En raison de la montée de ces dépôts, les charges d'intérêts ont augmenté de 122,8 millions de dollars comparativement à 2012. Les taux d'intérêt appliqués aux dépôts sont calculés en fonction des taux du marché et n'ont pas beaucoup changé par rapport à 2012.

Les produits que tire la Banque d'autres sources se sont légèrement accrus par rapport à 2012, du fait principalement d'une hausse des revenus provenant de prêts de titres et d'autres frais divers.

Charges

Points saillants des charges selon l'état du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre

(En millions de dollars canadiens)

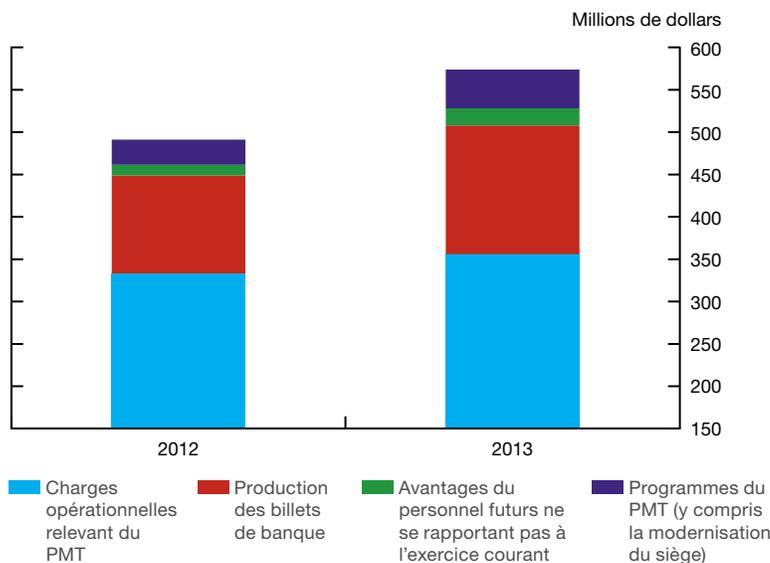
	2013	2012
Billets de banque — Recherche, production et traitement	158,8	123,4
Frais de personnel (y compris les salaires et les avantages du personnel)	213,6	191,4
Autres charges	201,6	176,5
Total des charges	574,0	491,3

Les charges opérationnelles ont cadré avec les attentes pour 2013 et ont augmenté de 82,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des coûts associés à la production des billets de banque en polymère. Bien que le coût de production initial des billets en polymère soit supérieur à celui des anciens billets en papier de coton, les nouvelles coupures devraient durer au moins deux fois et demie plus longtemps. Les coûts associés à la production des billets de banque ont crû de 35,4 millions de dollars comparativement à leur niveau de 2012, ce qui s'explique par l'expansion du volume de billets en polymère reçus des imprimeurs. En 2013, la Banque a reçu 733 millions de billets, contre 580 millions de billets en 2012.

Exception faite de l'incidence des nouveaux billets de banque, l'accroissement des charges s'élève à 47,3 millions de dollars et se répartit largement entre les frais de personnel, les coûts afférents à la technologie et aux immeubles ainsi que les amortissements.

Les frais de personnel ont augmenté de 22,2 millions de dollars en 2013, en grande partie du fait de l'alourdissement des coûts liés aux régimes d'avantages du personnel futurs, lesquels ont crû de 9,4 millions de dollars, en raison essentiellement d'une réduction de 60 points de base du taux d'actualisation² utilisé pour calculer les charges au titre des avantages du personnel en 2013. Le reste de l'augmentation est attribuable à des embauches effectuées dans le cadre d'initiatives du Plan à moyen terme, à des coûts de restructuration engagés par suite de l'évolution des exigences opérationnelles et à des rajustements salariaux apportés dans le but de maintenir une rémunération concurrentielle par rapport au marché.

Charges de 2013 (selon le plan stratégique)



² Les charges associées aux régimes à prestations définies sont évaluées au moyen du taux d'actualisation en vigueur à la fin de l'exercice précédent. Les charges de 2013 sont fondées sur un taux d'actualisation de 4,0 % (contre 4,6 % pour les charges de 2012).

Parmi les autres charges, la hausse de 8,7 millions de dollars des coûts afférents à la technologie tient aux investissements destinés à l'amélioration des systèmes informatiques de la Banque. Les charges d'amortissement ont crû de 22,4 millions de dollars par rapport à 2012. À la suite de l'approbation du Programme de modernisation du siège en 2012, l'amortissement des bâtiments du 234, rue Wellington a été ajusté en fonction du début prévu des travaux de construction en 2014. Les coûts de location engagés en 2013 en raison de la réinstallation des employés dans des locaux temporaires ont été contrebalancés par le coût moindre des services fournis en sous-traitance et par une diminution des provisions.

Comme il a été mentionné à la section « Résultats par rapport au Plan », la Banque suit également les charges liées à son plan à moyen terme triennal. Le graphique ci-dessus présente les charges de l'institution pour 2013 selon ce plan.

Résultat net

Points saillants de l'état du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre

(En millions de dollars canadiens)

	2013	2012
Résultat net	1 006,0	1 084,1
Autres éléments du résultat global (perte)	221,4	(48,0)
Résultat global	1 227,4	1 036,1

Les autres éléments du résultat global, qui se chiffrent à 221,4 millions de dollars, consistent en un gain de 224,7 millions de dollars attribuable à la réévaluation du passif/actif net au titre des prestations définies des régimes à prestations définies de la Banque, et en une diminution de 3,3 millions de dollars de la juste valeur des actifs disponibles à la vente.

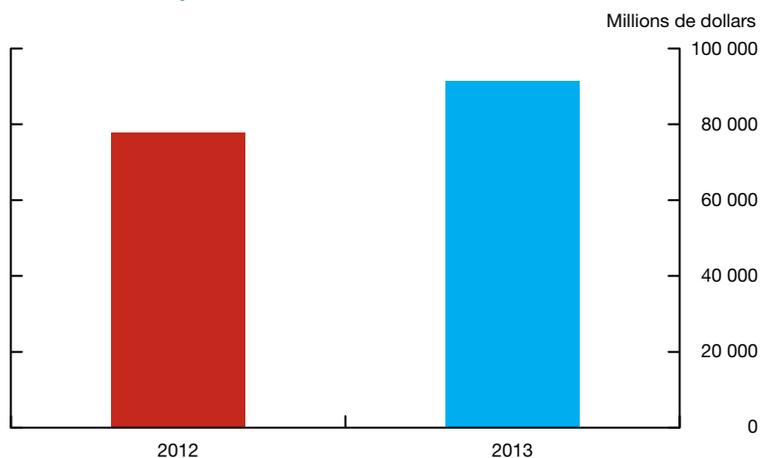
Les gains ou les pertes de réévaluation découlent du rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des intérêts nets) ainsi que de la variation du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies. Le gain enregistré en 2013 est attribuable à une hausse de 90 points de base, durant l'exercice, du taux d'actualisation servant à calculer la valeur de l'obligation au titre des prestations définies, et aux rendements accrus des actifs des régimes. L'augmentation de 90 points de base du taux d'actualisation reflète la variation du rendement des obligations de sociétés notées AA observée au cours des douze derniers mois.

Les actifs disponibles à la vente comprennent les bons du Trésor du gouvernement du Canada et les actions de la BRI détenues par la Banque. Les variations cumulatives de la juste valeur sont comptabilisées dans la réserve d'actifs disponibles à la vente comme élément des capitaux propres. Au 31 décembre 2013, cette réserve s'établissait à 305,2 millions de dollars, montant qui correspond principalement à la variation de la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI. La juste valeur de ce placement se chiffrait à 337,1 millions de dollars au 31 décembre 2013, ce qui représente une diminution de 5,6 millions de dollars par rapport à la fin de l'exercice 2012. Le reste consiste en un gain lié à la variation de la juste valeur du portefeuille de bons du Trésor de la Banque.

Situation financière

L'actif du bilan de la Banque a augmenté de 13 milliards de dollars (17 %) en 2013 par rapport à la fin de l'exercice 2012. Cette hausse découle essentiellement de la décision du gouvernement fédéral, annoncée en 2011, de constituer, à concurrence de 20 milliards de dollars, un dépôt tenu à la Banque du Canada aux fins de gestion de la liquidité prudentielle. Ce dépôt a crû de 10 milliards de dollars au cours de l'exercice et a atteint son montant maximal visé en juin 2013, contribuant ainsi à l'essentiel de l'expansion du bilan de l'institution. La Banque a accru ses placements durant l'année pour refléter la croissance des dépôts comptabilisés au passif.

Actif de la Banque du Canada



Éléments importants des états financiers

(En millions de dollars canadiens)

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Actif		
Prêts et créances	2 214,9	1 905,6
Placements	88 577,1	75 607,3
Autres éléments d'actif ^a	513,7	294,4
Total de l'actif	91 305,7	77 807,3
Passif et capitaux propres		
Billets de banque en circulation	66 615,9	63 700,0
Dépôts	23 823,5	13 291,3
Autres éléments de passif	431,1	377,5
Capitaux propres	435,2	438,5
Total du passif et des capitaux propres	91 305,7	77 807,3

a. Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les autres éléments d'actif (qui figurent dans les états financiers) ont été regroupés dans ce tableau sommaire.

Les prêts et créances ont connu une augmentation de 309,3 millions de dollars depuis le 31 décembre 2012, liée à l'encours de prises en pension à plus d'un jour constaté à la fin de l'exercice. Ces transactions sont conclues pour contrebalancer les variations saisonnières de la demande de billets de banque, laquelle atteint traditionnellement un sommet au cours de la période des Fêtes. La Banque a procédé à deux prises en pension à plus d'un jour en décembre 2013 à des fins de gestion générale du bilan relativement à cette variation saisonnière (les données au 31 décembre 2012 présentées à titre de comparaison incluent également les prises en pension à plus d'un jour conclues pour les mêmes raisons).

L'accroissement des placements, qui se chiffre à 12 969,8 millions de dollars, s'explique surtout par les achats de titres du gouvernement du Canada destinés à compenser la hausse des dépôts détenus aux termes du plan de gestion de la liquidité prudentielle du gouvernement. Les obligations du gouvernement du Canada ont progressé de 10 376,3 millions de dollars et les bons du Trésor du gouvernement du Canada, de 2 599,1 millions de dollars. Le reste de l'écart est attribuable à la variation de la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI.

L'augmentation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles tient à des dépenses en immobilisations de 84,8 millions de dollars, qui ont été contrebalancées par des amortissements de 46,2 millions de dollars. La partie de ces dépenses se rattachant au Programme de modernisation du siège se monte à 55,8 millions de dollars; par ailleurs, 12,5 millions de dollars ont été consacrés à l'acquisition d'appareils d'inspection des billets de banque en vertu d'un contrat de location-financement, tandis que le reste des dépenses visait principalement la mise à niveau des systèmes vieillissants de l'institution, comme il est indiqué dans le Plan à moyen terme, et des immobilisations courantes.

La valeur des autres éléments d'actif a crû de 182,5 millions de dollars depuis le 31 décembre 2012, en raison surtout d'une hausse de l'actif net associé au Régime de pension de la Banque découlant des gains de réévaluation enregistrés en 2013. Ces gains résultent de l'augmentation du taux d'actualisation³ servant à calculer la valeur de l'obligation au titre des prestations définies ainsi que de l'amélioration du rendement des actifs des régimes.

Le poste du passif correspondant aux billets de banque en circulation affiche une progression de 2 915,9 millions de dollars (5 %), qui reflète la croissance habituelle de la demande de billets.

Au 31 décembre 2013, les dépôts s'étaient accrus de 10 532,2 millions de dollars par rapport à la fin de l'exercice 2012, par suite surtout de la hausse du dépôt rémunéré détenu aux termes du plan de gestion de la liquidité prudentielle. Les principaux éléments comptabilisés au passif en tant que dépôts sont le dépôt de 2 329,9 millions de dollars détenu pour le compte du gouvernement du Canada au titre des soldes de fonctionnement et le dépôt de 20 000 millions de dollars détenu dans le cadre du plan de gestion de la liquidité prudentielle du gouvernement. La part des dépôts se rapportant au fonctionnement est tributaire des besoins en trésorerie du gouvernement, ainsi que des fluctuations associées aux décisions de celui-ci en matière de gestion des flux de trésorerie.

³ L'actif net au titre des prestations définies est fondé sur le taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période, soit 4,9 % au 31 décembre 2013 (contre 4,0 % au 31 décembre 2012).

Les autres éléments de passif ont marqué une progression de 53,6 millions de dollars comparativement à la fin de l'exercice 2012. Cet accroissement découle d'une hausse des bénéficiaires à verser au receveur général du Canada, laquelle a été partiellement contrebalancée par un recul des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, causé par une augmentation du taux d'actualisation servant à calculer la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.

Capitaux propres et réserves

Les capitaux propres de base de la Banque sont formés d'un capital-actions autorisé de 5 millions de dollars et d'une réserve légale de 25 millions de dollars. Conformément aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution verse ses revenus excédentaires, après financement de ses activités, au receveur général du Canada et ne détient habituellement pas de résultats non distribués.

Réserves

En raison de la volatilité découlant des variations de la juste valeur des actifs disponibles à la vente et des gains ou des pertes de réévaluation au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (comptabilisés dans les autres éléments du résultat global), la Banque a conclu l'entente et constitué les réserves décrites ci-après afin de prévenir toute insuffisance de capital.

Protocole d'entente conclu avec le ministère des Finances

Aux termes de l'accord de versement conclu avec le ministère des Finances, la Banque est autorisée à prélever sur les sommes à verser au receveur général et à imputer aux résultats non distribués un montant égal aux pertes non réalisées sur les actifs disponibles à la vente, aux pertes de réévaluation non réalisées au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et aux autres pertes non réalisées ou hors trésorerie.

Compte tenu des gains actuariels relatifs aux régimes d'avantages à prestations définies constatés en 2013, la Banque a versé 224,7 millions de dollars liés à des sommes retenues antérieurement. Le reste de la somme retenue, qui correspond au montant des pertes de réévaluation non réalisées enregistrées au cours des précédents exercices, s'établissait à 25,5 millions de dollars au 31 décembre 2013.

Réserve spéciale

La *Loi sur la Banque du Canada* autorise la Banque à créer une réserve spéciale destinée à compenser les pertes non réalisées découlant de variations de la juste valeur de ses actifs disponibles à la vente. La réserve, qui s'établit actuellement à 100 millions de dollars, peut être portée à un maximum de 400 millions de dollars par le Conseil d'administration. Chaque année, la direction et le Conseil d'administration évaluent la suffisance de cette réserve.

Réserve disponible à la vente

Les variations de la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI et du portefeuille de bons du Trésor du gouvernement du Canada sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et cumulées dans la réserve disponible à la vente dans les capitaux propres.

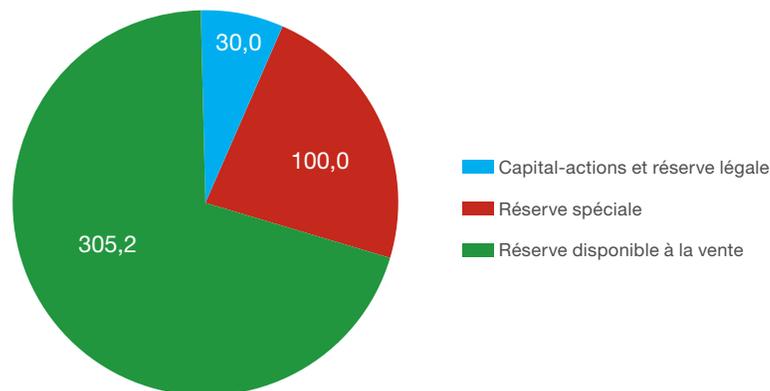
Depuis le 31 décembre 2012, la réserve disponible à la vente de l'institution a diminué de 3,3 millions de dollars. Au 31 décembre 2013, cette réserve totalisait 305,2 millions de dollars et était principalement constituée d'une somme correspondant à la variation cumulée de la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI.

Réserve pour réévaluations

La réserve pour réévaluations (néant au 31 décembre 2013) a été établie pour permettre d'accumuler les gains de réévaluation et de couvrir, dans la mesure du possible, les pertes de réévaluation au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies de la Banque.

Capitaux propres de la Banque du Canada

En millions de dollars



Perspectives pour 2014

Les prévisions de la Banque à l'égard de ses opérations ne comportent pas de projections relatives au résultat net et à la situation financière. Ces projections nécessiteraient la formulation d'hypothèses sur les taux d'intérêt, lesquelles pourraient être interprétées comme des indications quant à l'orientation future de la politique monétaire.

Les charges opérationnelles relevant du Plan à moyen terme pour 2014 sont conformes au plan financier et sont similaires à celles de 2013. Les avantages découlant des investissements effectués au cours des précédents exercices commenceront à se réaliser et les économies générées permettront à la Banque de remplir l'engagement qu'elle a pris de respecter l'esprit du plan d'action du gouvernement pour la réduction du déficit.

Les charges opérationnelles totales devraient décroître de 75 millions de dollars en 2014 par rapport à leur niveau de 2013. Les charges relatives

à la production des billets de banque seront inférieures à ce qu'elles étaient en 2013, en raison d'une baisse des volumes de production. Les charges opérationnelles associées aux régimes à prestations définies de la Banque diminueront en raison de la hausse du taux d'actualisation servant à calculer la valeur de l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2013.

En 2014, la Banque prévoit en outre engager des dépenses en immobilisations de 116 millions de dollars, dont la majorité est liée au Programme de modernisation du siège.

Questions relatives à la comptabilité et aux contrôles

Principales méthodes et estimations comptables

Les principales méthodes comptables de la Banque sont présentées à la note 3 afférente aux états financiers.

Pour établir les états financiers, la direction doit exercer son jugement dans ses estimations et ses hypothèses. Les estimations comptables importantes de la Banque portent principalement sur la juste valeur des instruments financiers et sur les coûts rattachés aux prestations de pension et aux autres avantages du personnel futurs. Ces estimations sont décrites respectivement aux notes 7 et 14 des états financiers, et sont résumées ci-après.

Placement en actions de la BRI

La Banque comptabilise à la juste valeur son placement en actions de la BRI. La juste valeur de ces actions est jugée équivaloir à 70 % de la participation de la Banque à la valeur de l'actif net de la BRI à la date de clôture, selon les renseignements de la BRI les plus à jour. Cette formule est équivalente à la méthode utilisée par la BRI pour déterminer le cours de toute nouvelle action émise.

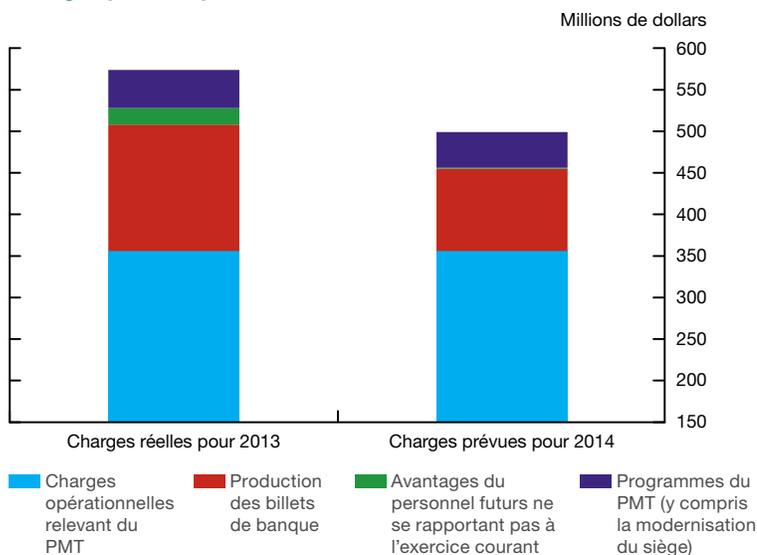
La Banque s'attend à ce que la valeur des actions de la BRI fluctue au fil du temps concurremment avec la solidité du bilan de celle-ci et le taux de change.

Avantages du personnel

Les coûts des avantages du personnel futurs sont imputés à l'état du résultat global pour la période durant laquelle les avantages découlent des états de service du membre du personnel.

Les principales hypothèses servant à déterminer l'obligation au titre des prestations définies comprennent le taux d'actualisation, le taux de mortalité, le taux d'inflation, le taux d'évolution des coûts médicaux et le taux de croissance de la rémunération. Les variations du taux d'actualisation peuvent être plus fréquentes que celles des autres hypothèses principales. Il convient toutefois de noter que la Banque suit les lignes directrices de l'Institut canadien des actuaires et les exigences des IFRS pour établir son taux d'actualisation. Par exemple, une augmentation de 10 points de base du taux d'actualisation donnerait lieu à une baisse d'environ 19,1 millions de dollars de l'obligation nette au titre des prestations des régimes de pension et de 2,0 millions de dollars des charges au titre des avantages du personnel.

Charges prévues pour 2014



Capitalisation des régimes d'avantages du personnel futurs

La Banque a instauré un régime de pension à prestations définies capitalisé (le Régime de pension agréé), qui vise à fournir des prestations de retraite aux membres du personnel admissibles. La Banque a également instauré un régime de pension complémentaire à prestations définies capitalisé⁴ et d'autres régimes d'avantages non capitalisés. Ces régimes sont capitalisés conformément aux lois fédérales applicables régissant les régimes de retraite et aux normes de pratique actuarielle du Canada pour assurer le financement adéquat des obligations au titre des avantages du personnel.

Régime de pension agréé

Depuis 2008, la Banque effectue, aux fins de la capitalisation, des évaluations actuarielles annuelles du Régime, la dernière remontant au 31 décembre 2012. Selon le principe de continuité d'exploitation (qui consiste à évaluer le Régime à long terme en supposant qu'il durera indéfiniment), le Régime affichait un ratio de capitalisation de 112 % au 31 décembre 2012. Selon l'approche de solvabilité (qui consiste à évaluer le Régime en supposant qu'il prendrait fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un ratio de solvabilité de 94 %.

Les exigences de capitalisation du Régime sont déterminées en fonction de l'évaluation selon l'approche de continuité. En outre, la Banque verse des cotisations additionnelles pour combler le déficit de solvabilité sur cinq ans. L'exigence de capitalisation de la Banque pour 2014 est estimée à 23,8 millions de dollars, soit 19,5 millions de dollars en cotisations ordinaires au titre des services rendus au cours de la période et 4,3 millions de dollars en paiement spécial pour combler le déficit de solvabilité sur cinq ans.

Contrôles financiers

La Banque dispose d'un régime d'attestation pour évaluer la conception et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, de même que des contrôles et procédures de communication de l'information, et ainsi fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers. Au 31 décembre 2013, le gouverneur ainsi que le chef des finances et comptable en chef ont évalué la conception et l'efficacité des contrôles internes de la Banque à l'égard de l'information financière, et ont déterminé que ceux-ci sont bien conçus et fonctionnent efficacement.

Contrats et accords importants

En janvier 2014, la Banque du Canada, la Banque centrale européenne, la Banque d'Angleterre, la Banque du Japon, la Banque nationale suisse et la Réserve fédérale américaine ont converti leurs accords bilatéraux de swap de devises temporaires en facilités permanentes. Les accords existants, qui devaient expirer le 1^{er} février 2014, ont été remplacés par ces nouvelles facilités. La Banque du Canada et la Réserve fédérale ont également convenu de supprimer le plafond de 30 milliards de dollars américains fixé dans leur accord de swap de devises.

En mars 2013, la Banque a conclu un accord relatif à des services et à des appareils d'inspection des billets de banque. Le contrat de location-financement d'appareils d'inspection des billets prévu aux termes de cet accord a été comptabilisé dans les immobilisations corporelles (valeur comptable nette de 11,3 millions de dollars au 31 décembre 2013). L'obligation liée à ce contrat a été comptabilisée dans les autres éléments de passif.

Transactions entre parties liées

La Banque est liée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Pour réaliser ses objectifs en matière de politique monétaire, elle maintient une position d'indépendance structurelle et fonctionnelle par rapport au gouvernement, grâce à sa capacité de financer ses propres activités sans aide de l'extérieur et à ses structures de gestion et de gouvernance.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions avec ces parties liées, et les transactions et soldes significatifs sont présentés à la note 18 des états financiers. La Banque fournit au gouvernement fédéral des services de gestion financière et d'agent financier ainsi que des services bancaires, dont elle comptabilise les coûts dans ses charges. Les actifs et passifs qui sont gérés au nom du gouvernement ne figurent pas dans les états financiers de la Banque, puisqu'ils ne lui appartiennent pas.

⁴ Le Régime de pension complémentaire a été créé pour permettre le versement de prestations de retraite aux membres du personnel de la Banque dont les revenus annuels dépassent le montant prévu par le Régime de pension agréé, aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Gestion des risques

Cadre de gestion des risques

La Banque gère les risques en cernant, en évaluant et en atténuant les risques susceptibles de l'empêcher d'exécuter son mandat ou d'atteindre les objectifs stratégiques et résultats visés énoncés dans son plan à moyen terme. Le cadre de gestion des risques d'entreprise de l'institution a été mis en place à la fin des années 1990.

Les sous-gouverneurs et les chefs de département rendent compte au gouverneur et au premier sous-gouverneur de la gestion des risques rattachés à leurs champs de responsabilité respectifs. En étroite collaboration avec la direction, le chef de la gestion des risques détermine et évalue les changements dans l'environnement qui pourraient avoir une incidence sur le niveau de risque auquel est exposée la Banque, et repère les risques émergents. Une gestion inefficace des risques pourrait non seulement avoir des répercussions financières ou restreindre la capacité de la Banque de réaliser ses objectifs, mais pourrait également compromettre sa réputation et conduire à une perte de confiance dans son aptitude à s'acquitter de son mandat.

Les cadres supérieurs de chaque secteur fonctionnel font appel à un processus d'autoévaluation pour cerner et évaluer les principaux risques liés à chacune des fonctions : Politique monétaire, Système financier, Monnaie, Gestion financière et Administration générale. Les grandes catégories de risques qui font l'objet de cette évaluation sont les risques financiers, les risques liés aux activités et les risques d'entreprise (risques interfonctionnels).

Le personnel affecté à chaque fonction recense les méthodes de gestion des risques. Des évaluations de la gravité résiduelle des conséquences possibles et du niveau de vraisemblance des risques sont réalisées en tenant compte des mesures d'atténuation prises par la Banque. Les résultats de ces évaluations sont communiqués aux membres du Conseil de gestion afin que leurs opinions et leurs points de vue puissent y être intégrés. Le Conseil d'administration reçoit des rapports semestriels sur les risques et des comptes rendus approfondis sur chaque fonction au cours de l'année.

Dans le cadre du suivi régulier des activités de la Banque, le Conseil de gestion passe également en revue toute modification notable des niveaux de risque ainsi que tout nouveau risque qui apparaît pendant l'année, et en informe sans délai le Conseil d'administration.

Le département de la Vérification examine périodiquement les opérations de l'institution, notamment les processus de gestion des risques, et évalue le caractère adéquat et l'efficacité des mesures d'atténuation en place afin de fournir une assurance raisonnable que les objectifs seront atteints.

Le profil de risque de la Banque

Le profil de risque de la Banque témoigne des défis et des incertitudes à court et à moyen terme présents dans ses environnements externe et interne. En 2013, il était prévu que les risques seraient élevés et ceux-ci ont généralement évolué conformément aux attentes au cours de l'exercice. On trouvera un aperçu des mesures de gestion des risques mises en œuvre par la Banque durant l'année à la section « [Gestion des risques](#) » du présent rapport annuel. En 2014, dans la foulée des changements notables qui ont été apportés en 2013, l'accent sera mis, de façon générale, sur la stabilisation ainsi que sur la réduction des risques. Par ailleurs, alors que la conception du nouveau complexe du siège progresse et que les travaux de construction commencent, les activités de gestion des risques s'orientent vers la surveillance et la gestion des risques associés à cette phase du Programme de modernisation du siège, qui sont dans bien des cas différents de ceux auxquels l'institution était exposée en 2013, durant la réinstallation des employés.

On trouvera ci-après un résumé des principaux secteurs de risque auxquels la Banque sera confrontée en 2014 et un aperçu des stratégies d'atténuation en place.

Niveaux de risque résiduel : légende

Acceptable : Des mesures appropriées de gestion des risques ont été prises.	
Préoccupant : Un dispositif de surveillance active ou des mesures d'atténuation du risque améliorées sont nécessaires, de même qu'une supervision de la part de la Haute Direction.	
Grave : Les mesures d'atténuation du risque doivent être nettement renforcées sur-le-champ et s'accompagner d'une surveillance active et d'une communication prompte des résultats à la Haute Direction et au Conseil d'administration.	

Risques financiers

Le portefeuille d'actifs de la Banque est constitué principalement d'engagements directs du gouvernement du Canada. De par la nature de ces titres, les risques financiers qui y sont associés sont jugés faibles. Ces titres exposent toutefois le bilan de l'institution aux risques de crédit, de marché et de liquidité. Pour plus de renseignements sur les risques financiers auxquels est exposée la Banque, se reporter à la note 7 des états financiers.

Risques financiers	Niveaux pour		Mesures d'atténuation des risques financiers
	2014	2013	
<p>Risque de crédit : Le portefeuille de placements de la Banque est exposé au risque de crédit, c'est-à-dire au risque qu'une partie ne s'acquitte pas de ses obligations suivant les modalités convenues. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable du portefeuille. Les avances et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont couverts par des actifs acceptés en garantie conformément aux politiques en la matière publiées par la Banque.</p> <p>D'autres risques peuvent surgir lorsque la Banque procède à des opérations exceptionnelles d'injection de liquidités à l'appui de la stabilité du système financier et de la conduite de la politique monétaire. Il peut s'agir notamment d'opérations exceptionnelles de rachat, d'achats d'un éventail élargi de titres ou du versement d'une aide d'urgence^a à des institutions solvables membres de l'Association canadienne des paiements (ACP). Les modalités de ces opérations sont approuvées par le Conseil de direction.</p>	●	●	<p>Le Bureau de surveillance des risques financiers, qui exerce ses fonctions indépendamment des opérations de l'institution, a pour mandat de suivre de près les risques financiers associés au bilan de la Banque et de rendre compte de ses observations.</p>
<p>Risque de marché : L'exposition de la Banque au risque de marché découle principalement de ses placements disponibles à la vente, notamment des bons du Trésor du gouvernement du Canada et des actions de la BRI, qui sont détenus à leur juste valeur. Le placement en actions de la BRI est soumis au risque de change et au risque dit « autre risque de prix » du fait que la juste valeur de ces titres est estimée en fonction de la valeur de l'actif net de la BRI, convertie en dollars canadiens à la date de clôture. Ces variations ne nuiraient pas à la capacité de la Banque de s'acquitter de ses obligations, étant donné que ses produits dépassent de beaucoup ses charges.</p>	●	●	<p>Les politiques en matière de garanties qui concernent les opérations d'octroi de liquidités sont examinées et mises à jour régulièrement.</p> <p>En ce qui a trait au fonctionnement général de l'institution, la direction a mis en place un système de contrôles internes qu'elle surveille activement. Des examens visant à apprécier le caractère approprié et l'efficacité de ces contrôles sont effectués périodiquement.</p>
<p>Risque de liquidité : Principal élément de passif de la Banque, les billets de banque en circulation ne produisent pas d'intérêts et n'ont pas d'échéance fixe. Dans l'éventualité d'un rachat imprévu de billets de banque ou du retrait d'une somme importante sur le dépôt du gouvernement du Canada lié au plan de gestion de la liquidité prudentielle, la Banque est en mesure d'éteindre l'obligation en vendant son portefeuille de titres très liquides portant intérêt.</p>	●	●	

a. La dernière intervention de ce type remonte à 1986.

Risques liés aux activités

Les risques liés aux activités découlent de problèmes associés aux stratégies, aux politiques, à la gouvernance ou aux opérations ou de facteurs externes qui ont une influence directe sur la capacité de la Banque à exercer ses quatre grandes fonctions : Politique monétaire, Système financier, Monnaie et Gestion financière.

Risques liés aux activités	Niveaux pour		Mesures d'atténuation des risques liés aux activités
	2014	2013	
<p>Politique monétaire : Les risques proviennent de différentes sources, dont l'incertitude entourant les perspectives économiques mondiales et nationales et le système financier international, la complexité des analyses nécessaires ainsi que la difficulté à attirer des employés compétents et expérimentés en nombre suffisant.</p>			<p>Pour gérer les risques liés aux activités, la Banque dispose de cadres d'action bien établis et d'un vaste programme de recherche, ainsi que de modèles d'analyse qu'elle actualise régulièrement. Elle participe aussi aux travaux d'un certain nombre d'instances internationales d'envergure et collabore avec d'autres grandes banques centrales de même qu'avec ses partenaires canadiens et internationaux responsables de la réglementation du secteur financier. De plus, elle applique une stratégie de communication globale pour faire connaître aux Canadiens les objectifs de ses décisions stratégiques ainsi que les enjeux liés au système financier et les vulnérabilités potentielles de ce dernier. Enfin, elle réalise des investissements dans ses systèmes informatiques afin de répondre à l'évolution de ses besoins opérationnels et d'accroître la résilience.</p> <p>Voir également : « Risques d'entreprise — Personnel et capacité fonctionnelle ».</p>
<p>Système financier : Des risques liés aux politiques, à la surveillance, aux communications et aux opérations découlent de l'élargissement du rôle joué par la Banque, de changements en train d'être mis en œuvre dans les systèmes financiers canadien et international, de la surveillance des systèmes désignés et des nouvelles infrastructures des marchés financiers, ainsi que de la difficulté à attirer du personnel qualifié en nombre suffisant.</p>			
<p>Gestion financière : Les risques sont principalement liés aux opérations, aux systèmes de compensation et de règlement des paiements, à la gestion des réserves de change et à la prestation de services de garde.</p>			
<p>Monnaie : Les risques sont en grande partie liés aux opérations et à la possibilité que la nouvelle série de billets de banque en polymère n'atteigne pas les objectifs visés.</p> <p>Le niveau de risque associé aux nouveaux billets en polymère a diminué à la suite de l'émission réussie de toutes les coupures de la série et de l'expérience de plus en plus positive associée à son utilisation.</p>			<p>Les mesures d'atténuation des risques sont notamment les suivantes : planification rigoureuse; passation de contrats; contrôle de la qualité et surveillance; collaboration étroite avec les principales parties prenantes à l'interne et à l'externe; et mise en œuvre d'un programme relatif à l'excellence opérationnelle bien défini s'appuyant sur le Programme Excellence Progressive du Canada, les normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la méthode du « tableau de bord équilibré ».</p>

Risques d'entreprise

Dans toutes ses activités, la Banque est exposée à des risques d'entreprise, qui peuvent influencer sur l'exécution de ses fonctions. Bien que les niveaux de risque soient les mêmes qu'en 2013, la Banque estime que les risques d'entreprise sont globalement inférieurs au début de 2014. Cela s'explique par la réalisation de plusieurs initiatives d'atténuation des risques et l'achèvement de la réinstallation des employés du siège, qui a lourdement sollicité les capacités en 2013.

Risques d'entreprise	Niveaux pour		Mesures d'atténuation des risques d'entreprise
	2014	2013	
<p>Personnel et capacité fonctionnelle : Les risques sont rattachés aux changements dans la composition de la Haute Direction de la Banque, à la complexité grandissante des activités de l'institution, à la transformation de l'éventail de compétences recherché, à la taille restreinte du bassin de candidats à des postes d'économiste et de spécialiste du système financier (surtout les candidats en milieu de carrière), ainsi qu'à l'évolution démographique.</p> <p>Les capacités ont été particulièrement restreintes en 2013 en raison de la réinstallation des employés du siège de la Banque et des modifications connexes des processus opérationnels; ce projet ne sera plus un facteur en 2014.</p>	▲	▲	La Banque continue d'affiner sa stratégie de recrutement et accorde une attention spéciale au perfectionnement en leadership et à la planification de la relève. Elle a créé de nouveaux postes dans les secteurs où les fonctions essentielles se sont élargies et a renforcé la planification des capacités.
<p>Risques liés aux projets : Les risques sont associés à la complexité des projets qui sont en cours, à leur interdépendance ainsi qu'à certains défis liés à la mise à exécution des projets.</p> <p>La Banque juge que ces risques sont en diminution du fait de l'achèvement de plusieurs projets importants en 2013.</p>	▲	▲	La Banque atténue les risques au moyen d'une structure de gouvernance relative aux technologies de l'information bien conçue, ainsi que par un suivi et des comptes rendus de l'avancement des projets, par de bonnes méthodes de gestion de portefeuille et par le recours à des compétences externes au besoin. Une attention renouvelée est accordée à la mise à exécution des projets.
<p>Continuité des processus opérationnels essentiels : Les risques tiennent à l'incapacité dans laquelle la Banque pourrait se trouver de mener à bien ses processus opérationnels essentiels en raison de l'indisponibilité du personnel, de l'information, des systèmes informatiques et d'autres infrastructures (y compris les cyberrisques).</p>	▲	▲	Un projet pluriannuel visant l'accroissement de la résilience (mise en service de deux nouveaux centres de données et réalisation de mises à niveau de l'infrastructure) a été achevé avec succès en 2013. La Banque met régulièrement à l'essai son programme de continuité des opérations. L'institution s'assure de pouvoir compter sur un effectif polyvalent en offrant en permanence à son personnel de la formation sur les processus et systèmes sur lesquels s'appuient ses activités, au moyen notamment de la fragmentation des opérations essentielles.
<p>Modernisation du siège : En 2013, les risques étaient liés principalement à la réinstallation des employés dans l'immeuble du 234, avenue Laurier Ouest. La réinstallation s'est déroulée selon l'échéancier prévu en 2013. En 2014, les efforts porteront sur l'achèvement de la conception du complexe modernisé du siège et le lancement des travaux de construction.</p>	▲	▲	La Banque dispose d'un cadre de gouvernance et de surveillance détaillé pour gérer cette initiative. Elle a engagé des spécialistes externes pour appuyer les travaux et fournir des conseils indépendants à l'égard du projet. La structure du contrat est conçue pour limiter les risques financiers de l'institution. Celle-ci tient régulièrement des ateliers sur les risques avec les principales parties prenantes pour évaluer les risques persistants ainsi que pour cerner et gérer les nouveaux risques.

Renseignements complémentaires — Incidence des grandes fonctions de la Banque sur ses états financiers

Les activités et les opérations de la Banque appuient la réalisation de son mandat premier et n'ont pas pour objet de générer des revenus ou des profits. La présente section décrit les divers mécanismes auxquels la Banque a recours en vue de l'exécution de son mandat et indique de quelle manière ces éléments sont comptabilisés dans les états financiers de l'institution.

Politique monétaire

L'objectif de la politique monétaire est de maintenir l'inflation près de la cible de maîtrise de l'inflation et, ce faisant, de favoriser une croissance économique durable. Conformément à un accord écrit conclu avec le gouvernement du Canada⁵, la cible de maîtrise de l'inflation est fixée à 2 %, soit au point médian d'une fourchette qui va de 1 à 3 %.

La mise en œuvre de la politique monétaire, qui repose sur la poursuite d'une cible d'inflation et un taux de change flexible, permet d'influer sur les taux d'intérêt à court terme par le truchement du taux du financement à un jour. Tout au long de l'année, à des dates préétablies, la Banque annonce sa cible pour le taux du financement à un jour, qui est le taux des prêts à un jour que les institutions financières s'accordent mutuellement. La fourchette opérationnelle de ce taux est établie dans le cadre de la politique monétaire.

Au besoin, la Banque a recours aux mécanismes décrits ci-dessous pour maintenir le taux du financement à un jour près du niveau visé.

Mécanisme utilisé par la Banque	Incidence sur les résultats financiers de la Banque
Les membres adhérents de l'ACP ont le droit de tenir des dépôts en excédent à la Banque (appelés « soldes de règlement ») au taux cible minoré de 25 points de base et d'obtenir d'elle des avances garanties à un jour au taux cible majoré de 25 points de base.	La Banque vise actuellement une cible de 150 millions de dollars pour les soldes de règlement nets, mais elle peut modifier ce montant afin d'injecter, en cas de besoin, des liquidités dans le système financier de façon presque illimitée. On trouvera des précisions au sujet de l'incidence des soldes de règlement sur les états financiers de la Banque dans la section « Système financier » ci-dessous.
Au besoin, la Banque procède, avec des contreparties désignées, à des prises en pension à plus d'un jour ou à des cessions en pension.	Ces opérations sont comptabilisées en tant que prêts ⁶ ou emprunts ⁷ garantis, selon le coût d'acquisition ou de vente des titres majoré de l'intérêt couru.
Le placement des soldes de trésorerie du receveur général se fait dans le cadre d'un processus d'adjudication tenu avec les institutions financières participantes et administré par la Banque.	Les soldes de trésorerie du receveur général détenus à la Banque sont comptabilisés au bilan dans les éléments de passif ⁸ .

Système financier

La Banque du Canada travaille de concert avec d'autres organismes et acteurs du marché afin de promouvoir le fonctionnement sûr et efficace des principaux éléments du système financier (institutions financières, marchés financiers et systèmes de paiement). La Banque est chargée : 1) de fournir des liquidités; 2) d'exercer une surveillance générale des systèmes de compensation et de règlement des paiements d'importance systémique; 3) de participer à la formulation des politiques qui régissent le système financier tant au Canada qu'à l'échelle internationale; et 4) d'évaluer les risques qui menacent la stabilité du système financier dans son ensemble et de communiquer ses constatations à cet égard.

La *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* confère à la Banque la responsabilité de la surveillance des systèmes de paiement et autres systèmes de compensation et de règlement au Canada. Les systèmes assujettis à la surveillance de la Banque aux termes de cette loi sont le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), le système CDSX, la CLS Bank, le Service canadien de compensation de produits dérivés (CDCS) et SwapClear⁹.

Les actifs financiers de la Banque sont également utilisés pour appuyer la fonction Système financier, comme l'indique le tableau ci-dessous. Les institutions financières prêtent habituellement des fonds sans faire un usage abondant des facilités d'avances garanties et de dépôt offertes par la Banque. Cependant, dans des circonstances exceptionnelles, la Banque peut être appelée à fournir une aide d'urgence à des institutions financières aux prises avec des problèmes de liquidité.

⁵ L'entente actuelle a été renouvelée en 2011 pour une durée de cinq ans.

⁶ Ces sommes sont comptabilisées à l'état de la situation financière dans les prêts et créances.

⁷ Ces sommes sont comptabilisées à l'état de la situation financière dans les autres éléments de passif.

⁸ Les soldes du receveur général sont comptabilisés à l'état de la situation financière dans les dépôts du gouvernement du Canada.

⁹ Depuis le 2 avril 2013, SwapClear est assujetti à la surveillance continue de la Banque en application de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*.

Services fournis par la Banque	Incidence sur les résultats financiers de la Banque
<p>Soldes de règlement</p> <p>Habituellement, les participants au STPGV règlent quotidiennement leurs positions nettes entre eux. Au besoin, ils peuvent laisser des sommes en dépôt à la Banque ou obtenir d'elle une avance par l'intermédiaire du mécanisme permanent d'octroi de liquidités.</p>	<p>Les soldes de règlement sont inscrits au bilan de la Banque sous les éléments de passif¹⁰ ou d'actif¹¹.</p>
<p>Mécanisme permanent d'octroi de liquidités</p> <p>Ce mécanisme couramment utilisé permet d'accorder des avances aux institutions financières à un taux de 25 points de base supérieur au taux cible. Le cadre de mise en œuvre du taux cible du financement à un jour incite les intermédiaires financiers à se prêter des fonds entre eux de sorte qu'ils n'aient pas à faire un usage abondant des facilités de dépôt et d'avances garanties offertes par la Banque.</p>	<p>Ces avances¹² sont des éléments d'actif pour la Banque. Les intérêts générés sont inscrits sous les produits de l'institution.</p>
<p>Programme de prêt de titres</p> <p>La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir l'efficacité du marché des effets émis par le gouvernement du Canada; ce programme l'amène à devenir temporairement une source secondaire de titres. Lorsque des émissions particulières de bons du Trésor ou d'obligations du gouvernement du Canada se font rares sur le marché secondaire, la Banque prête à un jour jusqu'à 50 % de son portefeuille de titres de ces émissions en échange d'autres instruments.</p>	<p>Ces opérations de prêt sont entièrement garanties par des titres. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les actifs de la Banque. Les commissions de prêt¹³ sont inscrites sous les produits de l'institution.</p>
<p>Titres achetés ou vendus dans le cadre de conventions de revente ou de rachat</p> <p>Dans ses activités courantes de gestion de bilan, la Banque doit parfois procéder à des opérations de revente ou de rachat. Ces opérations visent le plus souvent à faire contrepoids aux variations saisonnières du flux des billets de banque, mais elles peuvent aussi servir à d'autres fins temporaires.</p>	<p>On trouvera des précisions au sujet de l'incidence de ces transactions sur les états financiers à la section « Politique monétaire », en page 49.</p>
<p>Aide d'urgence</p> <p>La Banque est en mesure de fournir une aide d'urgence à un participant considéré comme solvable, mais ayant besoin de liquidités à court terme.</p> <p>Aux termes de la <i>Loi sur la Banque du Canada</i>, la Banque peut accorder une aide d'urgence garantie à un membre de l'ACP. En vertu de la <i>Loi sur la compensation et le règlement des paiements</i>, elle peut également octroyer des liquidités sous forme de prêts à une chambre de compensation ou à une contrepartie centrale. La fourniture d'une aide d'urgence est extrêmement rare, le dernier cas remontant à 1986.</p>	<p>L'aide d'urgence serait comptabilisée en tant que prêt garanti. Les intérêts seraient comptabilisés dans les produits.</p>

Monnaie

La Banque est seule habilitée à fournir aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance.

Incidence sur les résultats financiers de la Banque

Passif correspondant aux billets de banque en circulation

Les billets de banque en circulation constituent l'élément le plus important du passif de la Banque. Cet élément tend à croître avec le temps, parallèlement à l'augmentation de la demande de billets, et enregistre en outre de fortes variations saisonnières (affichant généralement un creux à la fin du premier trimestre et des sommets aux deuxième et quatrième trimestres aux alentours des périodes de vacances).

Production des billets de banque

Les coûts de production des billets de banque sont passés en charges au moment où les billets sont fabriqués et reçus, sous forme de produits finis, par la Banque.

Les matières premières servant à la fabrication des billets de banque achetées par la Banque sont imputées aux stocks dans le bilan de cette dernière jusqu'à leur utilisation aux fins de la production des billets.

¹⁰ Ces sommes sont comptabilisées à l'état de la situation financière dans les dépôts des membres de l'ACP.

¹¹ Ces sommes sont comptabilisées à l'état de la situation financière dans les avances aux membres de l'ACP.

¹² Ces avances sont comptabilisées à l'état de la situation financière dans les avances aux membres de l'ACP.

¹³ Les commissions de prêt sont imputées aux autres produits dans l'état du résultat global.

Gestion financière

La Banque gère les placements et les passifs inscrits à son propre bilan ainsi que les placements de son fonds de pension (lesquels sont détenus dans un fonds en fiducie indépendant).

Par ailleurs, la Banque assure des services de gestion financière pour le compte du gouvernement du Canada, d'autres banques centrales et d'organisations internationales, notamment des services de règlement des opérations sur titres et des services de garde de titres et d'or. Les actifs détenus aux termes des accords de garde ne sont pas comptabilisés à l'actif du bilan; cependant, les droits perçus à cet égard sont inclus dans les résultats de l'institution.

Le tableau suivant présente les responsabilités de la Banque à titre d'agent financier relativement à la gestion des fonds publics.

Responsabilités de la Banque à titre d'agent financier	Incidence sur les résultats financiers de la Banque
<p>Banquier et gestionnaire de la trésorerie du gouvernement</p> <p>La Banque gère les comptes du receveur général, veille à ce que ces comptes soient suffisamment provisionnés pour répondre aux besoins quotidiens du gouvernement et investit tout excédent dans des dépôts à terme.</p>	<p>Les comptes du receveur général sont comptabilisés au passif du bilan de la Banque¹⁴.</p>
<p>Réserves de change</p> <p>Les réserves officielles de liquidités internationales du Canada sont détenues dans le Compte du fonds des changes, que la Banque gère au nom du gouvernement fédéral. Contrairement à de nombreuses autres banques centrales, la Banque n'inscrit pas de réserves de change à son bilan et ne détient que des soldes de trésorerie minimales en monnaies étrangères.</p>	<p>Aucune incidence — L'actif des réserves de change et le passif de la dette publique sont comptabilisés par le gouvernement dans les Comptes publics du Canada et ne figurent pas dans les états financiers de la Banque.</p>
<p>Gestion de la dette</p> <p>La Banque conseille le ministère des Finances en vue de la gestion efficiente de la dette publique (bons du Trésor et obligations) et vend les titres aux distributeurs des marchés financiers lors d'adjudications.</p> <p>La Banque conseille le ministère des Finances à l'égard du Programme de placement de titres sur le marché de détail (qui vise les Obligations d'épargne du Canada et les Obligations à prime du Canada) et voit à la mise en œuvre du Programme (notamment en assurant le soutien des opérations et des systèmes, en offrant des services comptables et en réalisant des initiatives liées aux ventes et à la commercialisation).</p>	<p>Les coûts associés à la prestation de ces services d'agent financier sont pris en compte dans les charges de la Banque. Aucun droit n'est perçu pour ces services.</p>

¹⁴ Les montants sont comptabilisés à l'état de la situation financière dans les dépôts du gouvernement du Canada.

États financiers

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les Normes internationales d'information financière et renferment certains éléments qui reflètent les estimations et jugements les plus justes possible de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de sa responsabilité au regard de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ainsi que du système comptable grâce auquel ils sont produits, la direction a élaboré et mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et comptabilisées correctement, que les données financières sont fiables, que l'actif est bien protégé, que le passif est constaté et que les opérations sont efficaces. La Banque est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner les mécanismes de contrôle interne, y compris de contrôle comptable et financier, et leur mise en application.

Il incombe au Conseil d'administration de veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification et des finances. Les membres de ce comité ne sont ni cadres ni membres du personnel de la Banque, et ils possèdent des connaissances financières appropriées. Le Comité de la vérification et des finances a donc les compétences nécessaires pour examiner les états financiers annuels de la Banque et en recommander l'approbation par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne en chef et les auditeurs indépendants de la Banque, lesquels sont nommés par décret. Il a en outre établi des processus visant à mesurer l'indépendance des auditeurs indépendants de la Banque et supervise tous les services que ceux-ci fournissent. Enfin, le Comité est chargé d'étudier les principes et procédures comptables dont l'adoption, ou la modification, a un effet significatif sur les états financiers et de passer en revue et d'évaluer les principaux jugements et estimations de la direction qui sont significatifs pour la présentation de l'information financière.

Les états financiers ont été audités par les auditeurs indépendants de la Banque, les cabinets KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et Deloitte s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport figure ci-après. Les auditeurs indépendants ont eu un libre accès au Comité de la vérification et des finances pour discuter de leur travail et des résultats y afférents.



Stephen S. Poloz,
gouverneur



S. Vokey, CPA, CA,
chef des finances et comptable en chef

Ottawa (Canada)
13 février 2014

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada (la « Banque »),

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013 et les états du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2013 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)
13 février 2014

Deloitte s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(En millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
ACTIF		
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères (note 4)	5,0	6,8
Prêts et créances		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente (note 5a)	2 205,9	1 838,3
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (note 5b)	-	61,8
Autres créances	9,0	5,5
	<u>2 214,9</u>	<u>1 905,6</u>
Placements (notes 6 et 7)		
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	21 586,4	18 987,3
Obligations du gouvernement du Canada	66 653,6	56 277,3
Autres placements	337,1	342,7
	<u>88 577,1</u>	<u>75 607,3</u>
Immobilisations corporelles (note 8)	232,4	190,4
Immobilisations incorporelles (note 9)	52,2	55,6
Autres éléments d'actif (note 10)	224,1	41,6
Total de l'actif	<u>91 305,7</u>	<u>77 807,3</u>
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Billets de banque en circulation (notes 7 et 11)	66 615,9	63 700,0
Dépôts (notes 7 et 12)		
Gouvernement du Canada	22 329,9	11 701,5
Membres de l'Association canadienne des paiements	186,7	186,4
Autres dépôts	1 306,9	1 403,4
	<u>23 823,5</u>	<u>13 291,3</u>
Autres éléments de passif (note 13)	431,1	377,5
	<u>90 870,5</u>	<u>77 368,8</u>
Capitaux propres (note 15)	435,2	438,5
Total du passif et des capitaux propres	<u>91 305,7</u>	<u>77 807,3</u>

Engagements, éventualités et garanties (note 17)



Stephen S. Poloz,
gouverneur



Philip Deck,
administrateur principal du Conseil d'administration



S. Vokey, CPA, CA,
chef des finances et comptable en chef



Phyllis Clark,
présidente du Comité de la vérification
et des finances

(Voir les notes complémentaires aux états financiers.)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(En millions de dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
		(retraité – note 3)
PRODUITS		
Produits d'intérêts nets		
Produits d'intérêts		
Intérêts acquis sur les placements	1 770,7	1 646,1
Dividendes	4,7	4,4
Intérêts acquis sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente	3,8	2,3
Autres produits d'intérêts	0,3	0,3
	<u>1 779,5</u>	<u>1 653,1</u>
Charges d'intérêts		
Charges d'intérêts sur les dépôts	(210,6)	(87,8)
	<u>1 568,9</u>	<u>1 565,3</u>
Autres produits	<u>11,1</u>	<u>10,1</u>
Total des produits	<u>1 580,0</u>	<u>1 575,4</u>
CHARGES		
Frais de personnel	213,6	191,4
Billets de banque – Recherche, production et traitement	158,8	123,4
Coûts afférents aux immeubles	38,3	40,8
Technologie et télécommunications	42,1	33,4
Amortissements	46,2	23,8
Autres charges opérationnelles	75,0	78,5
Total des charges	<u>574,0</u>	<u>491,3</u>
RÉSULTAT NET	<u>1 006,0</u>	<u>1 084,1</u>
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (PERTE)		
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net		
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	224,7	(61,9)
Éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés dans le résultat net		
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(3,3)	13,9
Autres éléments du résultat global (perte)	<u>221,4</u>	<u>(48,0)</u>
RÉSULTAT GLOBAL	<u>1 227,4</u>	<u>1 036,1</u>

(Voir les notes complémentaires aux états financiers.)

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(En millions de dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre						
	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve disponible à la vente	Réserve pour ré-évaluations	Résultats non distribués	Total
Solde au 1^{er} janvier 2013	5,0	25,0	100,0	308,5	-	-	438,5
Résultat global pour l'exercice							
Résultat net	-	-	-	-	-	1 006,0	1 006,0
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	-	-	-	-	-	224,7	224,7
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	(3,3)	-	-	(3,3)
	-	-	-	(3,3)	-	1 230,7	1 227,4
Transfert au receveur général du Canada	-	-	-	-	-	(1 230,7)	(1 230,7)
Solde au 31 décembre 2013	5,0	25,0	100,0	305,2	-	-	435,2
Solde au 1^{er} janvier 2012	5,0	25,0	100,0	294,6	-	-	424,6
Résultat global pour l'exercice							
Résultat net (<i>retraité – note 3n</i>)	-	-	-	-	-	1 084,1	1 084,1
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies (<i>retraité – note 3n</i>)	-	-	-	-	-	(61,9)	(61,9)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	13,9	-	-	13,9
	-	-	-	13,9	-	1 022,2	1 036,1
Transfert au receveur général du Canada	-	-	-	-	-	(1 022,2)	(1 022,2)
Solde au 31 décembre 2012	5,0	25,0	100,0	308,5	-	-	438,5

(Voir les notes complémentaires aux états financiers.)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En millions de dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Intérêts reçus (<i>retraité – note 19</i>)	1 817,0	1 686,5
Dividendes reçus	4,7	4,4
Autres produits reçus	7,3	6,1
Intérêts versés	(210,6)	(87,8)
Sorties de trésorerie destinées aux membres du personnel et fournisseurs ou pour leur compte ainsi qu'aux membres de l'Association canadienne des paiements	(515,7)	(450,9)
Augmentation nette des avances aux membres de l'Association canadienne des paiements	61,8	19,7
Augmentation nette des dépôts	10 532,2	10 810,3
Produit de l'arrivée à échéance de titres achetés dans le cadre de conventions de revente	57 969,7	40 109,3
Acquisition de titres achetés dans le cadre de conventions de revente	(58 337,3)	(40 500,2)
Remboursement de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	(3 653,9)	-
Produit de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	3 653,9	-
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités opérationnelles	<u>11 329,1</u>	<u>11 597,4</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation nette des bons du Trésor du gouvernement du Canada	(2 582,0)	(449,8)
Achat d'obligations du gouvernement du Canada	(18 213,5)	(17 766,7)
Produit de l'arrivée à échéance d'obligations du gouvernement du Canada (<i>retraité – note 19</i>)	7 780,0	5 010,0
Entrées d'immobilisations corporelles	(66,3)	(31,2)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(6,0)	(17,5)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	<u>(13 087,8)</u>	<u>(13 255,2)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation nette des billets de banque en circulation	2 915,9	2 671,2
Remise de l'excédent constaté au receveur général du Canada	(1 159,2)	(1 018,4)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	<u>1 756,7</u>	<u>1 652,8</u>
EFFET DES VARIATIONS DES COURS DE CHANGE SUR LES DÉPÔTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES		
	<u>0,2</u>	<u>0,1</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES DÉPÔTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES		
	(1,8)	(4,9)
TRÉSORERIE ET DÉPÔTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
	<u>6,8</u>	<u>11,7</u>
TRÉSORERIE ET DÉPÔTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES À LA FIN DE L'EXERCICE		
	<u>5,0</u>	<u>6,8</u>

(Voir les notes complémentaires aux états financiers.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS DE LA BANQUE DU CANADA

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

(Sauf indication contraire, les montants inscrits dans les notes complémentaires aux états financiers de la Banque du Canada sont exprimés en millions de dollars canadiens.)

1. Fonctions de la Banque du Canada

La Banque du Canada (la Banque) est la banque centrale du pays. Il s'agit d'une société régie par la *Loi sur la Banque du Canada*, qui appartient en propriété exclusive au gouvernement du Canada et est exonérée d'impôts sur le résultat. La Banque est une entreprise publique, selon la définition du *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*, et, à ce titre, elle doit respecter les normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) s'appliquant aux entreprises ayant une obligation d'information du public.

Les responsabilités de la Banque sont axées sur la réalisation des objectifs suivants : un taux d'inflation bas et stable, la stabilité du système financier, une monnaie sûre et la gestion efficiente des fonds de l'État et de la dette publique. La Banque s'acquitte de ces responsabilités dans le cadre des grandes fonctions décrites ci-après.

Politique monétaire

La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible.

Système financier

Cette fonction vise la promotion de la stabilité et de l'efficacité du système financier canadien, au pays et dans le monde.

Monnaie

La Banque conçoit, produit et distribue les billets de banque canadiens et les remplace lorsqu'ils sont usés. Elle prévient la contrefaçon en créant des billets à la fine pointe de la technologie, en informant le public et en collaborant avec les organismes d'application de la loi.

Gestion financière

La Banque offre au gouvernement du Canada des services de gestion financière efficaces et efficaces. Elle administre en outre la dette publique et les réserves de change et fournit des conseils à cet égard. Enfin, elle assure la prestation de services bancaires à des banques centrales étrangères et à des systèmes essentiels de compensation et de règlement des paiements.

2. Référentiel comptable

Conformité aux Normes internationales d'information financière (IFRS)

Les présents états financiers ont été préparés selon les IFRS et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et des statuts administratifs de la Banque en matière de comptabilité et d'informations à fournir.

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers le 13 février 2014.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur, et le passif/actif net au titre des prestations définies des régimes d'avantages du personnel, qui est comptabilisé comme le solde net de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies.

Estimations et jugements comptables importants dans l'application des méthodes comptables

Pour établir les états financiers, la direction doit formuler des jugements et faire des estimations et des hypothèses, en se fondant sur les informations disponibles à la date des états financiers, qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur le montant déclaré des actifs, des passifs, des produits et des charges, et les informations connexes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, auxquels cas l'incidence sera constatée dans les états financiers d'un exercice ultérieur.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont passées en revue de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle elles ont lieu et dans toutes les périodes ultérieures affectées. Les estimations importantes concernent principalement les régimes d'avantages du personnel (note 14) et la juste valeur de certains instruments financiers et actifs reçus en garantie (note 7).

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Banque est le dollar canadien.

Activités d'agent financier et activités de garde

La responsabilité de la gestion opérationnelle des actifs et passifs financiers du gouvernement du Canada est assumée conjointement par la Banque (à titre d'agent financier du gouvernement) et par le ministère des Finances. En sa qualité d'agent financier, la Banque fournit un soutien transactionnel et administratif au gouvernement du Canada dans certains domaines. Les actifs, les passifs, les dépenses et les revenus visés par ce soutien sont ceux du gouvernement du Canada et ne figurent pas dans les états financiers de la Banque.

La Banque offre un service de garde de titres et d'or à d'autres banques centrales et à des organisations internationales. Les actifs correspondants et les produits en découlant sont exclus des présents états financiers, puisqu'ils ne constituent pas des actifs ou des produits de la Banque.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables de la Banque sont résumées ci-dessous. À moins d'indication contraire, ces méthodes ont été mises en application de manière uniforme pour tous les exercices présentés.

a) Conversion des monnaies étrangères

Le produit des placements et les charges connexes libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments à la juste valeur libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'évaluation à la juste valeur. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou les pertes qui découlent de ces conversions sont imputés aux autres produits. Les gains ou les pertes sur les instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente, ainsi que les gains ou les pertes de change connexes, sont comptabilisés dans la réserve disponible à la vente parmi les autres éléments du résultat global.

b) Instruments financiers

La Banque comptabilise tous les instruments financiers selon le mode de comptabilisation à la date de règlement. Les instruments financiers sont évalués lors de la comptabilisation initiale à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction (le cas échéant), pour tous les actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après leur comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés selon leur classement.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur selon les prix cotés sur un marché, à l'exception des actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), qui sont évaluées au moyen de données d'entrée non observables importantes. Les variations non réalisées de la valeur des actifs financiers disponibles à la vente évalués à leur juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et accumulées dans la réserve disponible à la vente en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé ou qu'il se déprécie. Le cumul des gains ou des pertes latents auparavant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est alors reclassé de capitaux propres en résultat net. Les actifs financiers de la Banque classés comme disponibles à la vente sont constitués des bons du Trésor du gouvernement du Canada et des autres placements, qui comprennent les actions de la BRI.

Les actifs financiers que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, moins les pertes de valeur, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode fait appel au taux inhérent à un instrument financier, qui actualise les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à comptabiliser les intérêts sur la base d'un rendement constant. Les obligations du gouvernement du Canada sont classées dans les placements détenus jusqu'à leur échéance.

La Banque n'a classé aucun de ses actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, à part la trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères.

Tous les autres actifs financiers sont classés en prêts et créances. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti, moins les pertes de valeur, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque décomptabilise un actif financier seulement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de cet actif arrivent à expiration. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et de celle à recevoir est comptabilisée en résultat net.

La Banque a classé ses passifs financiers en autres éléments de passif. Ces passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exclusion des billets de banque en circulation, qui sont évalués à leur valeur nominale. La Banque n'a classé aucun de ses passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Banque décomptabilise les passifs financiers lorsque ses obligations sont éteintes, sont annulées ou expirent. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la somme de la contrepartie payée et de celle à payer, y compris, s'il y a lieu, les actifs non monétaires transférés ou les passifs assumés, est comptabilisée en résultat net.

c) Titres achetés dans le cadre de conventions de revente

Les achats de titres dans le cadre de conventions de revente sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque achète des titres à des contreparties désignées en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Sur le plan comptable, ces conventions sont considérées comme des prêts garantis et sont comptabilisées dans l'état de la situation financière selon le coût d'acquisition initial des titres majoré de l'intérêt couru.

d) Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat

Les ventes de titres dans le cadre de conventions de rachat sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque vend des titres du gouvernement du Canada à des contreparties désignées en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Sur le plan comptable, ces conventions sont considérées comme des emprunts garantis et sont comptabilisées dans l'état de la situation financière selon le coût de vente initial des titres majoré de l'intérêt couru.

e) Programme de prêt de titres

La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement du Canada en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces opérations sont entièrement garanties par des titres, et il s'agit généralement de prêts assortis d'une échéance d'un jour ouvrable. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements de la Banque. Les commissions de prêt imposées par cette dernière sont imputées aux autres produits à la date d'échéance de l'opération.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les constructions, le matériel informatique, tout autre équipement et les projets en cours connexes. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, moins le cumul des amortissements (à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis), et sont diminuées de toute perte de valeur connexe. Les projets en cours sont évalués au coût mais ne sont amortis qu'à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif.

Lorsque les parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles distinctes (principaux composants). Au remplacement d'une partie importante d'une immobilisation corporelle, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous. La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque exercice, l'effet des changements d'estimations, s'il y a lieu, étant comptabilisé prospectivement.

Constructions	de 25 à 65 ans
Matériel informatique	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

Les améliorations locatives (incluses dans la catégorie « Autre équipement ») sont amorties sur la plus courte de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location.

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations incorporelles de la Banque comprennent les logiciels développés en interne ou acquis à l'extérieur.

Les coûts directement liés au développement en interne d'un logiciel identifiable qui, selon la meilleure estimation de la direction, peut techniquement être achevé et générera un avantage économique futur pour la Banque sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif seulement lorsqu'elles accroissent les avantages économiques futurs compris dans l'actif auquel elles se rapportent.

Les actifs logiciels acquis par la Banque dont la durée d'utilité est limitée sont évalués au coût après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs, qui peut varier de 3 à 15 ans. La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque exercice, l'effet des changements d'estimations, s'il y a lieu, étant comptabilisé prospectivement.

h) Stocks de billets de banque

Les stocks de billets de banque sont constitués du matériel de production, y compris du support d'impression en polymère et de l'encre, et sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût de production des billets de banque neufs est passé en charges au moment où il est engagé.

i) Contrats de location**La Banque agit à titre de preneur**

Les contrats de location d'équipement dans le cadre desquels la Banque assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location-financement. Ces contrats sont inscrits à l'actif au commencement du contrat, à la plus faible de la juste valeur de l'actif loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les obligations locatives correspondantes, déduction faite des charges financières, sont incluses dans les autres éléments de passif. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre le passif et les charges financières en vue d'atteindre un taux de rendement constant sur l'obligation au titre des contrats de location-financement en cours. L'équipement acquis en vertu des contrats de location-financement est amorti sur la plus courte de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple. Les paiements au titre du contrat de location simple sont inscrits à l'état du résultat global selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

La Banque agit à titre de bailleur

Les contrats de location de biens de la Banque ont été évalués et classés comme contrats de location simple, car les risques et les avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés au preneur. Les revenus tirés de contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

j) Dépréciation**Dépréciation d'actifs financiers**

Dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indications objectives d'une perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs. S'il y a perte de valeur, les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont réévalués à la valeur recouvrable nette, et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat net. Les pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente dépréciés sont comptabilisées en résultat net au moment de la dépréciation.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers, y compris les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles, sont soumis à un test de dépréciation dès lors que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

Les immobilisations incorporelles en cours de développement sont soumises à un test de dépréciation annuellement.

k) Avantages du personnel**Avantages à court terme**

Les avantages à court terme englobent le salaire en trésorerie, les primes, les congés annuels, les prestations pour soins de santé et soins dentaires ainsi que les avantages prévus par la loi. Ils sont évalués sur une base non actualisée.

Avantages à long terme

La Banque a instauré un régime d'invalidité de longue durée.

Le passif constaté à l'égard de ce régime correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, à partir des taux d'intérêt d'obligations de sociétés de première qualité ayant une échéance proche de la durée estimée de l'obligation. La charge constatée à la fin de la période comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût financier, les gains et pertes de réévaluation et le coût des services passés.

Le coût des services rendus au cours de la période et les obligations au titre des prestations du régime sont établis par calcul actuariel selon une méthode comptable fondée sur la date d'occurrence des événements. Les gains et pertes de réévaluation et le coût des services passés découlant de modifications du régime sont constatés immédiatement dans l'état du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

La Banque a instauré un régime de pension à prestations définies capitalisé (le Régime de pension agréé de la Banque du Canada) et un régime de pension complémentaire à prestations définies capitalisé (le Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada), qui visent à fournir des prestations de retraite aux membres du personnel admissibles.

La Banque a instauré également d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies non capitalisés, à savoir un régime d'assurance vie, un régime de soins médicaux et de soins dentaires pour les membres du personnel admissibles, ainsi qu'un programme d'indemnités pour longs états de service à l'intention des membres du personnel embauchés avant le 1^{er} janvier 2003.

L'actif ou le passif net de ces régimes est comptabilisé dans l'état de la situation financière. L'actif ou le passif net constaté à la fin de la période à l'égard de ces régimes se compose de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs des régimes (s'il en existe). La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, à partir des taux d'intérêt d'obligations de sociétés de première qualité ayant une échéance proche de la durée estimée de l'obligation. La charge constatée pour la période de présentation de l'information financière comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés, les intérêts nets sur le passif/actif net au titre des prestations définies, les gains ou pertes sur liquidation (s'il y a lieu) et les frais d'administration. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation au passif/actif net au titre des prestations définies.

Le coût des services rendus au cours de la période et les obligations au titre des prestations des régimes sont déterminés par calcul actuariel selon la méthode des unités de crédit projetées. Les réévaluations englobent les écarts actuariels, le rendement des actifs des régimes et l'effet du plafond de l'actif (s'il y a lieu). Elles excluent les montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif/actif net au titre des prestations définies. Les réévaluations sont constatées dans les autres éléments du résultat global immédiatement dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Le coût des services passés est comptabilisé à la première des dates suivantes : la date de modification ou de réduction du régime ou la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes. Les actifs des régimes capitalisés sont déterminés selon leur juste valeur à la date de clôture.

Indemnités de cessation d'emploi

Un passif est comptabilisé au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : la date à laquelle l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités de cessation d'emploi ou la date à laquelle elle comptabilise les coûts de restructuration correspondants.

l) Provisions

Une provision est constatée si, par suite d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle juridique ou implicite qui peut être estimée de manière fiable à la date de l'état de la situation financière et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Les provisions sont inscrites dans les autres éléments de passif (note 13).

m) Constatation des produits

Les produits d'intérêts provenant des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes tirés des actions de la BRI sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés.

Les gains (pertes) réalisés sur la vente de bons du Trésor du gouvernement du Canada, qui correspondent à l'excédent du produit sur le coût amorti à la date de transaction, sont constatés au moment de la vente en tant que reclassement des autres éléments du résultat global.

Les intérêts acquis sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres produits, qui pour l'essentiel comprennent les intérêts acquis sur les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (ACP), sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

n) Changements de méthodes comptables

La Banque a adopté les nouvelles normes et les normes modifiées ci-après en date du 1^{er} janvier 2013 :

IAS 19 Avantages du personnel

Exigences de la norme IAS 19 révisée :

- Comptabilisation immédiate des écarts actuariels et du rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les intérêts nets sur le passif/actif net au titre des prestations définies, dans les autres éléments du résultat global.
- Comptabilisation immédiate du coût total des services passés dans le résultat net.
- Comptabilisation du rendement attendu des actifs des régimes dans le résultat net en fonction du taux servant à actualiser l'obligation au titre des prestations définies.
- Comptabilisation des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* ou la date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités de cessation d'emploi.
- Informations complémentaires à fournir décrivant les caractéristiques des régimes à prestations définies de l'entité et les risques associés à ces régimes : informations expliquant en quoi les régimes à prestations définies peuvent influencer sur le montant, l'échéancier et le degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs, et précisions sur toute stratégie d'appariement actif-passif utilisée pour gérer les risques.

Les modifications apportées à IAS 19 ont été appliquées de manière rétrospective. L'incidence nette de ces changements sur l'information financière déjà présentée se résume comme suit :

**Exercice clos
le 31 décembre
2012**

État du résultat global

Augmentation des frais de personnel – charges au titre des régimes d'avantages du personnel	(15,7)
Diminution attribuable aux réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	15,7

IFRS 11 *Partenariats*

IFRS 11 permet un traitement plus réaliste des partenariats en mettant l'accent sur les droits et obligations de l'accord plutôt que sur sa forme juridique. Elle remédie au manque d'uniformité dans la présentation des partenariats en imposant une méthode unique pour la comptabilisation des participations dans des entités contrôlées conjointement.

L'application rétrospective d'IFRS 11 n'a entraîné aucune incidence significative sur les états financiers.

IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*

IFRS 12 est une nouvelle norme générale sur les obligations en matière d'informations à fournir concernant toutes les formes de participations détenues dans d'autres entités, y compris les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées exclues du périmètre de consolidation.

L'application rétrospective d'IFRS 12 n'a entraîné aucune incidence significative sur les états financiers.

IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*

IFRS 13 définit la juste valeur, établit dans une seule IFRS un cadre d'évaluation de la juste valeur et exige que soient fournies des informations sur l'évaluation de la juste valeur. Ces informations sont présentées à la note 7.

L'application rétrospective d'IFRS 13 n'a entraîné aucune incidence significative sur les états financiers.

IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* et IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*

Les modifications apportées à IFRS 7 et à IAS 32 établissent d'autres exigences comptables et l'obligation de fournir des informations complémentaires en matière de compensation des actifs financiers et des passifs financiers. L'obligation concernant les nouvelles informations à fournir en application d'IFRS 7 prend effet pour les états financiers annuels et intermédiaires des périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. Les modifications apportées à IAS 32 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, mais ont été adoptées de façon anticipée en date du 1^{er} janvier 2013.

L'application rétrospective d'IFRS 7 et d'IAS 32 n'a entraîné aucune incidence significative sur les états financiers.

IAS 1 Présentation des états financiers

Les modifications apportées à IAS 1 clarifient la différence entre les informations comparatives supplémentaires fournies volontairement et les informations comparatives exigées au minimum. Si elle fournit volontairement d'autres informations comparatives en plus des états financiers comparatifs exigés au minimum, l'entité doit présenter l'information pertinente dans les notes annexes pour les états supplémentaires fournis. Il n'est pas nécessaire que les informations comparatives supplémentaires constituent un jeu complet d'états financiers.

L'entité doit présenter un état de la situation financière d'ouverture (aussi appelé « troisième bilan ») lorsqu'elle applique une méthode comptable de façon rétrospective, effectue un retraitement rétrospectif d'éléments de ses états financiers ou procède à un reclassement d'éléments dans ses états financiers, si ces changements ont une incidence significative sur l'information contenue dans l'état de la situation financière arrêté au début de la période précédente. La norme modifiée précise qu'il n'est pas nécessaire de présenter des notes annexes pour le troisième bilan.

L'application rétrospective d'IAS 1 n'a entraîné aucune incidence significative sur les états financiers.

o) Changements futurs de méthodes comptables

La nouvelle norme qui suit, publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB), pourrait avoir des répercussions sur la Banque dans l'avenir. Celle-ci évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers.

IFRS 9 Instruments financiers

La norme IFRS 9, publiée en novembre 2009 et révisée en octobre 2010, ainsi que les modifications corrélatives connexes remplaceront la Norme comptable internationale 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). IFRS 9 porte sur la comptabilisation et la décomptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers ainsi que sur leur évaluation.

IFRS 9 élimine les catégories d'actifs financiers existantes et exige le classement de tous les actifs financiers au moment de la comptabilisation initiale soit au coût amorti, soit à la juste valeur, en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les gains et les pertes sur les actifs financiers évalués à leur juste valeur seront comptabilisés en résultat net, sauf dans le cas des placements en titres de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, pour lesquels la Banque fait le choix, lors de la comptabilisation initiale, de comptabiliser les gains et les pertes directement en capitaux propres.

La nouvelle norme exige également l'utilisation d'une seule méthode de dépréciation des actifs financiers fondée sur les pertes attendues et les pertes avérées, qui remplacera les diverses méthodes connexes prévues aux termes d'IAS 39.

Selon IFRS 9, tous les passifs financiers qui ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net doivent être ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'IASB n'a pas fixé de date d'entrée en vigueur obligatoire pour IFRS 9, mais une application anticipée est autorisée. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura IFRS 9 sur ses états financiers, et elle continuera de le faire jusqu'à l'achèvement des étapes restantes de ce projet.

4. Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères

La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères se composent des fonds en caisse ainsi que des dépôts à vue très liquides en monnaies étrangères auprès d'autres banques centrales ou d'institutions financières internationales. Le solde comprend des dépôts en monnaies étrangères d'une valeur de 4,6 millions de dollars CAN (6,7 millions de dollars CAN au 31 décembre 2012).

5. Prêts et créances

Les prêts et créances englobent principalement les titres achetés dans le cadre de conventions de revente et, le cas échéant, les avances aux membres de l'ACP. Ces transactions sont entièrement garanties, conformément aux exigences rendues publiques à l'égard de l'admissibilité des actifs affectés en garantie et des marges. Les risques financiers associés à ces instruments sont présentés à la note 7.

a) Titres achetés dans le cadre de conventions de revente

Les titres achetés dans le cadre de conventions de revente assorties d'une échéance d'un jour ouvrable sont acquis afin de renforcer le taux cible du financement à un jour. Ils sont acquis au moyen d'opérations de pension auprès de négociants principaux, dans le cadre desquelles les contreparties peuvent accepter un montant jusqu'à concurrence d'une limite qu'elles établissent au préalable.

Les titres achetés dans le cadre de conventions de revente assorties d'une échéance de plus d'un jour ouvrable sont acquis dans le cadre d'un processus d'adjudication. La Banque annonce à l'avance les modalités régissant ces adjudications. Les soumissions sont présentées sur la base du taux de rendement, et les fonds sont alloués par ordre décroissant de taux de rendement.

Au 31 décembre 2013, l'encours se composait de contrats assortis d'une échéance initiale de 21 jours. (Au 31 décembre 2012, l'encours se composait de contrats dont l'échéance initiale était de 23 ou 24 jours.)

b) Avances aux membres de l'ACP

Les avances aux membres de l'ACP comprennent, en règle générale, des prêts consentis dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Ces avances arrivent à échéance le jour ouvrable suivant. Les intérêts sur les avances à un jour sont calculés au taux officiel d'escompte. Le taux officiel d'escompte, ou taux d'escompte, est le taux d'intérêt auquel la Banque accorde des prêts à un jour aux principales institutions financières.

6. Placements

La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement du Canada en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Au 31 décembre 2013, les placements de la Banque comprenaient des titres prêtés dont la juste valeur marchande s'établissait à 129,7 millions de dollars (néant au 31 décembre 2012), et le coût amorti, à 119,5 millions de dollars (néant au 31 décembre 2012). À la date de clôture, les actifs détenus en garantie des placements prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres étaient sous forme de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada. La juste valeur de ces actifs détenus en garantie totalisait 133,0 millions de dollars, soit 102 % de la juste valeur marchande des titres prêtés.

Les autres placements comprennent 9 441 actions de la BRI (9 441 actions de la BRI au 31 décembre 2012) que la Banque détient dans le but de participer aux activités de cette dernière. Seules les banques centrales peuvent détenir des actions de la BRI et elles ne peuvent en acquérir de nouvelles que lorsqu'elles sont invitées à en souscrire par le conseil d'administration de l'institution. Ces actions ne peuvent être transférées sans le consentement écrit préalable de la BRI.

7. Instruments financiers et gestion des risques

Les instruments financiers de la Banque comprennent la trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères, les titres achetés dans le cadre de conventions de revente, les avances aux membres de l'ACP, les autres créances, les placements (bons du Trésor du gouvernement du Canada, obligations du gouvernement du Canada et actions de la BRI), les billets de banque en circulation, les dépôts et les autres éléments de passif (exclusion faite du passif net au titre des prestations définies des régimes de pension et des autres régimes d'avantages du personnel).

La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères, les bons du Trésor du gouvernement du Canada et les actions de la BRI sont évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exclusion des billets de banque en circulation, qui sont évalués à leur valeur nominale.

a) Juste valeur des instruments financiers

(i) Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers :

	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	5,0	5,0	6,8	6,8
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	2 205,9	2 205,9	1 838,3	1 838,3
Avances aux membres de l'ACP	-	-	61,8	61,8
Autres créances	9,0	9,0	5,5	5,5
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	21 586,4	21 586,4	18 987,3	18 987,3
Obligations du gouvernement du Canada ¹	66 653,6	68 622,2	56 277,3	61 120,7
Autres placements	337,1	337,1	342,7	342,7
Total des actifs financiers	90 797,0	92 765,6	77 519,7	82 363,1
Passifs financiers				
Billets de banque en circulation	66 615,9	66 615,9	63 700,0	63 700,0
Dépôts	23 823,5	23 823,5	13 291,3	13 291,3
Autres passifs financiers	254,4	254,4	174,6	174,6
Total des passifs financiers	90 693,8	90 693,8	77 165,9	77 165,9

¹ La valeur comptable et la juste valeur des obligations du gouvernement du Canada comprennent les intérêts courus. La juste valeur des obligations du gouvernement du Canada au 31 décembre 2012 a été retraitée pour tenir compte des intérêts courus de 238,9 millions de dollars.

(ii) Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le poids relatif des données d'entrée utilisées pour réaliser les évaluations :

Niveau 1 – des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – des données d'entrée autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 – des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données de marché observables dans la mesure où de telles données existent. L'instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée d'entrée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2013				
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	5,0	-	-	5,0
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	21 586,4	-	-	21 586,4
Actions de la BRI	-	-	337,1	337,1
	<u>21 591,4</u>	<u>-</u>	<u>337,1</u>	<u>21 928,5</u>
Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2012				
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	6,8	-	-	6,8
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	18 987,3	-	-	18 987,3
Actions de la BRI	-	-	342,7	342,7
	<u>18 994,1</u>	<u>-</u>	<u>342,7</u>	<u>19 336,8</u>

En 2013, aucun montant n'a été transféré entre les niveaux.

La juste valeur des actions de la BRI est jugée équivaloir à 70 % de la participation de la Banque à la valeur de l'actif net de la BRI à la date de clôture. Cette formule correspond à la méthode utilisée par la BRI pour déterminer le cours de toute nouvelle action émise. Bien que la Banque soit d'avis que la décote de 30 % appliquée à la valeur de l'actif net de la BRI demeure la base d'évaluation appropriée, les données d'évaluation ne sont pas considérées comme étant observables, et une variation de 5 % de la décote appliquée à la valeur de l'actif net n'aurait pas d'incidence significative sur la juste valeur des actions de la BRI. Aucun changement n'a été apporté à la technique d'évaluation au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la juste valeur estimée des actions de la BRI, déterminée au moyen des évaluations à la juste valeur du Niveau 3 :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Solde d'ouverture au début de l'exercice	342,7	325,3
Variation de la juste valeur comptabilisée par le biais des autres éléments du résultat global	(5,6)	17,4
Solde de clôture à la fin de l'exercice	337,1	342,7

(iii) Instruments financiers non évalués à la juste valeur

La juste valeur des titres achetés dans le cadre de conventions de revente est établie en fonction des rendements à l'échéance sur le marché d'instruments similaires à la date de l'état de la situation financière.

La juste valeur des obligations du gouvernement du Canada est déterminée au moyen des prix non ajustés cotés sur un marché actif.

La valeur comptable des avances aux membres de l'ACP, des autres créances, des dépôts et des autres passifs financiers (qui se composent des autres éléments de passif, à l'exception du passif net au titre des prestations définies, comme il est indiqué à la note 14) se rapproche de la juste valeur étant donné l'échéance à court terme de ces instruments. La valeur nominale des billets de banque en circulation correspond à leur juste valeur.

b) Risque financier

La Banque dispose d'un cadre bien établi pour identifier, gérer et surveiller les secteurs de risque qui la concernent. Ce cadre est appuyé par le Conseil d'administration, qui veille à ce qu'un processus rigoureux de gestion des risques soit en place. La Banque est exposée au risque financier (c'est-à-dire le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité) lié à la gestion de ses actifs et passifs financiers. Le Bureau de surveillance des risques financiers, qui exerce ses fonctions de façon indépendante, suit de près les risques financiers associés au bilan de l'institution et rend compte de ses observations à cet égard. Les paragraphes qui suivent décrivent ces risques et la manière dont la Banque les gère.

(i) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat financier ne s'acquitte pas de ses obligations suivant les modalités convenues.

La Banque est exposée au risque de crédit par le biais de la trésorerie et des dépôts en monnaies étrangères, de son portefeuille de placements et des avances aux membres de l'ACP ainsi que de sa participation à des opérations sur le marché sous forme d'achats de titres dans le cadre de conventions de revente et de prêts de titres. On estime que l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des éléments indiqués ci-dessus. Aucun actif financier n'est en souffrance ni déprécié.

Les avances aux membres de l'ACP, les titres achetés dans le cadre de conventions de revente et les titres prêtés sont entièrement garantis. Les actifs affectés en garantie sont acceptés conformément aux critères d'admissibilité et aux exigences à l'égard des marges de la Banque diffusés dans son site Web. Tous les actifs affectés en garantie sont soumis à des critères d'admissibilité rigoureux, et la Banque exige une garantie supérieure à la taille du prêt consenti.

Dans le cas improbable où une contrepartie manquerait à ses obligations, les actifs détenus en garantie pourraient être liquidés pour couvrir l'exposition au risque de crédit. La qualité de crédit des actifs reçus en garantie est assujettie à diverses restrictions fondées sur la nature de ces actifs, leur échéance et leur notation.

Concentration du risque de crédit

Le portefeuille de placements de la Banque, qui représente 97 % de la valeur comptable du total de son actif (97 % en 2012), présente un faible risque de crédit, puisque les titres détenus sont principalement des engagements directs du gouvernement du Canada, qui a une note de crédit AAA. Les avances octroyées par la Banque aux membres de l'ACP et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente, qui représentent 2 % de la valeur comptable du total de son actif (2 % en 2012), sont des engagements garantis de diverses institutions financières établies au Canada.

Les actifs détenus en garantie des titres achetés dans le cadre de conventions de revente à la date de clôture étaient sous forme de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada. La juste valeur de ces actifs détenus en garantie totalisait 2 250,6 millions de dollars, soit 102 % du coût amorti de 2 205,9 millions de dollars (1 864,0 millions de dollars, soit 101 % du coût amorti au 31 décembre 2012).

Garantie relative au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV)

La Banque est exposée au risque de crédit par le biais de la garantie à l'égard du STPGV. L'exposition maximale aux termes de cette garantie est décrite à la note 17, *Engagements, éventualités et garanties*.

(ii) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les bons du Trésor et les obligations du gouvernement du Canada que détient la Banque servent de contreponds à son passif associé aux billets de banque en circulation ne portant pas intérêt et l'aident à jouir d'une indépendance d'action dans la conduite de la politique monétaire. Ces actifs sont acquis dans des proportions se rapprochant globalement de la structure de l'encours de la dette intérieure du gouvernement du Canada, de façon à réduire le risque de taux d'intérêt du point de vue de ce dernier.

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur découle principalement de ses placements en bons du Trésor du gouvernement du Canada, qui sont de brève échéance, et en obligations du gouvernement du Canada. La juste valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada détenus par la Banque est exposée à des fluctuations causées par des variations des taux d'intérêt du marché. Les gains et les pertes non réalisés sur les bons du Trésor du gouvernement du Canada sont comptabilisés dans la réserve disponible à la vente sous la rubrique des capitaux propres de l'état de la situation financière jusqu'à ce que les titres arrivent à échéance ou soient vendus. Les obligations du gouvernement du Canada sont comptabilisées au coût amorti, et la Banque acquiert ces titres dans l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance. Tous les autres actifs financiers ou passifs financiers assortis d'une composante de taux d'intérêt sont comptabilisés au coût amorti ou à la valeur nominale.

Les produits de la Banque varieront au fil du temps sous l'effet de l'évolution future des taux d'intérêt; ces variations ne compromettent toutefois pas la capacité de l'institution de s'acquitter de ses obligations, puisque ses produits dépassent de beaucoup ses charges.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'incidence, au 31 décembre, d'une (augmentation) et d'une diminution des taux d'intérêt de 25 points de base sur la juste valeur du portefeuille de bons du Trésor du gouvernement du Canada et les autres éléments du résultat global.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	<u>(17,6) / 17,0</u>	<u>(16,2) / 15,4</u>

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt sous forme de fluctuations des flux de trésorerie futurs des instruments financiers existants est limitée aux dépôts du gouvernement du Canada ainsi qu'à la trésorerie et aux dépôts en monnaies étrangères, puisque ces instruments sont soumis à des taux d'intérêt variables. Les autres actifs financiers et passifs financiers de la Banque sont assortis de taux d'intérêt fixes ou ne portent pas intérêt.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'incidence, au 31 décembre, d'une augmentation et d'une (diminution) des taux d'intérêt de 25 points de base sur les charges d'intérêts sur les dépôts du gouvernement du Canada.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Charges d'intérêts sur les dépôts du gouvernement du Canada	<u>51,3 / (51,3)</u>	<u>20,5 / (20,5)</u>

Pour l'ensemble des instruments financiers, sauf les billets de banque en circulation, les flux de trésorerie futurs de la Banque sont tributaires du taux d'intérêt du marché en vigueur au moment du renouvellement.

Le tableau suivant illustre le risque de taux d'intérêt associé aux flux de trésorerie futurs en tenant compte des dates d'échéance ou de refixation prévues des actifs et passifs financiers existants.

		Au 31 décembre 2013						
	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	Total	Non sensibles aux taux d'intérêt	1 jour ouvrable à 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIFS FINANCIERS								
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères								
	0,01	5,0	-	5,0	-	-	-	-
Prêts et créances								
Avances aux membres de l'ACP								
	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente								
	1,03	2 205,9	-	2 205,9	-	-	-	-
Autres créances								
		9,0	9,0	-	-	-	-	-
Placements								
Bons du Trésor du gouvernement du Canada								
	1,01	4 748,2	-	4 748,2	-	-	-	-
	0,97	6 390,3	-	-	6 390,3	-	-	-
	1,04	10 448,0	-	-	-	10 448,0	-	-
	1,01	21 586,5	-	-	-	-	-	-
Obligations du gouvernement du Canada ¹								
	1,75	3 489,4	-	-	3 489,4	-	-	-
	1,92	10 216,9	-	-	-	10 216,9	-	-
	1,86	32 040,8	-	-	-	-	32 040,8	-
	3,62	20 906,5	-	-	-	-	-	20 906,5
	2,41	66 653,6	-	-	-	-	-	-
Actions de la BRI								
		337,1	337,1	-	-	-	-	-
		90 797,1	346,1	6 959,1	9 879,7	20 664,9	32 040,8	20 906,5
PASSIFS FINANCIERS								
Billets de banque en circulation								
		66 615,9	66 615,9	-	-	-	-	-
Dépôts								
Gouvernement du Canada								
	1,03	22 329,9	-	22 329,9	-	-	-	-
Membres de l'ACP								
	0,75	186,7	-	186,7	-	-	-	-
Autres dépôts								
Soldes non réclamés								
		532,7	532,7	-	-	-	-	-
Autres								
	1,01	774,2	-	774,2	-	-	-	-
Autres passifs financiers								
		254,4	254,4	-	-	-	-	-
		90 693,8	67 403,0	23 290,8	-	-	-	-
Écart dû à la sensibilité aux taux d'intérêt								
		103,3	(67 056,9)	(16 331,7)	9 879,7	20 664,9	32 040,8	20 906,5

1. La valeur comptable des obligations du gouvernement du Canada comprend les intérêts courus.

Au 31 décembre 2012								
	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	Total	Non sensibles aux taux d'intérêt	1 jour ouvrable à 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIFS FINANCIERS								
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères								
	0,14	6,8	-	6,8	-	-	-	-
Prêts et créances								
Avances aux membres de l'ACP								
	1,25	61,8	-	61,8	-	-	-	-
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente								
	1,03	1 838,3	-	1 838,3	-	-	-	-
Autres créances								
		5,5	5,5	-	-	-	-	-
Placements								
Bons du Trésor du gouvernement du Canada								
	0,99	3 049,2	-	3 049,2	-	-	-	-
	1,02	7 039,2	-	-	7 039,2	-	-	-
	1,09	8 898,9	-	-	-	8 898,9	-	-
	1,05	18 987,3	-	-	-	-	-	-
Obligations du gouvernement du Canada ¹								
	1,87	1 840,3	-	-	1 840,3	-	-	-
	2,75	5 987,2	-	-	-	5 987,2	-	-
	2,02	30 439,4	-	-	-	-	30 439,4	-
	4,59	18 010,4	-	-	-	-	-	18 010,4
	2,90	56 277,3	-	-	-	-	-	-
Actions de la BRI								
		342,7	342,7	-	-	-	-	-
		77 519,7	348,2	4 956,1	8 879,5	14 886,1	30 439,4	18 010,4
PASSIFS FINANCIERS								
Billets de banque en circulation								
		63 700,0	63 700,0	-	-	-	-	-
Dépôts								
Gouvernement du Canada								
	1,03	11 701,5	-	11 701,5	-	-	-	-
Membres de l'ACP								
	0,75	186,4	-	186,4	-	-	-	-
Autres dépôts								
Soldes non réclamés								
		496,1	496,1	-	-	-	-	-
Autres								
	0,98	907,3	-	907,3	-	-	-	-
Autres passifs financiers								
		174,6	174,6	-	-	-	-	-
		77 165,9	64 370,7	12 795,2	-	-	-	-
Écart dû à la sensibilité aux taux d'intérêt								
		353,8	(64 022,5)	(7 839,1)	8 879,5	14 886,1	30 439,4	18 010,4

1. La valeur comptable des obligations du gouvernement du Canada comprend les intérêts courus.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

La Banque est exposée au risque de change surtout du fait qu'elle détient des actions de la BRI. Ces actions sont libellées en droits de tirage spéciaux (DTS). Le DTS est l'unité de compte du Fonds monétaire international (FMI), et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de quatre grandes monnaies, soit l'euro, le dollar américain, la livre sterling et le yen. Les DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date à laquelle la juste valeur est déterminée.

Comme pour l'exercice 2012, la Banque ne détenait pas, au 31 décembre 2013, de somme importante en monnaies étrangères.

Étant donné que la position de change nette de la Banque est peu élevée par rapport à son actif total, le risque de change n'est pas considéré comme important.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant des mouvements de taux d'intérêt et de taux de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

La Banque est exposée à l'autre risque de prix par le biais de sa participation dans la BRI. Sur le plan comptable, la Banque considère les actions de la BRI comme étant disponibles à la vente, et leur juste valeur est estimée en fonction de la valeur de l'actif net de la BRI, moins une décote de 30 %. Ces actions sont donc réévaluées pour tenir compte des variations de la valeur de l'actif net de la BRI et du dollar canadien. L'autre risque de prix auquel sont exposées les actions de la BRI est lié aux motifs généraux pour lesquels elles sont détenues et ce risque est négligeable par rapport aux autres risques de marché auxquels la Banque doit faire face.

(iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Comme l'indique le tableau ci-après, les billets de banque en circulation constituent l'élément le plus important du passif de la Banque. En contrepartie de cet élément non productif d'intérêts, sans échéance fixe, la Banque détient un portefeuille de titres très liquides portant intérêt. Dans l'éventualité d'un rachat imprévu de billets de banque ou du retrait d'une somme importante sur le dépôt du gouvernement du Canada lié au plan de gestion de la liquidité prudentielle, la Banque est en mesure d'éteindre l'obligation à l'aide de plusieurs outils.

À titre de banque centrale du pays, la Banque est la source ultime de liquidités pour le système financier canadien et possède le pouvoir et les capacités opérationnelles de créer en tout temps une quantité illimitée de liquidités en dollars canadiens. Elle exerce ce pouvoir dans le cadre de l'engagement qu'elle a pris de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

Garantie relative au STPGV

La Banque est exposée au risque de liquidité par le biais de la garantie à l'égard du STPGV. L'exposition maximale aux termes de cette garantie est décrite à la note 17, *Engagements, éventualités et garanties*.

Le tableau suivant présente les résultats d'une analyse des échéances des actifs et passifs financiers de la Banque. Les soldes indiqués ci-après ne correspondent pas à ceux qui figurent dans l'état de la situation financière, car le tableau rend compte de tous les flux de trésorerie sur une base non actualisée.

	Au 31 décembre 2013							
	Total	Sans échéance fixe	1 jour ouvrable	1 jour ouvrable à 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIFS FINANCIERS								
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères								
	5,0	5,0	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances								
Avances aux membres de l'ACP								
	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente								
	2 205,9	-	-	2 205,9	-	-	-	-
Autres créances								
	9,0	-	-	9,0	-	-	-	-
Placements								
Bons du Trésor du gouvernement du Canada								
	21 650,0	-	-	4 750,0	6 400,0	10 500,0	-	-
Obligations du gouvernement du Canada ¹								
	65 764,6	-	-	-	3 469,0	10 165,0	31 971,8	20 158,8
Actions de la BRI								
	337,1	337,1	-	-	-	-	-	-
	89 971,6	342,1	-	6 964,9	9 869,0	20 665,0	31 971,8	20 158,8
PASSIFS FINANCIERS								
Billets de banque en circulation								
	66 615,9	66 615,9	-	-	-	-	-	-
Dépôts								
Gouvernement du Canada								
	22 329,9	22 329,9	-	-	-	-	-	-
Membres de l'ACP								
	186,7	-	186,7	-	-	-	-	-
Autres dépôts								
Soldes non réclamés								
	532,7	532,7	-	-	-	-	-	-
Autres								
	774,2	774,2	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de passif								
	254,4	-	-	254,4	-	-	-	-
	90 693,8	90 252,7	186,7	254,4	-	-	-	-
Écart de financement net	(722,2)	(89 910,6)	(186,7)	6 710,5	9 869,0	20 665,0	31 971,8	20 158,8

1. Les intérêts sur les obligations du gouvernement du Canada sont classés en fonction de la date où ils sont versés.

Lorsque les contreparties aux achats de titres dans le cadre de conventions de revente substituent des actifs affectés en garantie après l'entrée en vigueur de la convention, certaines parties des valeurs comptables présentées peuvent arriver à échéance avant le moment indiqué dans le cas où le montant qui vient à échéance plus tôt que prévu dépend de la valeur des actifs affectés en garantie faisant l'objet de la substitution. Lorsqu'il y a substitution, la convention est habituellement rétablie selon les mêmes modalités. Les informations présentées dans le tableau ci-dessus sont préparées en fonction des conventions en vigueur au 31 décembre 2013.

Les passifs sans échéance fixe comprennent les billets de banque en circulation et les dépôts du gouvernement du Canada. L'expérience démontre que les billets de banque en circulation représentent une source de financement stable à long terme pour la Banque. Les dépôts du gouvernement du Canada comprennent les dépôts détenus par la Banque en sa qualité d'agent financier du gouvernement du Canada.

	Au 31 décembre 2012							
	Total	Sans échéance fixe	1 jour ouvrable	1 jour ouvrable à 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIFS FINANCIERS								
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères								
	6,8	6,8	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances								
Avances aux membres de l'ACP	61,8		61,8					
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	1 838,3	-	-	1 838,3	-	-	-	-
Autres créances	5,5	-	-	5,5	-	-	-	-
Placements								
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	19 050,0	-	-	3 050,0	7 050,0	8 950,0	-	-
Obligations du gouvernement du Canada ¹	55 344,6	-	-	-	1 830,0	5 950,0	30 295,8	17 268,8
Actions de la BRI	342,7	342,7	-	-	-	-	-	-
	76 649,7	349,5	61,8	4 893,8	8 880,0	14 900,0	30 295,8	17 268,8
PASSIFS FINANCIERS								
Billets de banque en circulation								
	63 700,0	63 700,0	-	-	-	-	-	-
Dépôts								
Gouvernement du Canada	11 701,5	11 701,5	-	-	-	-	-	-
Membres de l'ACP	186,4	-	186,4	-	-	-	-	-
Autres dépôts								
Soldes non réclamés	496,1	496,1	-	-	-	-	-	-
Autres	907,3	907,3	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de passif	174,6	-	-	174,6	-	-	-	-
	77 165,9	76 804,9	186,4	174,6	-	-	-	-
Écart de financement net	(516,2)	(76 455,4)	(124,6)	4 719,2	8 880,0	14 900,0	30 295,8	17 268,8

1. Les intérêts sur les obligations du gouvernement du Canada sont classés en fonction de la date où ils sont versés.

8. Immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
2013				
Coût				
Soldes au 31 décembre 2012	240,7	27,2	95,7	363,6
Entrées	20,8	7,4	50,6	78,8
Sorties	(37,8)	(1,1)	(65,8)	(104,7)
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	(2,3)	2,3	-	-
Soldes au 31 décembre 2013	221,4	35,8	80,5	337,7
Amortissement				
Soldes au 31 décembre 2012	(89,4)	(7,1)	(76,7)	(173,2)
Charge d'amortissement	(13,8)	(4,9)	(9,8)	(28,5)
Sorties	30,8	0,6	65,0	96,4
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2013	(72,4)	(11,4)	(21,5)	(105,3)
Valeurs comptables				
Au 31 décembre 2012	151,3	20,1	19,0	190,4
Au 31 décembre 2013	149,0	24,4	59,0	232,4

Projets en cours en 2013

Compris dans les valeurs comptables				
au 31 décembre 2013	19,7	2,0	0,1	21,8
Entrées en 2013	17,8	1,8	0,4	20,0
Engagements au 31 décembre 2013	41,4	0,1	5,7	47,2

Les projets en cours consistent principalement en des investissements de 19,7 millions de dollars dans le Programme de modernisation du siège (31 décembre 2012 – 8,2 millions de dollars), de 1,8 million de dollars dans le Programme de renouvellement de l'environnement à haute disponibilité (31 décembre 2012 – néant) et de 0,3 million de dollars dans le projet de renouvellement du Système de base de données tripartite (31 décembre 2012 – néant). Le projet d'adaptation des appareils de traitement des billets (31 décembre 2012 – 2,3 millions de dollars) et le Programme d'amélioration de la continuité des opérations (31 décembre 2012 – 42,3 millions de dollars) ont été mis en service en 2013 et retirés des projets en cours.

Le 1^{er} octobre 2012, par suite du lancement du programme de remise à neuf et de modernisation des installations du siège (Programme de modernisation du siège), les durées d'utilité estimées des composants liés aux installations existantes ont été modifiées pour tenir compte du commencement des travaux de construction le 31 décembre 2013. Ce changement a donné lieu à une augmentation des charges d'amortissement de l'ordre de 15,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La somme de 30,1 millions de dollars au titre des améliorations locatives engagée en 2013 à l'égard du programme de remise à neuf et de modernisation des installations du siège est incluse dans la catégorie « Autre équipement ».

Les entrées dans la catégorie « Autre équipement » comprennent une somme de 12,5 millions de dollars relativement à des appareils d'inspection des billets de banque obtenus en vertu d'un contrat

de location-financement (note 16b). La valeur comptable nette de ces appareils au 31 décembre 2013 s'élevait à 11,3 millions de dollars (néant au 31 décembre 2012).

En décembre 2013, la Banque a conclu avec l'entreprise chargée des travaux de construction un protocole d'entente établissant un coût maximum garanti pour la modernisation des installations du siège. Au 31 décembre 2013, la Banque avait officialisé des engagements contractuels de 42,3 millions de dollars au titre de ce contrat de construction.

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
2012				
Coût				
Soldes au 31 décembre 2011	218,2	30,8	99,5	348,5
Entrées	23,6	5,6	2,0	31,2
Sorties	(4,2)	(9,2)	(2,7)	(16,1)
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	3,1	-	(3,1)	-
Soldes au 31 décembre 2012	<u>240,7</u>	<u>27,2</u>	<u>95,7</u>	<u>363,6</u>
Amortissement				
Soldes au 31 décembre 2011	(85,1)	(12,1)	(74,7)	(171,9)
Charge d'amortissement	(8,5)	(4,0)	(4,7)	(17,2)
Sorties	4,2	9,0	2,7	15,9
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2012	<u>(89,4)</u>	<u>(7,1)</u>	<u>(76,7)</u>	<u>(173,2)</u>
Valeurs comptables				
Au 31 décembre 2011	<u>133,1</u>	<u>18,7</u>	<u>24,8</u>	<u>176,6</u>
Au 31 décembre 2012	<u>151,3</u>	<u>20,1</u>	<u>19,0</u>	<u>190,4</u>
Projets en cours en 2012				
Compris dans les valeurs comptables				
au 31 décembre 2012	48,2	6,9	2,1	57,2
Entrées en 2012	23,6	4,2	1,7	29,5
Engagements au 31 décembre 2012	22,2	3,4	3,0	28,6

9. Immobilisations incorporelles

	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
2013			
Coût			
Soldes au 31 décembre 2012	42,8	55,8	98,6
Entrées	0,4	5,6	6,0
Sorties	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2013	43,2	61,4	104,6
Amortissement			
Soldes au 31 décembre 2012	(29,7)	(13,3)	(43,0)
Charge d'amortissement	(4,1)	(5,3)	(9,4)
Sorties	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2013	(33,8)	(18,6)	(52,4)
Valeurs comptables			
Au 31 décembre 2012	13,1	42,5	55,6
Au 31 décembre 2013	9,4	42,8	52,2
Projets en cours en 2013			
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2013	-	4,1	4,1
Entrées en 2013	-	2,7	2,7
Engagements au 31 décembre 2013	-	-	-

Les projets en cours consistent principalement en des investissements de 4,1 millions de dollars dans le projet de renouvellement du Système de base de données tripartite (31 décembre 2012 – 1,4 million de dollars). Le Programme sur les applications relatives aux adjudications et aux opérations sur les marchés (31 décembre 2012 – 21,7 millions de dollars), le projet d'adaptation des appareils de traitement des billets (31 décembre 2012 – 1,7 million de dollars) et le volet « Gestion des données » de l'Environnement informatique destiné à l'analyse économique (31 décembre 2012 – 7,7 millions de dollars) ont été mis en service en 2013 et retirés des projets en cours.

	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
2012			
Coût			
Soldes au 31 décembre 2011	42,8	40,2	83,0
Entrées	-	17,5	17,5
Sorties	-	(1,9)	(1,9)
Soldes au 31 décembre 2012	42,8	55,8	98,6
Amortissement			
Soldes au 31 décembre 2011	(25,8)	(12,6)	(38,4)
Charge d'amortissement	(3,9)	(1,9)	(5,8)
Sorties	-	1,2	1,2
Soldes au 31 décembre 2012	(29,7)	(13,3)	(43,0)
Valeurs comptables			
Au 31 décembre 2011	17,0	27,6	44,6
Au 31 décembre 2012	13,1	42,5	55,6

Projets en cours en 2012

Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2012	-	32,8	32,8
Entrées en 2012	-	16,1	16,1
Engagements au 31 décembre 2012	-	0,1	0,1

10. Autres éléments d'actif

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Stocks de billets de banque	11,9	32,1
Actif net au titre des prestations définies (note 14)	197,7	0,8
Tous les autres éléments d'actif	14,5	8,7
Total des autres éléments d'actif	224,1	41,6

11. Billets de banque en circulation

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque est seule habilitée à émettre des billets de banque au pays. La répartition des billets en circulation est indiquée ci-dessous.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
5 \$	1 103,4	1 130,5
10 \$	1 263,8	1 204,1
20 \$	17 229,7	17 202,1
50 \$	10 744,3	10 144,8
100 \$	35 039,3	32 742,5
Autres billets de banque	1 235,4	1 276,0
Billets de banque en circulation	66 615,9	63 700,0

Les autres billets de banque comprennent les coupures qui ne sont plus émises mais qui continuent d'avoir cours légal. Les billets de banque en circulation constituent des passifs ne portant pas intérêt et sont payables à vue.

12. Dépôts

Les éléments de passif compris dans les dépôts sont constitués de 23 823,5 millions de dollars de dépôts à vue en dollars canadiens (13 291,3 millions de dollars au 31 décembre 2012). La Banque verse sur les dépôts du gouvernement du Canada, des banques et des autres institutions financières des intérêts calculés en fonction des taux du marché à court terme, et la charge d'intérêts sur les dépôts figure dans l'état du résultat global. Des informations complémentaires sur les taux d'intérêt sont présentées dans le tableau sur le risque de taux d'intérêt à la note 7.

Les dépôts du gouvernement du Canada comprennent 2 329,9 millions de dollars pour les soldes de fonctionnement et 20 000,0 millions de dollars pour le plan de gestion de la liquidité prudentielle (1 701,5 millions de dollars et 10 000,0 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2012).

13. Autres éléments de passif

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Versement au receveur général du Canada comptabilisé d'avance	153,7	82,2
Passif net au titre des prestations définies (note 14)		
Régimes de pension	16,8	20,1
Autres régimes	159,9	182,7
Ensemble des autres éléments de passif et provisions	100,7	92,5
Total des autres éléments de passif	431,1	377,5

La somme de 153,7 millions de dollars (31 décembre 2012 – 82,2 millions de dollars) au titre du versement au receveur général du Canada comptabilisé d'avance est prise en compte dans le transfert de 1 230,7 millions de dollars au receveur général pour l'exercice présenté dans l'état des variations des capitaux propres (31 décembre 2012 – 1 022,2 millions de dollars).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, une somme de 82,2 millions de dollars liée au résultat net de 2012 et une somme de 1 077,0 millions de dollars liée au résultat net de 2013 ont été versées au receveur général du Canada (contre une somme de 78,4 millions de dollars liée au résultat net de 2011 et une somme de 940,0 millions de dollars liée au résultat net de 2012 versées en 2012).

Par suite du programme de remise à neuf et de modernisation des installations du siège, des provisions totalisant 15,1 millions de dollars pour la dernière année du contrat de location de locaux temporaires d'une durée de cinq ans et pour la remise en état du site ont été comptabilisées en 2012 et sont incluses dans les autres éléments de passif.

14. Régimes d'avantages du personnel

La Banque a instauré un régime de pension à prestations définies capitalisé (le Régime de pension agréé de la Banque du Canada) et un régime de pension complémentaire à prestations définies capitalisé (le Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada), qui visent à fournir des prestations de retraite aux membres du personnel admissibles. Les prestations versées dans le cadre de ces régimes sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du salaire à temps plein moyen des cinq meilleures années consécutives et sont indexées de façon à tenir compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation à la date où les versements commencent à être effectués et le 1^{er} janvier de chaque année par la suite.

Les règlements administratifs des régimes ont été modifiés en date du 1^{er} janvier 2012 afin de tenir compte de la mise en place d'un nouveau modèle de régime de pension à prestations définies pour les employés admissibles embauchés après cette date et pour les participants au Régime qui avaient opté pour ce nouveau modèle à l'égard du service accompli à compter de cette date. Cette modification a donné lieu à une hausse de l'âge à partir duquel les participants ont le droit de recevoir des prestations de retraite, à la suppression de la prestation de raccordement et à un rajustement des cotisations des membres du personnel.

La Banque est l'administrateur des régimes de pension. Le Conseil d'administration de la Banque a mis sur pied le Comité des pensions, auquel il a délégué la responsabilité de s'acquitter des fonctions de la Banque à titre d'administrateur des régimes, y compris celle d'assurer la conformité à l'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement, que le Conseil d'administration approuve chaque année. Un fonds en fiducie distinct a été établi pour chaque régime afin de recevoir et d'investir les cotisations et de verser les prestations payables aux termes des régimes.

L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de pension agréé aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2013 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1^{er} janvier 2014.

La Banque a instauré également d'autres régimes non capitalisés, à savoir un régime d'assurance vie, un régime de soins médicaux et de soins dentaires pour les membres du personnel admissibles, et un régime d'invalidité de longue durée, ainsi qu'un programme d'indemnités pour longs états de service à l'intention des membres du personnel embauchés avant le 1^{er} janvier 2003.

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année.

Les variations des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations définies pour l'exercice se résument comme suit :

	Régimes de pension ¹		Autres régimes	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes				
au début de l'exercice	1 266,5	1 143,1	-	-
Produit d'intérêts ²	50,7	52,8	-	-
Gains (pertes) de réévaluation				
Rendement des actifs des régimes				
(à l'exclusion des intérêts nets) ²	84,3	63,8	-	-
Cotisations de la Banque	41,3	42,0	-	-
Cotisations des membres du personnel	10,2	11,9	-	-
Versements et transferts de prestations	(46,6)	(45,7)	-	-
Frais d'administration ²	(1,5)	(1,4)	-	-
Juste valeur des actifs des régimes				
à la fin de l'exercice	1 404,9	1 266,5	-	-
Obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations				
définies au début de l'exercice	1 285,8	1 127,7	182,7	164,7
Coût des services rendus au cours				
de la période	33,2	25,9	7,5	7,4
Coût financier	52,7	52,1	7,2	7,4
Cotisations des membres du personnel	10,2	11,9	-	-
(Gains) pertes de réévaluation				
(Gains actuariels) pertes actuarielles				
découlant de l'évolution				
démographique ²	66,1	(5,6)	6,6	-
(Gains actuariels) pertes actuarielles				
découlant de changements dans les				
hypothèses financières ²	(179,0)	119,6	(34,9)	12,5
Coût des services passés	1,6	-	-	0,6
Versements et transferts de prestations	(46,6)	(45,8)	(9,2)	(9,9)
Obligation au titre des prestations				
définies à la fin de l'exercice	1 224,0	1 285,8	159,9	182,7
Actif (passif) net au titre des prestations				
définies	180,9	(19,3)	(159,9)	(182,7)
Actif net au titre des prestations définies	197,7	0,8	-	-
Passif net au titre des prestations				
définies	(16,8)	(20,1)	(159,9)	(182,7)
Actif (passif) net au titre des prestations				
définies	180,9	(19,3)	(159,9)	(182,7)

1. Dans le cas du Régime de pension complémentaire, l'obligation au titre des prestations définies était plus élevée que les actifs du régime. L'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime s'établissaient à 85,8 millions de dollars (83,2 millions de dollars au 31 décembre 2012) et à 69,0 millions de dollars (63,1 millions de dollars au 31 décembre 2012), respectivement.
2. Le 1^{er} janvier 2013, les modifications apportées à IAS 19 ont éliminé la comptabilisation du rendement attendu des actifs des régimes dans le résultat net et établi à la place que le produit d'intérêts généré par les actifs des régimes se calcule au moyen du taux d'actualisation servant à évaluer les obligations en matière de retraite. Le rendement des actifs des régimes comprend les frais d'administration des régimes seulement si ces frais sont liés à la gestion des actifs des régimes et si les autres frais d'administration sont passés en charges. Les modifications apportées à IAS 19 exigent également que soient classés en fonction de leur nature les gains et pertes de réévaluation ayant une incidence sur l'obligation au titre des prestations définies, soit ceux découlant de l'évolution démographique, ceux découlant de changements dans les hypothèses démographiques et ceux découlant de changements dans les hypothèses financières. Cette modification, appliquée rétrospectivement, entraîne un reclassement d'un montant de 15,7 millions de dollars aux chiffres comparatifs de 2012.

Composition de l'actif

L'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement relatif aux régimes précise que le portefeuille doit se composer d'un ensemble diversifié de types d'actifs, et établit également les critères d'admissibilité des placements. La diversification de l'actif permet d'atténuer les variations du rendement attendu du portefeuille. La pratique actuelle consiste à mener une étude sur l'appariement de l'actif et du passif tous les trois ans. Cette étude permet au Comité des pensions de répartir les actifs d'une manière qui concorde avec les objectifs des régimes et la tolérance au risque de la Banque.

Les placements des régimes sont exposés au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. Le plus important de ces risques est la volatilité des actifs, puisque les passifs des régimes sont calculés au moyen d'un taux d'actualisation fixé en fonction du rendement des obligations de sociétés canadiennes notées AA. Ainsi, si les actifs des régimes affichent un rendement inférieur à celui de ces obligations, un déficit sera créé. Les exigences relatives à la diversification de l'actif et à l'admissibilité des placements constituent les principaux outils de gestion des risques de l'ensemble du portefeuille de placements.

Les actifs des régimes comprennent les éléments suivants :

	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
	Coté	Non coté	Total	En %	Coté	Non coté	Total	En %
Instruments du marché monétaire	11,2	-	11,2	0,8	12,2	-	12,2	1,0
Instruments de capitaux propres								
Fonds d'actions de sociétés canadiennes	310,0	-	310,0	22,1	279,9	-	279,9	22,0
Fonds d'actions de sociétés étrangères	517,4	-	517,4	36,8	425,7	-	425,7	33,6
Instruments d'emprunt ¹								
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	171,3	-	171,3	12,2	171,4	-	171,4	13,5
Autres titres	295,0	-	295,0	21,0	284,4	-	284,4	22,5
Fonds immobiliers	-	69,1	69,1	4,9	-	63,1	63,1	5,0
Dépôt réglementaire	-	30,9	30,9	2,2	-	29,8	29,8	2,4
	1 304,9	100,0	1 404,9	100,0	1 173,6	92,9	1 266,5	100,0

1. Les instruments d'emprunt sont constitués de titres à revenu fixe et d'actifs indexés sur l'inflation.

Obligations au titre des prestations définies et charges au titre des régimes

L'obligation au titre des prestations définies, présentée selon les types de participants, s'établit comme suit :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Participants actifs	476,5	546,6	89,4	105,7
Retraités	675,7	658,2	70,5	77,0
Participants titulaires de droits à prestations différées	71,8	81,0	-	-
Obligation au titre des prestations définies	1 224,0	1 285,8	159,9	182,7

Les charges au titre des régimes comptabilisées dans l'état du résultat global sont composées des éléments suivants :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Coût des services rendus au cours de la période, déduction faite des cotisations des membres du personnel	33,2	25,9	7,5	7,4
Coût des services passés	1,6	-	-	0,6
Charge d'intérêts nette	2,0	(0,7)	7,2	7,4
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	-	-	(0,8)	0,8
Frais d'administration	1,5	1,4	-	-
Charges au titre des régimes comptabilisées dans le résultat net	38,3	26,6	13,9	16,2
Réévaluation du passif/actif net au titre des prestations définies				
Rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des intérêts nets)	(84,3)	(63,8)	-	-
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant de l'évolution démographique	66,1	(5,6)	6,6	-
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	(179,0)	119,6	(34,1)	11,7
(Gains) pertes de réévaluation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(197,2)	50,2	(27,5)	11,7

Les gains et pertes de réévaluation qui se rapportent aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés en capitaux propres dans la réserve pour réévaluations.

Les pertes de réévaluation cumulatives comptabilisées dans les autres éléments du résultat global s'établissent comme suit :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012
		(retraité – note 3)		
Pertes de réévaluation cumulatives comptabilisées au début de l'exercice	(330,6)	(280,4)	(39,5)	(27,8)
Gains (pertes) de réévaluation comptabilisés au cours de l'exercice considéré	197,2	(50,2)	27,5	(11,7)
Pertes de réévaluation cumulatives comptabilisées à la fin de l'exercice	<u>(133,4)</u>	<u>(330,6)</u>	<u>(12,0)</u>	<u>(39,5)</u>

Total des sorties de trésorerie

La réglementation régissant les régimes de retraite fédéraux impose à ces derniers certaines exigences en matière de solvabilité qui supposent la liquidation du régime à la date d'évaluation. L'évaluation actuarielle du Régime de pension agréé effectuée en date du 1^{er} janvier 2013 faisait état d'un déficit de solvabilité de 83,0 millions de dollars, et la Banque verse des cotisations additionnelles afin d'éliminer ce déficit de solvabilité sur 5 ans. Sur les cotisations de l'employeur versées en 2013, 16,9 millions de dollars visaient à réduire le déficit de solvabilité. Le montant des cotisations pour 2014 sera établi en fonction de l'évaluation actuarielle effectuée en date du 1^{er} janvier 2014. Ce montant, estimé à 23,8 millions de dollars, consiste en une somme de 19,5 millions de dollars en cotisations ordinaires au titre des services rendus au cours de la période et en une autre de 4,3 millions de dollars en paiement spécial pour combler le déficit de solvabilité.

Hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation	4,90 %	4,00 %	4,79 %	3,86 %
Taux d'inflation ¹	2,00 %	2,00 %	s.o.	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	3,30 %	3,30 %	3,30 %	3,30 %
	+ mérite	+ mérite	+ mérite	+ mérite
Charges au titre des régimes				
Taux d'actualisation	4,00 %	4,60 %	3,86 %	4,44 %
Taux d'inflation ¹	2,00 %	2,00 %	s.o.	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	3,30 %	3,30 %	3,30 %	3,30 %
	+ mérite	+ mérite	+ mérite	+ mérite
Taux d'évolution des coûts médicaux				
Taux d'évolution des coûts médicaux	s.o.	s.o.	6,31 % - 4,50 %	6,43 % - 4,50 %
Année où le taux devrait se stabiliser	s.o.	s.o.	2029	2029

1. La catégorie « Autres régimes » ne fait pas l'objet d'un rajustement en fonction du taux d'inflation, puisqu'elle est une composante du taux d'évolution des coûts médicaux.

Le taux d'actualisation est déterminé en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA ayant une échéance rapprochée de la durée de l'obligation.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est d'environ 16 ans pour les régimes de pension et de 6 à 18 ans pour les autres régimes.

Les hypothèses de mortalité servant à l'évaluation des régimes ont été mises à jour en 2013 à partir des tables provisoires publiées par l'Institut canadien des actuaires. Les ajustements actuariels apportés aux tables sont appliqués lorsqu'ils sont recommandés par les actuaires des régimes. En 2013, l'hypothèse relative à l'espérance de vie utilisée pour l'évaluation des régimes postule que le participant qui atteint l'âge de 60 ans vivra environ 27 ans (2012 : 25 ans), et la participante, environ 29 ans (2012 : 27 ans).

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant décrit l'incidence possible de modifications apportées à certaines hypothèses clés servant à évaluer les obligations au titre des prestations définies et les coûts liés aux régimes d'avantages du personnel. L'analyse de sensibilité présentée dans ce tableau est de nature hypothétique et doit être utilisée avec prudence.

	Variation de l'obligation	
	Régimes de pension	Autres régimes
Taux d'actualisation	4,90 %	4,79 %
Effet d'une augmentation de 0,10 point de pourcentage	(19,1)	(2,5)
Effet d'une diminution de 0,10 point de pourcentage	19,6	2,7
Taux de croissance de la rémunération	3,30 %	3,30 %
Effet d'une augmentation de 0,10 point de pourcentage	3,2	0,3
Effet d'une diminution de 0,10 point de pourcentage	(3,1)	(0,3)
Taux de mortalité		
Effet d'une augmentation de 0,10 point de pourcentage	23,1	(2,3)
Effet d'une diminution de 0,10 point de pourcentage	(20,9)	2,6
Taux d'inflation	2,00 %	s.o.
Effet d'une augmentation de 0,10 point de pourcentage	17,1	s.o.
Effet d'une diminution de 0,10 point de pourcentage	(16,7)	s.o.
Taux d'évolution des coûts médicaux	s.o.	6,31 %
Effet d'une augmentation de 1,00 point de pourcentage	s.o.	27,9
Effet d'une diminution de 1,00 point de pourcentage	s.o.	(21,6)

L'analyse de sensibilité ci-dessus est fondée sur une modification des hypothèses effectuée en maintenant constantes toutes les autres hypothèses. En pratique, cette situation est peu susceptible de se produire, et les modifications apportées à certaines hypothèses pourraient être corrélées. La méthode et les types d'hypothèses utilisés dans la préparation de l'analyse sont les mêmes que pour l'exercice précédent.

15. Capitaux propres

Les objectifs de la Banque concernant la gestion de son capital sont conformes à la *Loi sur la Banque du Canada* et n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent. À la date de clôture, la Banque n'était soumise à aucune autre exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

Le tableau ci-dessous présente les éléments de capitaux propres :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Capital social	5,0	5,0
Réserve légale	25,0	25,0
Réserve spéciale	100,0	100,0
Réserve disponible à la vente	305,2	308,5
Réserve pour réévaluations	-	-
Résultats non distribués	-	-
Total des capitaux propres	435,2	438,5

Capital social

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 dollars chacune. Les actions ont été payées intégralement et ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

Réserve légale

Des prélèvements sur le résultat net de la Banque ont été versés à la réserve légale jusqu'à ce que son solde atteigne, en 1955, le montant maximal prévu, soit 25,0 millions de dollars.

Réserve spéciale

La réserve spéciale a été créée en 2007 par suite d'une modification de la *Loi sur la Banque du Canada* visant à permettre à la Banque de compenser les éventuelles pertes de réévaluation non réalisées découlant de variations de la juste valeur de ses actifs disponibles à la vente. Le montant détenu dans la réserve spéciale fait régulièrement l'objet d'un examen, à l'aide d'une analyse de la valeur à risque et de simulations fondées sur des scénarios, et peut être modifié par résolution du Conseil d'administration. L'analyse de la valeur à risque est effectuée au moyen de données historiques afin d'estimer l'étendue maximale possible des pertes de réévaluation non réalisées du portefeuille de bons du Trésor de la Banque. Les simulations fondées sur des scénarios permettent d'évaluer l'incidence d'une hausse rapide des taux d'intérêt sur la valeur du portefeuille de bons du Trésor de la Banque. La réserve spéciale est assujettie à un plafond de 400 millions de dollars; une somme initiale de 100 millions de dollars y a été versée en septembre 2007.

Réserve disponible à la vente

La réserve disponible à la vente rend compte des variations cumulatives de la juste valeur des portefeuilles d'actifs disponibles à la vente de la Banque, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	6,2	3,9
Actions de la BRI	299,0	304,6
Réserve disponible à la vente	305,2	308,5

Réserve pour réévaluations

La réserve pour réévaluations, à laquelle une somme initiale de 119,7 millions de dollars a été versée, a été créée le 1^{er} janvier 2010, au moment de la transition aux IFRS, pour couvrir les réévaluations futures du passif/actif net au titre des prestations définies et pour accumuler les réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies liées aux régimes à prestations définies de la Banque.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Réserve pour réévaluations établie le 1 ^{er} janvier 2010	119,7	119,7
Réévaluations cumulatives imputées à la réserve	(119,7)	(119,7)
Réserve pour réévaluations	-	-

Résultats non distribués

Le résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées aux réserves, est considéré comme un excédent constaté et est versé au receveur général du Canada, conformément à l'exigence de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*.

L'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministère des Finances vise à éliminer les risques qui placeraient l'institution en situation de capitalisation négative. Aux termes de cet accord, la Banque est autorisée à prélever sur les sommes versées au receveur général et à imputer aux résultats non distribués un montant égal aux pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente, aux réévaluations non réalisées du passif/actif net au titre des prestations définies sur les régimes à prestations définies et aux autres pertes non réalisées ou hors trésorerie découlant de modifications aux normes comptables ou aux dispositions légales ou réglementaires. En 2013, la Banque a remis 224,7 millions de dollars pour des sommes retenues dans des exercices antérieurs (61,9 millions de dollars en 2012 (*retraité – note 3*)) et au 31 décembre 2013, une somme retenue de 25,5 millions de dollars (250,3 millions de dollars au 31 décembre 2012 (*retraité – note 3*)) restait à verser.

16. Contrats de location

a) Engagements au titre des contrats de location simple

La Banque loue des locaux pour ses bureaux d'Ottawa, Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. Les paiements minimaux sont établis au début de la période de location et peuvent varier pendant la durée du contrat. Le loyer conditionnel relatif à la location de locaux est fondé sur les charges opérationnelles des immeubles; celui qui concerne la location de matériel de bureau est déterminé en fonction de l'utilisation. Les contrats de location prendront fin à différentes dates entre août 2014 et octobre 2025.

Par suite du lancement du programme de remise à neuf et de modernisation des installations du siège, la Banque a signé en 2012 un contrat de location de locaux temporaires d'une durée de cinq ans.

Au 31 décembre 2013, les paiements minimaux futurs exigibles au titre du loyer, de l'impôt foncier et de l'exploitation des immeubles s'élevaient à 75,1 millions de dollars. Les paiements au titre de la location passés en charges au cours de la période se chiffraient à 12,2 millions de dollars (15,2 millions de dollars au 31 décembre 2012).

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
À payer dans un délai de 1 an	16,0	8,8
À payer dans un délai de 1 à 5 ans	55,8	63,2
À payer dans plus de 5 ans	3,3	10,9
Total des engagements au titre des contrats de location de locaux	<u>75,1</u>	<u>82,9</u>

b) Contrat de location-financement

Au 31 décembre 2013, les paiements minimaux futurs au titre de la location s'élevaient à 12,0 millions de dollars et concernaient des appareils obtenus en vertu d'un contrat de location-financement (note 8). L'obligation liée aux contrats de location-financement se chiffrait à 11,5 millions de dollars au 31 décembre 2013 (néant au 31 décembre 2012) et est comptabilisée dans les autres éléments de passif.

17. Engagements, éventualités et garanties

a) Contrats à long terme autres que des contrats de location

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, contrat qui arrivera à échéance en 2021. Au 31 décembre 2013, des sommes fixes totalisant 152,6 millions de dollars restaient à verser, ainsi que des sommes variables qui sont fonction du volume des transactions traitées.

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme concernant des services relatifs aux centres de données, contrat qui expirera en 2022. Au 31 décembre 2013, des sommes fixes totalisant 15,7 millions de dollars restaient à verser.

Les engagements relatifs au programme de remise à neuf et de modernisation des installations du siège sont inclus dans les engagements au titre des immobilisations corporelles présentés à la note 8.

Le total des paiements annuels minimaux au titre des contrats à long terme, autres que des contrats de location et des immobilisations corporelles et incorporelles, est réparti comme suit :

	Services impartis
À payer dans un délai de 1 an	22,1
À payer dans un délai de 1 à 3 ans	44,2
À payer dans un délai de 3 à 5 ans	44,2
Par la suite	57,8
Total des paiements annuels minimaux	168,3

b) Contrats de monnaies étrangères

La Banque est partie aux accords de swap de monnaies étrangères suivants :

	Maximum disponible
Accords bilatéraux de swap de liquidités avec des banques centrales	
Banque du Japon (libellé en yens)	Illimité
Banque nationale suisse (libellé en francs suisses)	Illimité
Banque d'Angleterre (libellé en livres sterling)	Illimité
Banque centrale européenne (libellé en euros)	Illimité
Banque fédérale de réserve de New York (libellé en dollars américains)	Illimité
Autres accords de swap	
Compte du fonds des changes du Canada (libellé en dollars canadiens)	Illimité
Banque fédérale de réserve de New York (libellé en dollars américains)	2 000,0
Banque du Mexique (libellé en dollars canadiens)	1 000,0

Aucun des accords de swap de liquidités ou des autres accords de swap n'a été utilisé par l'une ou l'autre partie en 2013 ou en 2012. Il n'y avait aucun engagement découlant de ces contrats au 31 décembre 2013 (néant au 31 décembre 2012).

Accords bilatéraux de swap de liquidités avec des banques centrales

La Banque et d'autres banques centrales ont établi des accords bilatéraux de swap de monnaies afin que des liquidités puissent être fournies dans chaque territoire dans chacune de leurs monnaies respectives si les conditions des marchés le justifient.

Les accords de swap intervenus avec la Banque du Japon, la Banque nationale suisse, la Banque d'Angleterre, la Banque centrale européenne et la Banque fédérale de réserve de New York ont été convertis en facilités permanentes en janvier 2014. La Banque du Canada et la Banque fédérale de réserve de New York ont également supprimé le plafond de 30 000 millions de dollars américains fixé dans leur accord de swap de monnaies étrangères.

Chacun de ces contrats peut prendre la forme d'un mécanisme de swap de liquidités en dollars canadiens ou en monnaies étrangères, et peut être utilisé à l'initiative de l'une ou l'autre partie. Le taux de change applicable aux accords de swap se fonde sur le cours du change au comptant en vigueur convenu entre les parties.

Autres accords de swap

Les autres accords de swap conclus avec la Banque fédérale de réserve de New York et la Banque du Mexique, qui expirent le 12 décembre 2014, sont d'une durée indéfinie et font l'objet d'un renouvellement annuel.

La Banque a également conclu un accord de swap de monnaies étrangères permanent avec le Compte du fonds des changes du Canada. Cet accord ne comporte pas de montant maximal.

c) Éventualités

La Banque détient 9 441 actions de la BRI. La valeur nominale de chacune d'entre elles correspond à un capital de 5 000 DTS, dont 25 % (soit 1 250 DTS) est libéré. Le capital restant de 3 750 DTS peut être appelé moyennant un avis de trois mois à la suite d'une décision du conseil d'administration de la BRI. La valeur en dollars canadiens de ce passif éventuel était de 58,0 millions de dollars au 31 décembre 2013 (54,2 millions de dollars au 31 décembre 2012), selon les taux de change en vigueur à cette date.

d) Garanties

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut certaines garanties, décrites ci-après.

Garantie relative au STPGV

Le STPGV est un système de traitement de gros paiements, détenu et exploité par l'ACP. Toute institution de dépôt membre de l'ACP peut participer au STPGV, à condition d'avoir un compte de règlement à la Banque du Canada, de disposer de facilités qui lui permettent d'affecter des actifs en garantie dans le cadre du système et de remplir certaines conditions techniques. Les mesures de contrôle des risques prévues dans le STPGV, dont la limitation des positions débitrices nettes et l'affectation d'actifs en garantie à l'égard du crédit pour découvert, suffisent pour permettre au système d'obtenir les liquidités nécessaires au règlement des opérations en cas de défaillance du participant affichant la position débitrice la plus grande. La Banque donne l'assurance qu'elle fournira ces liquidités et, dans l'éventualité de la défaillance de ce participant, le prêt serait entièrement garanti. Dans le cas, hautement improbable, où plus d'une institution manquerait à ses obligations le même jour durant les heures d'ouverture du STPGV, pour une somme globale dépassant la position débitrice la plus grande affichée par un même participant, les actifs affectés en garantie seraient vraisemblablement insuffisants pour couvrir le montant des liquidités que la Banque devrait accorder pour assurer le règlement des transactions dans le système. Cette dernière pourrait ainsi avoir, à l'égard des défaillants, des créances ordinaires dont le montant excéderait celui des titres reçus en garantie des prêts. La Banque aurait le droit, à titre de créancier non garanti, de recouvrer toute partie impayée de ses prêts. Le montant visé par cette garantie est impossible à déterminer, puisque celle-ci ne serait invoquée qu'au terme d'une série d'événements extrêmement peu susceptibles de se produire. Aucun montant n'a jamais été prévu dans le passif de la Banque et aucune somme n'a jamais été versée au titre de cette garantie.

Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des conventions d'indemnisation avec diverses contreparties à des transactions comme des conventions de services, des licences d'utilisation de logiciels, des contrats de location et des achats de biens. Aux termes de ces conventions, la Banque s'engage à indemniser la contrepartie de la perte ou de la dette découlant de ses propres actes ou omissions relativement à la convention. La nature des conventions d'indemnisation empêche la Banque d'effectuer une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser à ces contreparties. Aucune somme n'a jamais été versée au titre de ces conventions d'indemnisation.

e) Assurance

La Banque ne s'assure normalement pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Toutefois, dans le cadre du Programme de modernisation du siège, la Banque a contracté une assurance la couvrant, au cours de la période de construction, contre les risques auxquels ses biens pourraient être directement exposés.

Les coûts découlant des risques non assurés sont inscrits aux comptes si, par suite d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle juridique ou implicite qui peut être estimée de manière fiable à la date de l'état de la situation financière et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

18. Parties liées

La Banque est liée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Pour réaliser ses objectifs en matière de politique monétaire, la Banque maintient une position d'indépendance structurelle et fonctionnelle par rapport au gouvernement du Canada, grâce à sa capacité de financer ses propres activités sans aide de l'extérieur et à ses structures de gestion et de gouvernance.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions avec des parties liées, et les transactions et soldes significatifs figurent dans les présents états financiers. Ainsi que le permet l'exemption partielle accordée aux entités appartenant en propriété exclusive à une autorité publique, prévue dans la Norme comptable internationale 24 *Information relative aux parties liées* (IAS 24), la Banque n'a pas publié toutes les transactions qu'elle a conclues avec des entités liées à une autorité publique.

La Banque fournit au gouvernement du Canada des services de gestion financière et d'agent financier ainsi que des services bancaires, qui sont prescrits par la *Loi sur la Banque du Canada* et dont le coût n'est pas recouvré.

Régimes de pension de la Banque du Canada

La Banque assure la gestion du Régime de pension agréé de la Banque du Canada, en gère les placements et accomplit les tâches administratives connexes. Le coût des services fournis, qui se chiffre à 0,6 million de dollars (0,6 million de dollars en 2012), a été entièrement recouvré auprès du Régime en 2013.

Principaux dirigeants et rémunération

Les principaux dirigeants chargés de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque comprennent les membres du Conseil de direction, du Conseil de gestion et du Conseil d'administration. Au 31 décembre 2013, la Banque comptait 21 principaux dirigeants (22 en 2012).

La rémunération des principaux dirigeants figure dans le tableau suivant :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Avantages à court terme	3,0	3,2
Avantages postérieurs à l'emploi	0,9	0,8
Honoraires des administrateurs	0,3	0,3
Total de la rémunération	4,2	4,3

Les avantages à court terme et les avantages postérieurs à l'emploi s'appliquent uniquement aux membres du personnel de la Banque.

En 2013, il n'y a eu aucune dépense liée aux autres avantages à long terme ou aux indemnités de cessation d'emploi pour les principaux dirigeants.

19. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés, comme il est indiqué à la note 3n, afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. En outre, les intérêts reçus ont diminué et le produit de l'arrivée à échéance d'obligations du gouvernement du Canada a augmenté de 10,0 millions de dollars dans le tableau des flux de trésorerie comparatif.

Cadres supérieurs

Conseil de direction

Stephen S. Poloz, *gouverneur*
Tiff Macklem, *premier sous-gouverneur**

Sous-gouverneurs

John D. Murray**, Timothy Lane, Agathe Côté**,
Lawrence Schembri

Chef de bureau du gouverneur et du premier sous-gouverneur
Rosemarie Boyle

Avocat général et secrétaire général
Jeremy S. T. Farr**

Conseillers

Don Coletti, Janet Cosier¹, Allan Crawford, Dale Fleck,
Sharon Kozicki, Colleen Leighton**, Sheila Niven**, Carolyn Wilkins

Conseillers spéciaux

Lynn K. Patterson, Line Rivard

Analyses de l'économie canadienne

Stephen Murchison, *chef*
Rhys Mendes, *sous-chef*
Robert Amano, *directeur de recherches*
Greg Bauer, *directeur de recherches*
Pierre St-Amant, *directeur*
Marc-André Gosselin, *directeur*

Analyses de l'économie internationale

Eric Santor, *chef*
Bob Fay, *sous-chef*
Mark Kruger, *directeur*

Communications

Jill Vardy, *chef*
Glen Nichols, *sous-chef*

Gestion financière et Opérations bancaires

Grahame Johnson, *chef*
Eric Wolfe², *sous-chef*
Louise Hyland, *directrice*

Marchés financiers

Paul Chilcott, *chef*
Stéphane Lavoie, *sous-chef*
Scott Hendry, *directeur de recherches*
Miville Tremblay, *représentant principal et directeur*
Eric Tuer, *directeur*
Harri Vikstedt, *directeur*
Ian Christensen, *directeur*

Monnaie

Richard Wall, *chef*
Yvonne de Lint, *sous-chef*
Ted Garanzotis, *directeur*

Ressources humaines

Alexis Corbett**, *chef*

Services à la Haute Direction et Services juridiques

Jeremy S. T. Farr, *avocat général et secrétaire général***
Marie Bordeleau, *secrétaire générale adjointe*
Pierre Roach, *avocat général adjoint*
Rob Turnbull, *conseiller spécial, Système financier*

Services des technologies de l'information

Sylvain Chalut, *chef*
Maureen Carroll, *sous-chef*
Janne Shaw, *directrice*
Pierre Laprise, *directeur*
Jean-Sébastien Bessette, *directeur*

Services financiers

Sheila Vokey, *chef des finances et comptable en chef***
Rudy Wytenburg, *sous-chef*
Annie Guilbault, *directrice*

Services généraux

Dinah Maclean, *chef*
John Robert Fortin, *sous-chef*
Susan Chibuk, *directrice de projet*
Robert Murray, *directeur*
Arthur Berger, *directeur*

Stabilité financière

Ron Morrow, *chef*
Césaire Meh, *sous-chef*
Graydon Paulin, *directeur*
Carol Brigham, *directrice*
Miguel Molico, *directeur de recherches*

Vérification

Julie Champagne, *vérificatrice interne en chef*

Nota : Postes occupés au 14 février 2014

* Président du Conseil de gestion

** Membre du Conseil de gestion

1. Également présidente du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

2. Également vice-président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

Bureaux régionaux de la Banque du Canada

Provinces de l'Atlantique

1701, rue Hollis, 13^e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3M8
David Amirault, *représentant principal (Analyse économique)*
Monique LeBlanc, *représentante principale (Monnaie)*

Québec

1501, avenue McGill College, bureau 2030
Montréal (Québec) H3A 3M8
Miville Tremblay, *représentant principal et directeur (Marchés financiers)*
Martin Coiteux, *représentant principal (Analyse économique)*
Phuong Anh Ho Huu, *représentante principale (Monnaie)*

Ontario

150, rue King Ouest, bureau 2000
Toronto (Ontario) M5H 1J9
Lynn K. Patterson, *conseillère spéciale du gouverneur et représentante principale*
Eric Tuer, *directeur (Marchés financiers)*
Jane Voll, *représentante principale (Analyse économique)*
Manuel Parreira, *représentant principal (Monnaie)*

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest

308–4th Avenue S.W., bureau 2411
Calgary (Alberta) T2P 0H7
Alexander Fritsche, *représentant principal (Analyse économique)*
Ted Mieszkalski, *représentant principal (Monnaie)*

Colombie-Britannique et Yukon

200, rue Granville, bureau 2710
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 1S4
Lori Rennison, *chef adjointe (Analyse régionale)*
Farid Novin, *représentant principal (Analyse économique)*
Trevor Frers, *représentant principal (Monnaie)*

Bureau de New York

Consulat général du Canada
1251 Avenue of the Americas
New York, NY 10020-1175
États-Unis
Zahir Antia, *représentant principal de la Banque du Canada*

Pour de plus amples renseignements sur la Banque du Canada

banqueducanada.ca

Accès rapide aux communiqués et aux discours du gouverneur, aux principales publications de la Banque ainsi qu'à des données financières à jour

Information publique

Pour obtenir des renseignements d'ordre général sur le rôle et les fonctions de la Banque, communiquer avec le Service d'information publique.

Téléphone : **1 800 303-1282**

Télécopieur : **613 782-7713**

Courriel : **info@banqueducanada.ca**

Renseignements sur les soldes non réclamés

Téléphone : **1 800 303-1282**

Télécopieur : **613 782-7713**

Courriel : **info@banqueducanada.ca**